

François RAVAUT

M A H A R E P A

ETUDE DE STRUCTURES AGRAIRES

ORSTOM 1967

ERRATA

Page 65, note 21, lire Chapitre V et non Chapitre IV

" 81, paragraphe 2a, ligne 10, lire ch. V et non ch. IV

" 87, ligne 13, lire 116 et non 115

" 87, ligne 13, lire 98 et non 199

" 91, ligne 11, lire 10 et non 131

" 91, ligne 14, lire 85 et non 186

" 92, ligne 3, lire 99 et non 200

" 92, ligne 5, lire 86 et non 187

Propriétés Individuelles, Tableau annexe (2), ligne 23, colonne 12,
lire 20,90 et non 20,09.

M A H A R E P A

ETUDE DE STRUCTURES AGRAIRES

F. RAVALT

O.R.S.T.O.M. Paris

1967

- PRINCIPAUX SYMBOLES UTILISES DANS LE TEXTE -

P = Précipitations.

T = Températures.

Zone A = Partie montagneuse orientale du bassin de Maharepa.

Zone B = Partie montagneuse aval du bassin de Maharepa.

Zone C = Partie montagneuse amont du bassin de Maharepa.

I = Héritage.

II = Partage.

III = Testament.

IV = Donation.

V = Achat.

VI = Echange.

VII = Complexe.

R = Résidentiel.

C = Coprah.

E = Elevage.

Ca = Café.

V = Vanille.

o o o

AVANT-PROPOS

La publication de ce travail suit de plus d'un an la réunion des données qui ont permis son élaboration. C'est dire que les résultats datent d'autant, pour le détail, dans une Polynésie qui connaît depuis quelques années de rapides et profondes mutations. Aussi prions-nous le lecteur de voir au-delà de leur exposé une tentative d'analyse des structures agraires d'un village de Moorea en faisant appel à des méthodes spécifiquement géographiques. Nous avons donc donné à la représentation cartographique des faits toute l'importance possible. Une telle entreprise était malaisée et ne pouvait aboutir à des résultats d'une rigueur absolue comme nous aurons l'occasion de le développer au cours de ce travail ; les moyens dont nous disposions ne nous le permettaient pas. Nous croyons cependant à l'utilité d'une telle méthode car elle permet de hiérarchiser les faits et d'instituer entre eux des "relations" qui nous paraissent particulièrement "signifiantes". Peu importe, en effet, que dans une parcelle de 5 hectares une plantation de taruas couvre 15 ou 20 ares ; ce qui est important, c'est de savoir que le taux d'utilisation du sol ne dépasse pas 5% dans ce cas. Ce pourcentage acquiert alors une singulière force si on analyse corrélativement le statut foncier du cultivateur, ses techniques agricoles, l'éloignement de la parcelle par rapport à son domicile....

Précisons que le village de Maharepa ne saurait être considéré comme représentatif de toute la Polynésie française, ni même des Iles du Vent de l'Archipel de la Société. Toutes les observations que nous avons pu faire à la suite de cette première enquête nous ont convaincu qu'en telle matière la généralisation est toujours hâtive et abusive.

Nous n'aurions pu mener à bien ce travail sans l'amitié de nos informateurs à qui va d'abord notre gratitude. Parmi ceux qui nous ont aidé et qui sont trop nombreux pour être mentionnés ici, on nous permettra de citer Messieurs GAUDILLOT, MILLAUD, GUESNIER et TUAIVA, du Service de l'Agriculture ; Messieurs PAMERUN et LEQUERRE, du Service des Domaines et de l'Enregistrement qui ont mis à notre disposition les Documents de leur Administration ; Monsieur Ben BAMBRIDGE, de l'Institut de Recherches Médicales de la Polynésie Française, qui nous a permis de consulter les Documents démographiques de l'Institut et nous a fait bénéficier de sa parfaite connaissance de la Polynésie. Nos remerciements vont aussi à Monsieur John TEARIKI qui nous a fait bénéficier de l'expérience et du bon sens des hommes attachés aux "choses de la terre".

Ce travail ne serait pas ce qu'il est sans les conseils et le soutien qui ne nous ont jamais manqué de Messieurs les Professeurs PELISSIER, LASSERRE et SAUTTER. Ce dernier notamment a bien voulu revoir la première rédaction de notre texte à Paris tandis que Monsieur FLOCKEN du Service de l'Agriculture le faisait à Papeete.

Notre affectueuse gratitude, enfin, va à Bernadette RAVAUULT qui s'est chargée de maintes tâches ingrates et qui a réalisé toute l'illustration.

o o o

I n t r o d u c t i o n

Moorea, située à une vingtaine de milles au N W de Tahiti, en est en quelque sorte la soeur jumelle ; aussi est-il impossible d'étudier la première sans la situer par rapport à la seconde. Les contrastes ne manquent cependant pas entre les deux îles :

- contrastes de superficie et de population tout d'abord : Tahiti représente 1042 km² et comptait en 1962 45 430 habitants. Pour Moorea, ces chiffres ne dépassaient pas 132 km² et 4 147 habitants ;

- contrastes de relief ensuite : si le principal sommet de Tahiti, l'Orohena, atteint 2 235 m, le point culminant de Moorea, le Tohivea, ne dépasse pas 1 196 m ; si les vallées tahitiennes, étroites et profondes, entaillent une montagne à l'allure encore "jeune", le relief de Moorea porte les traces d'une érosion qui a déchiqteté l'ancien volcan en pitons et dégagé des vallées qui prennent une très grande ampleur dans le Nord de l'île notamment ;

- contrastes climatiques, enfin, moins accusés cependant : si Papenoo, sur la côte N E de Tahiti, reçoit 3 535 mm de précipitations moyennes annuelles (période 1952/1963) dans l'île voisine, l'altitude d'ensemble moindre et le caractère peu massif du relief rendent moins sensible la classique opposition entre côte "au vent" et côte "sous le vent". PAO-PAO, sur la côte N, la plus exposée aux courants dominants reçoit 2 733 mm (période 1959/1964), mais les totaux d'Afareaitu et Haapiti sur les côtes E et W ne dépassent pas respectivement 1 832 et 1 977 mm.

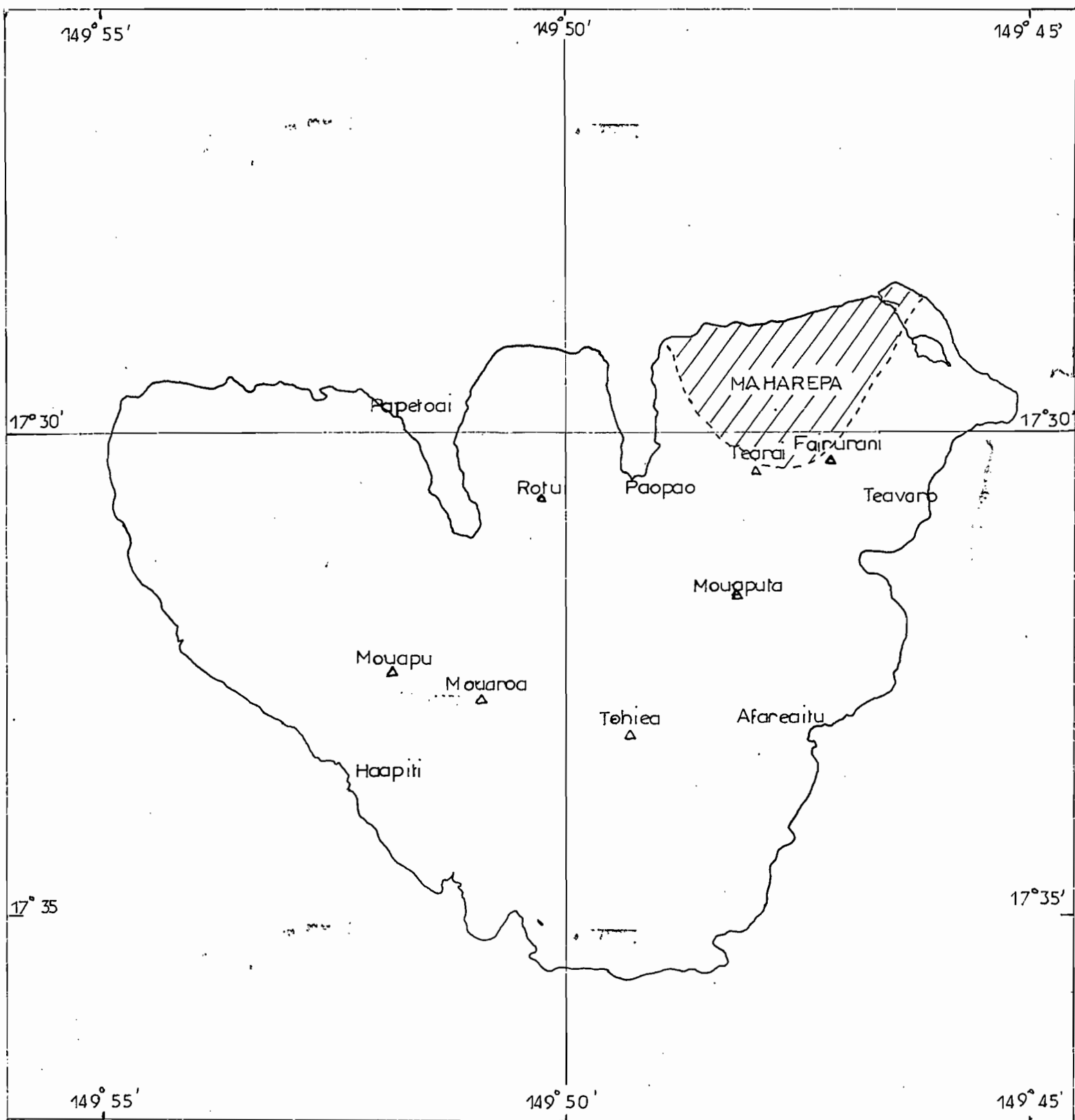
Ces oppositions ne doivent pas être minimisées car les choix qu'offre la nature dans l'utilisation que l'homme fera du sol, ne sont pas toujours les mêmes dans les deux îles. On ne doit pas oublier cependant que le destin de l'ancienne "Eimeo" a toujours été associé plus ou moins étroitement à celui de sa voisine. Déjà, lors de la découverte, elle se trouvait, si l'on en croit Moerenbout (1) sous l'autorité du "principal chef" de Tahiti. Ses habitants participèrent aux guerres qui ont ravagé les "Iles du Vent" dans les années qui ont suivi l'arrivée de Wallis. Les Pomare, à l'aube de leur puissance, trouvèrent souvent un refuge à Moorea : c'est avec un fort contingent d'habitants de l'île que Pomare II vainquit définitivement ses principaux adversaires et assit le pouvoir de la dynastie. Dans l'ordre religieux, Moorea fut la première citadelle solide du Protestantisme : c'est à Papetoai que fut installée la première école destinée à l'instruction des enfants des missionnaires. Tahiti et sa voisine furent donc associées très naturellement sous la tutelle de la France lors de l'établissement du protectorat en 1842.

Dès lors, avec la paix qui s'instaura, avec la vie de relations qui put ainsi se développer sans entraves, la petite île vécut au rythme de la grande avec cependant le léger décalage que lui vaut le bras de mer qui la sépare de Papeete. Elle a été et est encore pour les gens de Tahiti et particulièrement pour ceux de la ville, une aire d'expansion privilégiée : on vient y chercher un conjoint, on y achète des terres, on vient s'y reposer sur ses plages de sable blanc... Depuis une dizaine d'années, Papeete est le relais des milliers de touristes qui chaque année ne quittent pas la Polynésie sans avoir été à Moorea.

Un milieu naturel somme toute assez différent de celui de Tahiti mais une histoire commune depuis de nombreuses générations, telles sont les deux données fondamentales de la réalité agraire des deux îles voisines qu'il nous fallait rappeler avant d'étudier comment elles se combinent dans une petite communauté de Moorea.

(1).- Cf. "Voyage aux îles du Grand Océan" p. 387.

I LE MILIEU PHYSIQUE ET HUMAIN



CARTE de SITUATION

Echelle: 1/100,000^e

Chapitre I

MAHAREPA : LA SITUATION ET LE CADRE GENERAL

1) Maharepa occupe à Moorea une situation privilégiée : la passe qui permet d'accéder à sa plage de sable blanc est la première que rencontrent les goëlettes venues de Papeete désirant aborder la côte Nord de l'île qui, de tous temps, semble avoir concentré une bonne part de l'activité de ses habitants. Pour nous en tenir à l'histoire récente, rappelons que le district de Pao-Pao dont fait partie Maharepa (cf. carte de Situation ci-contre) a été le plus gros producteur de vanille verte de la Polynésie Française (1). La réussite de cette spéculation valut au seul district (2) de Pao-Pao de rassembler en 1956 plus de 30 % de la population de l'île : 1110 habitants sur 3596. La côte Est, de part et d'autre du poste administratif d'Afareaitu, ne connaissait pas une telle prospérité mais son économie pouvait paraître plus équilibrée, ses habitants, dispersés dans de petites communautés installées au débouché d'une

(1) En 1960 Tahiti et Moorea ont vendu plus de 185 Tonnes de vanille verte. A elles seules, les ventes de Moorea ont dépassé 150 T et celles du district de Pao-Pao 94 T. (Source: Service du Conditionnement).

(2) Les districts sont, outre les communes, les circonscriptions administratives de la Polynésie Française. Ils élisent un "Conseil de district" qui n'a aucun pouvoir de décision, l'autorité réelle appartenant à l'Administrateur Chef de la Circonscription administrative dont relèvent les districts, celle des Iles du Vent pour ceux de Moorea par exemple.

vallée importante, partageant leurs activités entre les plantations traditionnelles, la culture de la vanille et la pêche. Le district de Haapiti sur la côte Ouest était plus défavorisé, les revenus du coprah constituant la ressource principale d'une population ayant tendance à se disperser dans ses exploitations de la plaine côtière.

La baisse de la production vanillière (3), à partir de 1960, et l'installation du C.E.P. depuis 1962 ont provoqué bien des remous sans toutefois faire perdre à la côte N la prééminence qui était la sienne. L'activité touristique qui connaît un développement important depuis l'ouverture de l'aéroport de Tahiti-Faaa en 1961 y a pris le relais de la spéculation vanillière. Deux hôtels susceptibles d'accueillir une clientèle aisée se sont installés, le premier dans la baie de Cook, le second à Maharepa. Le Club Méditerranée a construit un village de vacances à l'extrémité orientale du district de Papeteai ; une route, large et bien entretenue, relie le Club à Maharepa en passant par les célèbres baies de Cook et d'Opunohu.

Directement concerné par les transformations que connaît la Polynésie en 1967, Maharepa n'en a pas pour autant rompu avec un passé qui est encore très récent. L'analyse du paysage et le cadre naturel et humain qui abrite la vie villageoise en témoignent.

(3) Pour Moorea, elle peut être matérialisée par les chiffres suivants :

	Poids en vanille verte (Tonnes)	Valeur en milliers CFP
1960	150	38 285.-
1962	131	29 546.-
1963	79	8 498.-
1964	32	3 649.-
1965	29	5 288.-

(Source : 1er secteur Agricole Service du Conditionnement).

2) Le passager de la "goëlette" ou de la vedette qui débarque sur le wharf de l'hôtel Bali-Hai est tout d'abord frappé par le caractère artificiel du paysage : à sa gauche, il découvre, sagement rangés sur une pelouse impeccablement tondue, les bungalows de l'hôtel. C'est la Polynésie des touristes.... S'il gagne la route de ceinture pour rejoindre l'agglomération principale de Maharepa cette impression s'estompe vite : "Fare niau", "Fare punu" (4) se succèdent côté mer et côté montagne ; une maison en bois avec sa loggia largement ouverte sur l'extérieur a un vieil air colonial : elle est le témoin d'une architecture qui a fait fureur au début de ce siècle ; beaucoup plus récentes sont les quelques maisons en dur dont certaines attendent encore, pour prendre une forme définitive, l'arrivée des matériaux que vient d'apporter la goëlette. En atteignant le village proprement dit, un paysage nouveau lui apparaît : sur sa gauche, le temple au toit vert qui a un air de famille avec les églises des campagnes françaises est là pour affirmer la présence du Protestantisme ; sur sa droite, de part et d'autre du chemin de servitude (5) de la vallée de Maharepa, les fare aux toits en "niau" et aux murs construits en matériel végétal dominant. Il n'y a plus ici de ces petites cours-jardins aux plantes ornementales où, même les bananiers semblent être là pour le décor. Les habitations, "Faretutu", "Faretamaa" (6) se dispersent un peu au hasard au milieu des cocotiers, manguiers, acacias, arbres à pain.... Les volailles, les petits cochons circulent en quasi-liberté, entre les maisons des hommes. Nous avons bien là le "fouillis" si caractéristique de la Polynésie.

(4) "Fare niau" : maison couverte de palmes de cocotier tressées
 "Fare punu" : maison couverte de tôles ondulées.

(5) Ce chemin ouvert depuis 1960 est accessible aux véhicules
 "tous terrains" du type "Jeep".

(6) "Faretutu" : maison cuisine
 "Faretamaa" : maison salle à manger.

S'il est curieux, le visiteur pénètre plus avant à l'intérieur des terres. Peu à peu les maisons s'espacent ; le ruisseau bordé de "Mape" (7) et de manguiers franchi, c'est la brousse, une brousse monotone, basse, dominée par les hautes silhouettes élancées de cocotiers isolés et parcelles plus touffues des manguiers. A un détour du chemin lui parvient le murmure du ruisseau qui coule en contre-bas sur les gros blocs de basalte. Il doit marcher longtemps, du moins en a-t-il l'impression car la pente est rude, pour deviner à nouveau la présence humaine : petites plantations de cocotiers, bananiers plus nombreux, abattus souvent pour faire place aux jeunes pousses ; les arbres semblent prendre quelque vigueur. S'il s'écarte en empruntant un tout petit sentier dont quelques herbes foulées signalent seules la présence, il peut tomber, comme à l'improviste, sur une "plantation" de "Taruas" (8), sur une vanillière, pauvres clairières qui semblent assiégées par la végétation. Parfois il a peine à croire qu'il traverse une caféeraie tant celle-ci se distingue peu de la forêt de "Purau" (9) qui l'enserme. A mesure qu'il s'enfonce dans la vallée, il découvre que l'emprise humaine se fait plus forte mais l'atmosphère devient plus oppressante, la lumière plus tamisée ; dans le ciel, quelques nuages jouent à cache-cache avec les crêtes... Ainsi, en quelques centaines de mètres, c'est un autre monde qui apparaît. Ici, rien de la lumière et de l'ordre de la cocoteraie mais un milieu où l'homme est assailli par une végétation exubérante qui semble toujours prête à le submerger : ici et là, il a renoncé et est descendu dans la plaine : ne témoignent plus de sa présence que la carcasse de son ancien fare et les tuteurs de sa vanillière.

L'analyse, même sommaire, d'un tel paysage est instructive pour le géographe. Deux milieux bien individualisés lui apparaissent : celui de la plaine où se rassemblent les hommes,

(7) Mape : *Inocarpus fagiferus* (Parkins)

(8) Tarua : *Xanthosoma sagittifolium* (L.) Schott

(9) Purau : *Hibiscus tiliaceus* L.

le plus perméable aux influences extérieures ; celui de la montagne, moins humanisé en apparence, mais portant plus profondément la marque de la vieille civilisation polynésienne. Une telle analyse révèle d'emblée tout le poids du passé. On ne peut pas l'ignorer non plus si l'on essaie de délimiter avec précision le cadre de la vie villageoise.

Jusqu'en 1942 Maharepa faisait partie du district(10) de TEAVARO-TEAHAROA qui regroupait la partie orientale de la côte NE de Moorea (y compris la baie de Cook) et l'actuel district de TEAVARO. A cette date, les autorités administratives, pour tenir compte sans doute du rôle prépondérant de la baie de Cook dans l'économie de l'île, créèrent le district de PAO-PAO auquel a été intégré Maharepa. Maharepa ne fut guère affecté par ces modifications. Selon la tradition rapportée par T. HENRY, le village constituait une partie - "la nageoire dans le Nord" - du poisson auquel était assimilée l'ancienne "Eimo". Cette subdivision correspondait au bassin versant qui domine le village actuel. Selon quelques vieux informateurs, Maharepa était le centre de la vie sociale de TEAHAROA et la principale agglomération. Il n'en est plus de même maintenant ; la vallée de Pao-Pao a attiré la majeure partie de la population, le siège de la Chefferie de district, le Dispensaire il a conservé cependant son importance religieuse : le Pasteur du district de Pao-Pao y réside. On peut constater à ce propos que l'ancien "Marae" (11) était le plus important de la circonscription. Si l'on en croit la toponymie, le temple et le "Fare Putu Puturaa" (12) occupent approximativement le même emplacement. Il y a une identité presque totale entre les frontières anciennes et actuelles du territoire villageois. Une réserve s'impose cependant : actuellement le petit

(10) Teuira HENRY : Tahiti aux temps anciens. Publications de la Société des Océanistes n°1 - Musée de l'Homme - Paris 1962.

(11) Les "Marae" étaient les anciens autels, les lieux de culte dans la religion polynésienne traditionnelle.

(12) "Fare Putu Puturaa" : maison de réunion.

hameau de Tiaia, à l'extrémité orientale de la côte Nord de Moorea, est rattaché à Maharepa alors qu'autrefois il faisait partie de Temae le village voisin. Y a-t-il là l'effet des nouvelles frontières administratives ? Nous n'en savons rien. Les habitants de Tiaia ont maintenant conscience d'appartenir à Maharepa et seul un gros propriétaire a la plus grande part de ses intérêts fonciers à Temae. Sur le plan religieux, la chapelle du hameau dépend de la Paroisse de Maharepa. Certains de ses habitants ont des terres dans la vallée.

Un paysage portant la marque des anciennes et des nouvelles activités des hommes et s'inscrivant dans un cadre naturel qui a connu depuis plus d'un siècle au moins une occupation permanente : tel est le fait essentiel qui devait être rappelé avant d'aborder l'étude proprement dite des facteurs de la vie agricole.

o o

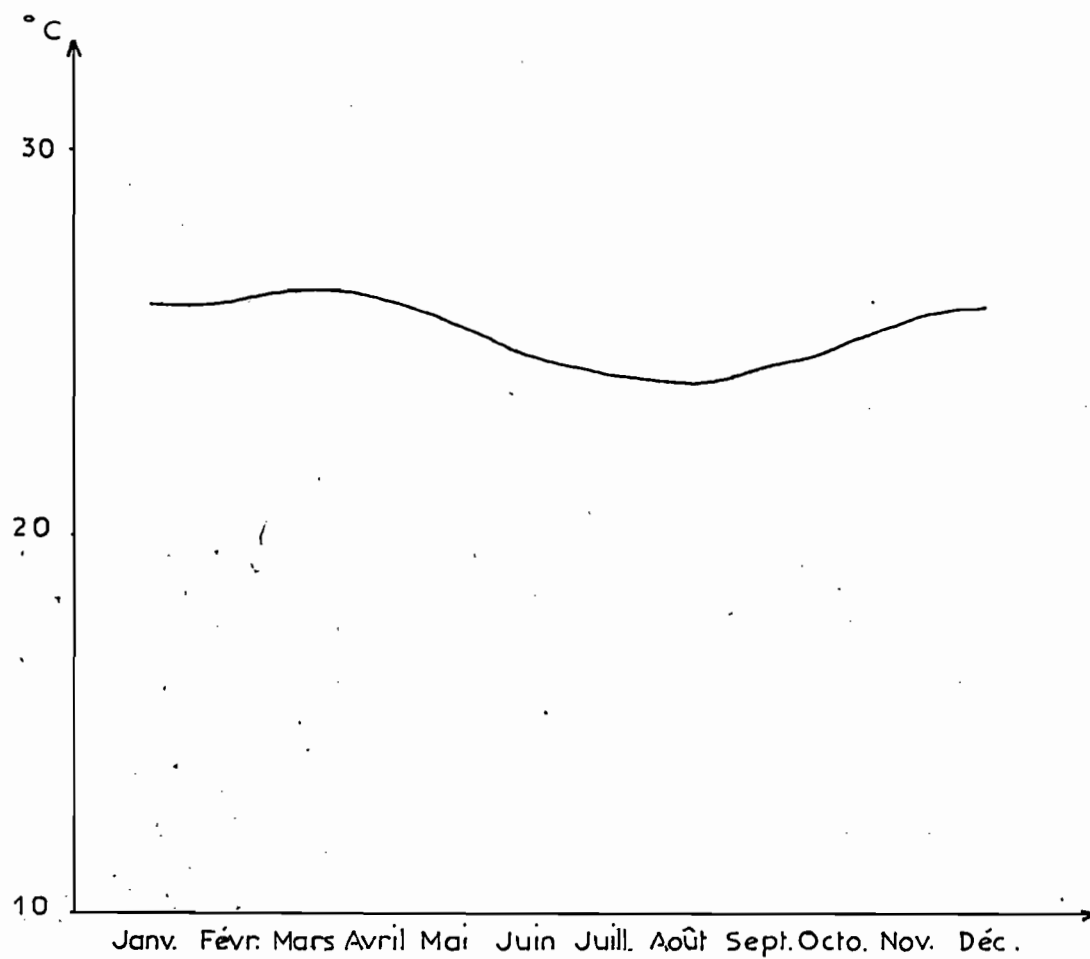
Chapitre II

LE CLIMAT

Peu de données sont disponibles pour l'étude du climat. Celles du poste pluviométrique de Pao-Pao, installé à quelques centaines de mètres à vol d'oiseau de Maharepa, doivent être interprétées avec précaution. En effet, sa période d'enregistrement est trop courte : en telle matière, une période décennale eût présenté plus de garanties. En outre, le cloisonnement du relief propre à toutes les îles hautes multiplie les climats locaux.

Dans ces conditions, il serait illusoire d'induire avec précision le climat de Maharepa de chiffres enregistrés à Pao-Pao. En outre, à Maharepa même, un observateur superficiel pourrait attester que le climat du fond de la vallée n'est pas celui de la cocoteraie. Malgré ces réserves, une certaine identité de situation autorise la comparaison : comme la baie de Cook, mais avec moins d'ampleur, le bassin de Maharepa est largement exposé aux courants atmosphériques de N et NE qui sont prépondérants aux Iles de la Société ; comme la baie de Cook, il est "sous le vent", protégé par les hautes crêtes qui culminent à 700 mètres d'altitude, des courants S-SE-SW fréquents en Polynésie de Juin à Octobre. Aussi, avec les réserves qui s'imposent, les lignes qui suivent ne nous paraissent-elles pas consigner des faits trop éloignés de la réalité.

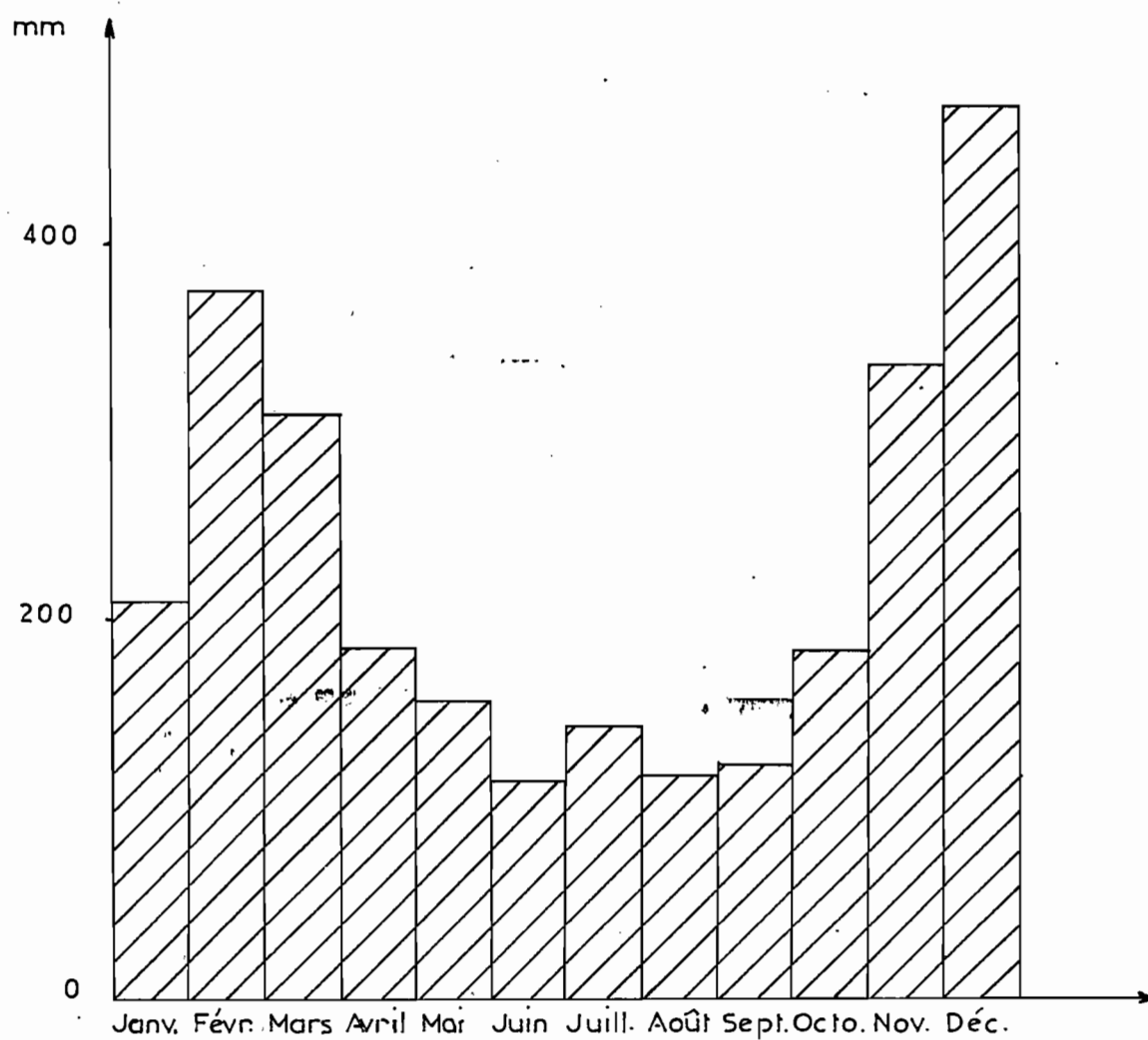
REGIME THERMIQUE
TAHITI - FAAA - AUAE 1949-1952



Graphique N°1

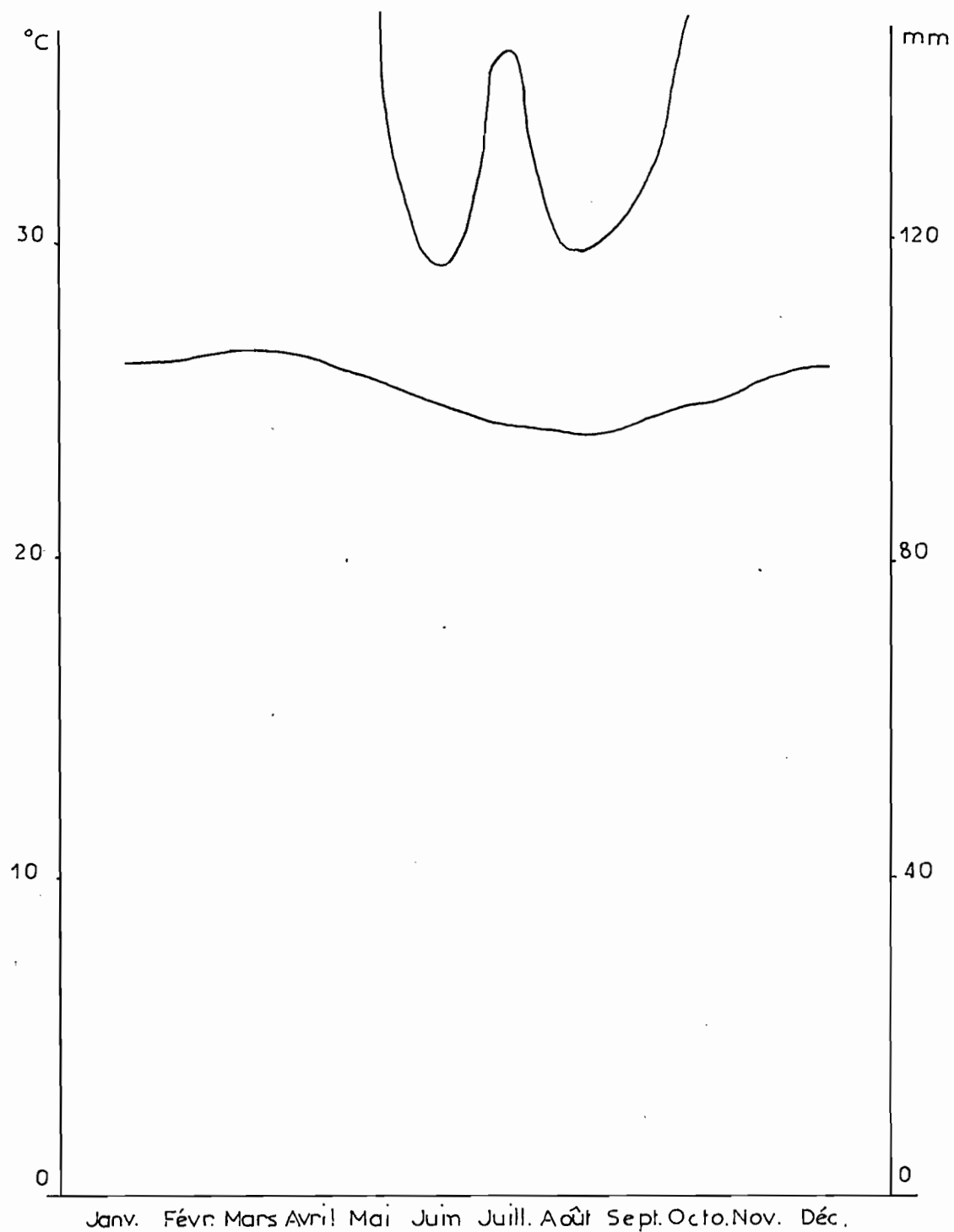
REGIME PLUVIOMETRIQUE

PAO PAO XI 1959 - XII 1964



Graphique N° 2

DIAGRAMME OMBROTHERMIQUE
Références cf. graphiques 1 et 2



Graphique N° 3

1° Le régime thermique

La Station de Pao-Pao n'enregistre pas les températures. A titre indicatif - le régime thermique n'est pas essentiel en pays tropical humide - nous donnons les moyennes, valables de 1949 à 1962, relevées dans les stations de Tahiti, Faaa et Avae (1) (cf. graphique n° 1). De Décembre à Avril, la température moyenne ($\frac{T_n + T_x}{2}$) est de 26°2, le mois le plus chaud étant Mars avec 26°5 ; de Juin à Octobre, en période plus sèche, cette moyenne descend à 24°5, le minimum se situant en Août avec 24°0. L'amplitude annuelle est de 2°5 ; les amplitudes diurnes sont également assez faibles, de l'ordre de 6 à 7°.

2° Le régime pluviométrique

Les précipitations moyennes annuelles sont de 2 733 mm. (pour la période Octobre 1949/Décembre 1964). Les moyennes mensuelles (cf. graphique n°2) ne se sont jamais abaissées à moins de 118,1 mm en Août pour atteindre un maximum de 472,4 mm en Décembre, mais il n'y a pas, à proprement parler, de saison sèche. La méthode graphique (2) (cf. graphique n°3 de GAUSSEN modifiée par BIROT (P = 4 T) confirme cette impression : il n'y a pas de période critique pour la végétation. L'examen des moyennes "vraies" de quatre années (1961/1964) pour lesquelles nous disposons de données détaillées, amène cependant à modifier ce jugement : Septembre 1963 n'a reçu que 33,8 mm ; la saison fraîche de 1964 a connu une sécheresse accentuée : en Août, Septembre et Octobre les précipitations n'ont pas dépassé 60,2mm, 67,2 mm et 87,2 mm. Circonstance aggravante, l'été n'avait été que modérément arrosé (43,2 mm de précipitations en Mai).

Certaines années, la végétation doit souffrir de manque d'eau plus particulièrement sur les pentes érodées de la partie montagneuse aval du territoire villageois. Il n'en est

-
- (1) Cf. Climatologie sommaire de l'Ile de Tahiti. Polynésie française - Service météorologique - Papeete 1965.
 - (2) Cf. P. BIROT : Géographie physique générale de la zone inter-tropicale (à l'exclusion des déserts) (C.D.U.).

certainement rien dans la partie amont qui bénéficie d'un climat local beaucoup plus arrosé que nous ne pourrions malheureusement mieux définir, faute de données. Dans ce secteur, sont concentrées toutes les plantations les plus exigeantes en humidité : vanille, taros de montagne...

3° Le régime des vents

Le régime des pluies est tributaire des courants atmosphériques. La Polynésie est toute l'année soumise à l'action des alizés qui soufflent du NE au SE ; les Tahitiens, eux-mêmes, distinguent le "Toerau", vent frais de NE porteur de mauvais temps ; le Matainia", vent du NW qui s'accompagne habituellement de beau temps ; le "Maramu" enfin, qui, sur la côte Nord de Moorea, s'oriente du S au SE. Souvent violent, il semble prendre de la force en descendant des crêtes ; le Maramu est fréquent aux changements de saison, particulièrement en Juillet, il rend alors la navigation difficile entre Tahiti et Moorea.

Conclusion

Ainsi, grâce à l'orientation du relief qui arrête les courants dominants, Maharepa connaît un climat très humide. Nous voudrions pour conclure, insister sur les points suivants :

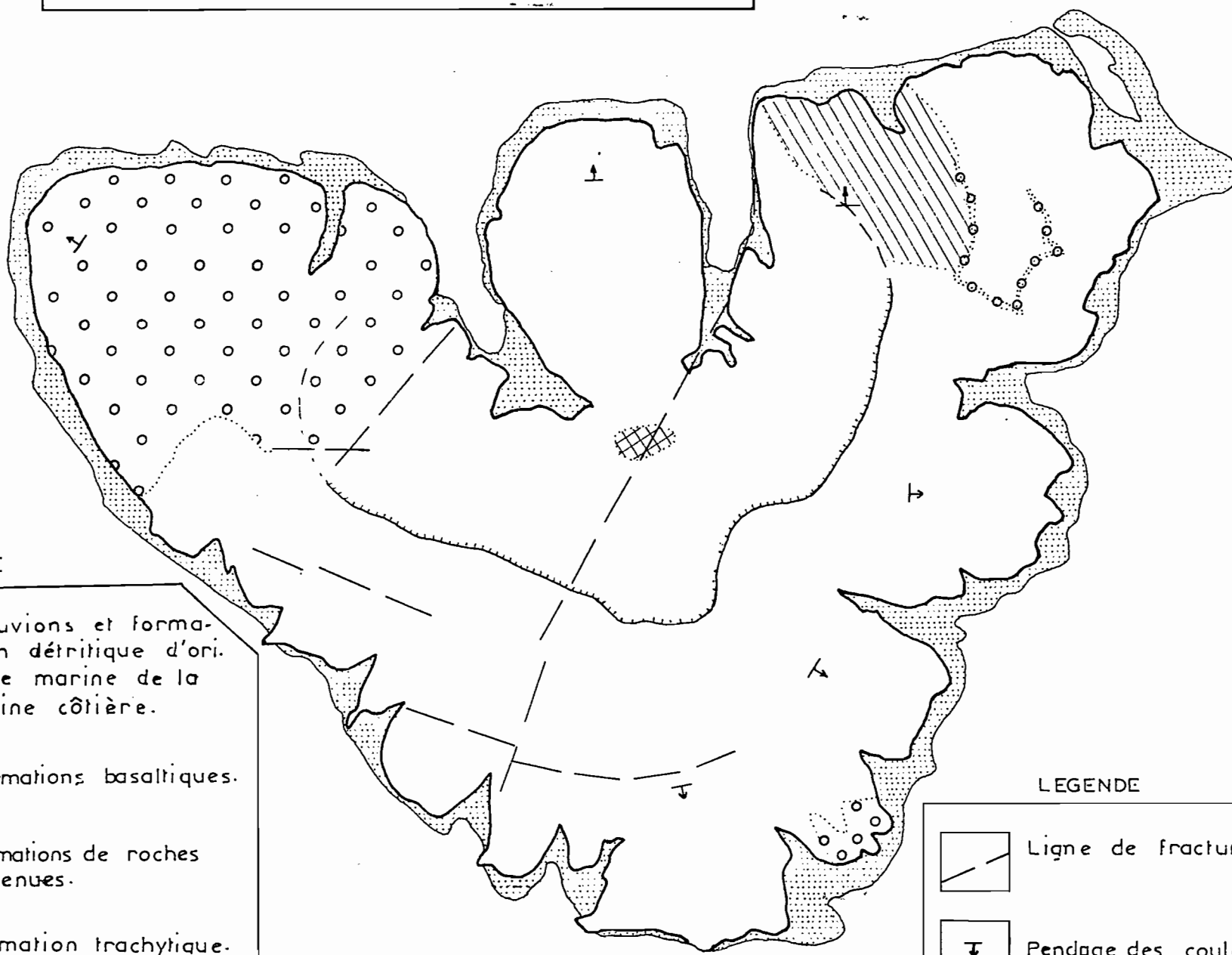
a) Les faits climatiques autorisent toutes les cultures propres aux pays tropicaux humides pratiquées en Polynésie : vanille, café, tubercules, bananes.... et bien entendu le cocotier, mais comme nous aurons l'occasion de le dire dans un autre chapitre, toutes ces plantes ne peuvent venir sur certains sols dont l'évolution pédologique a diminué la capacité de rétention de l'eau.

b) Si l'intensité des pluies (3) ne semble pas exceptionnelle, le système de pentes multiplie les dangers d'érosion sur les versants mal aménagés ou dénudés. Corrélativement, l'alluvionnement et le colluvionnement dans la plaine côtière sont d'autant plus favorisés que la rupture de pente au débouché de la montagne est presque toujours brutale.

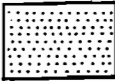
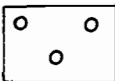
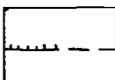
c) Si le régime climatique n'affecte pas la production des noix de coco, il peut gêner par contre la "préparation" du coprah dont le "séchage" est difficile quand les périodes de mauvais temps se prolongent. En montagne, il impose un certain rythme aux travaux agricoles ; en effet les défrichements suivis de brûlis ne peuvent se faire qu'en hiver ; les premières plantations de tubercules auront donc lieu souvent en Octobre. Au demeurant, le calendrier est très souple ; la récolte du café s'étale sur plusieurs mois, tout comme celle des tubercules ; un regain d'activité interviendra cependant lors du "mariage" de la vanille.

(3) Les véritables "trombes d'eau" semblent rares en Polynésie.

CROQUIS GEOLOGIQUE (d'après G. DENEUFBOURG)



LEGENDE

-  Alluvions et formation détritique d'origine marine de la plaine côtière.
-  Formations basaltiques.
-  Formations de roches grenues.
-  Formation trachytique.
-  Limite tectonique de la caldera.

LEGENDE

-  Ligne de fracture.
-  Pendage des coulées.
-  Bassin de Maharepa.

Echelle: 1/80 000^{ème}

Chapitre III

LE CADRE MORPHOLOGIQUE

(cf. carte hors texte n° 2)

Dans une île montagneuse, l'utilisation du sol est très largement tributaire des conditions offertes par le relief. La structure de l'île détermine un certain nombre d'unités morphologiques que nous voudrions définir rapidement afin de mieux situer Maharepa dans son cadre général (cf. croquis géologique ci-contre).

Moorea est un ancien volcan ayant subi de profondes morsures de l'érosion qui n'a guère respecté les pentes du tronc de cône volcanique. Toutefois la dissection par les vallées rayonnantes n'a pas connu partout la même vigueur. Dans la partie septentrionale l'action de l'érosion a sans doute (1) été favorisée ultérieurement par une tectonique cassante dont les manifestations ont accompagné l'activité volcanique.

Ces processus permettent de distinguer les secteurs suivants :

- au "centre N" de l'île, l'ancien cratère, "sans doute"(1) égueulé dans la direction des actuelles grandes baies d'Opunohu

(1) Cf. G.Deneufbourg: Notice explicative sur la feuille Moorea BRGM - Paris 1965.

et de Cook, a donné naissance à une caldera, vaste cuvette de 4 km (N-S) sur 6 km de diamètre. La limite Sud de la cuvette est jalonnée par les plus hauts sommets de l'île : Tohivea (1 207 m), Mouaputa (830 m)... qui la dominent par des escarpements de plusieurs centaines de mètres de commandement. Le relief de la zone déprimée est assez perturbé et rend possible l'exploitation de plusieurs centaines d'hectares (plus d'un millier sans doute) de terres utiles. Il faut ajouter que les processus morphologiques ont mis en place un paysage d'une rare beauté qui est un des principaux atouts de la Polynésie sur le plan touristique.

Les autres secteurs de l'île sont moins favorisés : les terres utiles se rencontrent dans l'étroite plaine littorale périphérique et dans les vallées radiales pour peu que celles-ci aient une ampleur suffisante. Nous distinguerons :

- la côte NE-SW de l'île où les "pentes volcaniques" sont moins érodées, et la partie méridionale de la côte NW-SE (jusqu'à Haapiti) où une demi douzaine de vallées importantes concentre la plupart des habitants et fait l'objet d'une certaine exploitation ;

- la partie septentrionale de la côte NW-SE et la partie orientale de la côte Nord (à l'exception de la vallée de Papetoai) où les vallées se réduisent à des entailles profondes et inexploitable : toute l'activité humaine se restreint à la plaine littorale.

Maharepa dont le territoire occupe la partie occidentale de la côte Nord de Moorea participe à l'un et l'autre de ces deux derniers styles. Nous opposerons classiquement, dans les lignes qui suivent, la zone montagneuse et la plaine littorale.

A. La zone montagneuse

Le relief actuel (2) s'est développé à partir des pentes initiales du tronc de cône volcanique formé par l'empilement des coulées de lave basaltique de pendage faible (6 à 10 gr) orientées NNW-SSE à l'Ouest et NNE-SSW à l'Est. Deux unités morphologiques peuvent être distinguées:

1° Un secteur oriental, large de 2,500 km environ, selon un axe EW, drainé par plusieurs petits vallons presque rectilignes profondément incisés en amont dans la masse montagneuse. Un exemple nous permettra de mieux le caractériser : le talweg de l'un d'entre eux mesure 2 km pour une pente moyenne de 12 gr. très raide en amont mais diminuant rapidement vers l'aval. Il est dominé par des versants concaves dont la pente moyenne supérieure à 30 gr. se raccorde aux lignes de crête par une petite convexité bien marquée. La dissection principale n'a laissé subsister que d'étroits interfluves, eux-mêmes souvent attaqués par de petits ravins secondaires. A priori, ce secteur paraît particulièrement défavorable aux activités agricoles. Nous verrons cependant qu'il n'a pas été entièrement délaissé par les hommes.

2° Un secteur occidental, qui offre des conditions beaucoup plus favorables : large de 2 km environ selon un axe E-W, il constitue un véritable bassin drainé par deux petits réseaux hydrographiques d'inégale importance. Sa formation a été favorisée par les faits géologiques et tectoniques suivants (cf. croquis géologique) : la bordure orientale du bassin correspond à un affleurement étroit de trachytes plus récent que la "formation basaltique d'épanchement ancien" mais plus ancien que la "formation basaltique d'épanchement terminal" qui, le plus souvent, a été décapée par l'érosion à Moorea. Quant à la bordure occidentale, elle est dans le prolongement de la ligne de crête qui jalonne la limite tectonique de la caldera et domine à

(2) Maharepa est dominé par le Tearai qui culmine à 770m.

l'Ouest la baie de Cook par des escarpements localement extrêmement vifs. Dans ce bassin ainsi défini, les deux vallées individualisées par l'érosion linéaire ont des caractères différents :

a) La vallée Orau, à l'Ouest, est la plus simple : elle a l'allure générale d'un cirque dissymétrique dominé à l'amont par de hautes "falaises" de 150 à 200 mètres de commandement, dominant des versants concaves. Les pentes sont très raides à l'Est, mais sur le flanc occidental elles ne dépassent pas 6 à 7 gr. dans les secteurs les plus favorisés. Le micro-relief de la vallée est relativement peu accentué : seuls quelques "pseudo-dykes" signalant une induration locale des basaltes viennent l'interrompre : par contre le collecteur principal n'a pratiquement pas d'affluents.

b) la vallée orientale, celle de Maharepa, a de plus amples proportions : elle s'enfonce dans l'intérieur sur environ 4 kilomètres. C'est aussi un amphithéâtre dont les escarpements dominant de 160 à 200 mètres les pentes concaves situées en aval. La bordure orientale est assez complexe : une première corniche sommitale dégagée dans les trachytes domine un second petit escarpement taillé dans les basaltes. Ce double ressaut rend assez chaotique l'allure du versant et limite dans de notables proportions les surfaces utilisables. Dans l'angle SW de la vallée, une série de "pseudo-dykes" basaltiques orientés du N-NE au S-SW est à l'origine d'un petit bombement éventré par un petit ruisseau au profil en long très aigu. Tout ce secteur comporte des pentes trop raides pour être aménagé. Le réseau hydrographique très dense, surcreuse le relief de la vallée ; la partie amont est découpée en lanières par quelques petits ruisseaux ; les deux plus importants d'entre eux réussissant même à dégager un petit éperon. Plus en aval, les versants sont incisés par toute une série de ravines qui rejoignent le collecteur principal.

La géologie et l'érosion linéaire contribuent donc à restreindre les surfaces utilisables; les secteurs plans, comme dans la vallée Orau, n'existent pratiquement pas. A l'aval cependant, on rencontre des pentes inférieures à 17 gr. mais au pied des hautes falaises qui ferment la vallée ; à l'amont, dans le secteur qui porte les plus belles cultures, elles sont dans l'ensemble très nettement supérieures (cf. graphique n°6).

B. La plaine littorale

La plaine littorale couvre une surface bien moindre que la zone précédente mais elle concentre la majeure partie des activités humaines. Sa largeur varie de 100 à 400 mètres sauf au débouché des deux vallées principales où elle a une certaine ampleur, et à l'extrémité orientale du territoire villageois où elle atteint 800 mètres. Le contact normal avec la montagne se fait par une falaise morte aux formes assez émoussées; cette "falaise" est le témoin de la période où l'Océan venait battre directement les flancs de la montagne : la plaine est en effet une plate-forme littorale modelée à partir de formations détritiques (galets, graviers, sables) d'origine volcanique ou corallienne. Le raccord avec la vallée se fait (du moins pour celle de Maharepa) par un petit cône de déjection, à pente longitudinale très douce, constitué d'alluvions caillouteuses aux éléments de très fort calibre. A l'extrémité orientale du territoire villageois, la plaine côtière enferme un petit lac communiquant par intermittence avec la mer par un émissaire ; son origine serait due à un basculement récent de l'île qui a fait émerger les formations coralliennes (le "motu") qui isolent le lac.

Conclusion

Les faits morphologiques offrent donc un premier choix aux hommes : si le relief de la zone littorale rigoureusement plan ne leur pose pas de problèmes particuliers, il n'en est pas de même pour la zone montagneuse dont les possibilités d'utilisation sont limitées.

Pour conclure ce chapitre, on peut faire deux séries d'observations :

1° Grâce à la présence de deux vallées et l'émergence des formations coralliennes, la zone littorale a ici un développement important. Les hommes ont pu s'y installer en grand nombre.

2° Le système de pentes des deux vallées, malgré le ravinement des versants, est beaucoup plus favorable à l'utilisation agricole qu'à Tahiti. Les grandes vallées tahitiennes, en effet, ont des versants verticaux ou subverticaux alors que leur fond plat, souvent très étroit, est comblé par un épais manteau d'alluvions. A Moorea, au contraire, les versants sont tapissés d'épaisses formations d'éboulis qui se raccordent aux escarpements somnitaux par un angle assez ouvert. Les pentes modelées à partir de ces formations, s'adoucissent progressivement jusqu'au talweg. Si les surfaces planes sont rares et de faible étendue, bien des pentes ne sont pas assez vigoureuses pour interdire leur utilisation.

Chapitre IV

LA VEGETATION ET LES SOLS

(cf. carte hors texte n° 3)

Nous étudierons ensemble la végétation et les sols pour deux raisons essentielles :

- Les paysages végétaux se répartissent nettement entre les deux grandes unités qu'a définies la morphologie ; il en est de même des sols ; les différents systèmes de pente influent fortement sur leur évolution.

- Nos observations personnelles, qui n'étaient pas celles d'un botaniste et d'un pédologue mais d'un géographe soucieux de voir dans le paysage bio-géographique un élément d'explication de l'exploitation agricole, ont toujours lié les observations botanique et pédologique.

La documentation n'est malheureusement pas abondante(1)

(1) Nous avons utilisé les travaux de référence suivants :

- G. TERCINIER : Rapport d'une mission aux Etablissements français de l'Océanie. Fascicule I. Etude des sols-leur propriétés et vocations. ORSTOM-IFO. Août 1955 (ronéo).
- G. TERCINIER : Les sols de la concession KELLUM à Moorea (ronéo)
- G. TERCINIER : Note préliminaire sur les sols de la vallée d'OPUNOHU (ronéo).
- R. PAPY : Tahiti et les îles voisines. La végétation des Îles de la Société et de Makatea. Toulouse 1955.
- Jean Noel MACLET et J. BARRAU : Catalogue des plantes utiles aujourd'hui présentes en Polynésie française-Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique Appliquée (T.VI, n°1-2-3 janv.fév.Mars 1959).

surtout en ce qui concerne la science des sols. Dans le domaine de la végétation, l'utilisation des noms vernaculaires est souvent difficile car les Tahitiens désignent fréquemment sous la même dénomination des plantes de morphologie semblable.

La montagne est le domaine des sols ferrallitiques et de la forêt à des stades divers d'évolution ou de dégradation sous l'effet des éléments naturels et anthropiques. La plaine est le domaine des sols alluviaux et de la cocoteraie. Son évolution est intimement liée à celle de la montagne qui lui envoie éléments alluviaux et colluviaux d'origine basaltique qui semèlent souvent intimement aux éléments coralliens démantelés par la mer.

A. Les sols et végétation de la montagne

1. Les sols peu évolués

a) Dans une bonne partie du fond du bassin de Maharepa caractérisé par de hautes falaises, la roche en place affleure et il n'y a ni sol, ni végétation. La forêt rupestre apparaît dans les secteurs où une évolution pédologique a pu s'amorcer. Inutilisables en eux-mêmes, ces escarpements, que l'érosion débite en gros blocs, alimentent constamment en éléments minéraux "frais" les formations d'éboulis qui se trouvent en contre-bas.

b) A l'Est du territoire villageois, toute la partie montagneuse (zone A) est profondément incisée par de petits ravins temporaires aux versants très raides. Dans une telle situation, l'érosion va aussi vite que l'approfondissement du sol: les éléments meubles, utiles, sont éliminés par ruissellement à chaque averse. En surface en dehors des gros blocs éboulés des lignes de crêtes, dominant les éléments graveleux à peine altérés. Dans le tapis végétal, la strate herbacée l'emporte, dominée par quelques petits "PURAU" chétifs et surtout par d'innombrables goyaviers (*Pisidium guajava* L.) de plus en plus enva-

hissants à mesure que l'on escalade les versants. En bas de ceux-ci, en bordure des talwegs, quelques nouvelles espèces apparaissent : "NONO" (*Morinda citrifolia* L.), "FARA" (*Pandanus tectorius* Parkins), "KAVA" (*Piper methysticum* Forster)... elles profitent sans doute de l'humidité emmagasinée dans les bas de versants épaissis par colluvionnement.

Ce secteur ne contient pas que de mauvais sols (2). Certains talwegs se terminent en amont par de petits "amphithéâtres" tapissés, selon M. TERCINIER, de sols colluviaux typiques riches en éléments fins, frais.... Ils portent une belle végétation de PURAU, quelques "FAI-FAI" (*Serianthes myriadena* Planch) quelques cocotiers (*Cocos nucifera* L.)... C'est dans de tels sites que nous avons trouvé les seules traces de plantations de toute cette zone : vanillières, caféeraies, quelques orangers. Ils ne couvrent malheureusement que des surfaces très exiguës.

2.- Les sols plus évolués du bassin de Maharepa

Dans ce secteur, les formations d'éboulis issues du démantèlement des basaltes prennent une énorme extension : l'examen du relief donne cette impression ; les tranchées examinées le long des chemins de pénétration la confirment. Sur toute la profondeur visible des profils (1 à 2 mètres selon les endroits) dominant des blocs de basalte plus ou moins altérés, emballés dans des particules terreuses fortement argileuses. Partout, à l'amont du bassin, au pied des grands escarpements, se rencontrent de tels sols. Plus en aval, ils ne sont sans doute pas aussi uniformément répandus ; les pentes (actuelles) sont ^{moins} favorables à la formation d'éboulis. Les arêtes initiales, très vigoureuses en amont, se terminent par des lignes de crêtes douces, parfois confuses, passant à des versants de pente modérée en aval, prenant l'allure de véritables croupes à leur débouché sur la plaine côtière. Partout, la surface topographique est jonchée de débris

(2) Des versants analogues à ceux que nous avons décrits portent aux Gambiers des caféeraies (Information orale de M. GAUDILLOT Chef du Service de l'Agriculture de la Polynésie Française).

caillouteux, mais rien ne prouve qu'en profondeur ont ait affaire à des éléments de transport.

Qu'ils se soient formés aux dépens de la roche en place ou à partir de formations d'éboulis, tous ces sols passent longitudinalement aux premières alluvions très caillouteuses de la plaine côtière et transversalement au fin liseré de colluvions qui jalonnent les talwegs. Une certaine uniformité devrait être induite de telles considérations : il n'en est rien. L'étude de la végétation et de l'utilisation du sol permet de distinguer plusieurs zones que nous avons délimitées approximativement.

a) La zone amont (Zone C)

On y rencontre les plus fortes pentes et les formations d'éboulis les plus caractéristiques. Les meilleurs sols sont bruns, meubles, frais, bien drainés, faciles à travailler. Jonchés en surface de gros blocs éboulés des "falaises", ils sont assez pierreux en profondeur. Selon M. TERCINIER, de tels sols sont les meilleurs que l'on puisse trouver en pays tropical humide : ils sont propices à toutes les cultures adaptées à un tel climat pourvu que celles-ci soient suffisamment "couvrantes". Leur fertilité est bonne car ils sont enrichis constamment par les produits de démantèlement des versants et par lessivage oblique. Ils sont malheureusement sujets à l'érosion si les cultures sont mal conduites. Nous n'avons pas noté de traces de celle-ci dans des défrichements récents, mais elles sont bien visibles dans des secteurs plus anciennement cultivés. Le sol devient alors plus rouge, plus sec, les pierres sont moins abondantes ayant été complètement digérées par l'évolution pédologique.

La végétation naturelle est ici une forêt "fermée" où les "PURAU", bien développés, aux branches inextricablement entremêlées, forment une strate intermédiaire entre le sous-bois de fougères constamment humide et les beaux arbres de la strate supérieure "FAI-FAI", "MARA" (*Nauclea forsteriana* Seem), "TIAIRI" (*Aleurites moluccana* (L.)... On rencontre parfois de petits bois de "MAPE" qui, plus bas, constituent la "galerie" habituel-

le des talwegs permanents. De nombreux petits torrents dévalent les pentes. Tous ne coulent pas en permanence mais ils sont constamment frais. Si les talwegs sont encombrés de gros blocs entre lesquels s'introduisent les racines de mape, leurs berges sont souvent tapissées d'un sol sablo-limoneux colonisé par le "MAAPAPE" (*Commelina nudiflora* L.) une herbe grasse qui assure un couvert très dense. Ces frais vallons sont le site privilégié des bananeraies (genre *MUSA*).

Tous ces éboulis de fond de bassin sont largement "plantés" actuellement, que ce soit en tubercules, légumes, cultures arbustives ; celles-ci, dans les sols les plus empierrés, celles là ailleurs, mettant à profit souvent de petits replats. Toute cette forêt ouverte de clairières présente un contraste saisissant avec la partie aval du bassin.

b) La zone aval (Zone B)

Si on descend la vallée en direction du littoral en suivant le ruisseau principal, le même paysage semble se perpétuer : forêt-galerie de mape, puis, sur les premières pentes, la classique formation de purau. Ce paysage change vite si on escalade plus avant le versant. Dans un premier secteur, le purau l'emporte, dominé par les hautes silhouettes de quelques cocotiers et celles plus touffues de grands manguiers (*Mangifera indica* L.), de "pistachiers" (*Syzygium cumini* (L.)). Cette forêt est plus "ouverte" qu'en amont, plus "sèche" ; le parterre comprend encore des fougères, mais aussi beaucoup de plantes herbacées ... les grands arbres disparaissent très vite ; les purau se maintiennent seuls, mais ils deviennent de plus en plus chétifs ; bientôt on ne les rencontre plus que par petits bosquets ; un nouvel arbuste apparaît qui se fait de plus en plus envahissant, le goyavier ; il se mêle aux touffes jaunies par le soleil de l'"AEHO" (*Miscanthus japonicus*). Ce paysage se poursuit jusqu'à la ligne de crête interrompu par endroits par des placages de fougères (*Gleichenia linearis*).

C'est ainsi à une véritable évolution régressive de la

végétation que l'on assiste en escaladant le versant : on passe de la forêt ouverte à une maigre pseudo-savane en passant par une formation buissonnante et arbustive. A cette dégradation de la végétation correspond sans doute une dégradation corrélative des sols. Ceux-ci deviennent de plus en plus "secs", de plus en plus caillouteux à mesure que l'on escalade le versant ; la terre meuble est rare ; on voit dominer largement des éléments graveleux, des blocs scoriacés semblant provenir du démantèlement d'une cuirasse. On a l'impression que le versant a été décapé de ses particules meubles. Il paraît impropre à toute culture ; pourtant on nous a signalé l'existence d'anciennes plantations de manioc ; nous en avons découvert une, abandonnée depuis peu. L'hypothèse d'une utilisation de ces versants est inscrite dans certains faits. Leur abandon total actuel, alors que le fond de la vallée, où les pentes sont beaucoup plus rudes, est largement utilisé, renforce une telle hypothèse. Les conditions climatiques plus rigoureuses (3) qui règnent ici inclinent à penser cependant que certaines plantations comme la vanille (4) ou le taro de montagne étaient sans doute exclues.

B. Les sols et la végétation de la plaine littorale

Les sols de la plaine sont, à première vue, d'une grande monotonie. La cocoteraie en occupe la quasi totalité. A vrai dire si, hors des zones habitées, le cocotier a une présence presque obsédante, les sols qui le portent sont, quant à eux, beaucoup plus variés. Ils se sont formés à partir des alluvions apportées par les torrents de montagne : blocs, galets, graviers, argiles... et à partir des formations coralliennes, galets, sables... Le tout a été bien entendu profondément remanié par la mer. Les sols se différencient donc surtout en fonction de leur teneur

(3) Quand les vents soufflent modérément du secteur N, les masses d'air s'accumulent dans la partie amont du bassin de Maharepa. Des précipitations dues à la convection "dynamique" peuvent intervenir dans ce secteur alors qu'il fait beau dans la zone littorale.

(4) Une vanillière installée en bas de versant par un Chinois, il y a quelques années, a été très vite abandonnée.

en éléments coralliens (calcaires), selon leurs caractères plus ou moins pierreux, plus ou moins argileux. Le drainage enfin, permet d'introduire un autre élément de distinction.

a) Au contact des premières pentes des croupes terminales de la montagne, se situe une étroite bande de sols caillouteux peu différents de ceux déjà signalés en montagne, en bordure de berge. Ils sont appréciés des cultivateurs qui y plantent derrière leur "fare", de minuscules plate-bandes de manioc, quelques arbres fruitiers (agrumes généralement), quelques bananeraies. La végétation naturelle est surtout constituée de manguiers, de pandanus, d'acacias (*Leucaena glauca* Benth)... Entre la cocoteraie et les premières pentes de la montagne, ils ont une individualité bien marquée.

b) Au débouché de la vallée de Maharepa, tout un secteur couvrant plusieurs hectares est le domaine d'alluvions caillouteuses (gros galets) recouvertes d'éléments plus fins, graviers, sables, argiles surtout. Il s'agit d'un véritable petit cône de déjection qui se raccorde aux premières pentes de la vallée. La cocoteraie est le principal élément du paysage végétal, mais elle s'effiloche vers l'amont et entre ses discontinuités s'insinuent de petits bois de manguiers, fai-fai, purau, pistachiers, cocotiers, des pseudo-savanes arbustives où dominent le "TATARAMOA" (*Lantana camara*), le "MIRI" (*Ocimum gratissimum* L.), l'inévitable goyavier. Toute cette zone d'alluvions grossières est, somme toute, une zone de transition entre la plaine côtière profondément humanisée et la "brousse" montagnarde.

c) A l'extrémité orientale du territoire villageois, s'individualisent nettement à proximité du lac de Temae les sols gris à "papa" décrits par Mr. TERCINIER. A une altitude très proche de celle de la mer, ils sont caractérisés par une nappe saumâtre à faible profondeur qui provoque des remontées de sel. Très sableux, à tendance hydromorphique marquée, ces sols ont été aménagés en rizières il y a quelques années. Il n'en reste rien, pas même la moindre végétation. Le prix élevé de la main

d'oeuvre aurait été à l'origine de cet échec (5).

d) Tous les autres sols de la plaine côtière, enfin, sont plus difficiles à classer ; seuls peuvent être identifiés avec netteté les formations coralliennes très bien drainées et les sols qui évoluent par hydromorphie. Tous les autres semblent appartenir à des types intermédiaires. Partout, la cocoteraie est l'élément essentiel du paysage végétal.

- Les sols "coralliens", de couleur gris-clair, sont franchement sableux. Leur drainage est très bon. Ils portent presque toujours de beaux cocotiers. La strate basse de la végétation est très peu fournie : par contre le "TIARE-TAHITI" (*Gardenia tahitensis* D.C.) qui aime le calcaire, y vient fort bien. De tels sols se rencontrent surtout sur le "motu" mais aussi en bordure de lagon.

- Plus répandus sont des sols foncés en raison de leur forte teneur en éléments argilo-limoneux. La cocoteraie est ici moins belle mais la strate basse est particulièrement développée. Malheureusement, surtout dans les cocoteraies mal entretenues, prospèrent le goyavier, le "Tataramoa", le faux tabac peu appréciés du bétail. Fort heureusement, on trouve en abondance quelques plantes d'utilisation pastorale : *Paspalum conjugatum*, Berg. l'herbe de Taravao, *Mimosa pudica* ; la sensitive..

- Quand les cocotiers deviennent plus chétifs, on a de grandes chances de se trouver en présence de sols à évolution hydromorphiques, au débouché d'un petit torrent montagnard qui n'arrive pas à s'écouler vers le lagon. Dès qu'il pleut, ces sols se gorgent d'eau par remontée de la nappe sous-jacente. La végétation en est extrêmement pauvre ; on remarque surtout des touffes de "MATIE" (*Paspalum dilatatum* Poir.) et quelques plaques de

(5) Une autre hypothèse est à retenir : leur teneur en sel trop élevée.

"maa-pape". Bien drainés, de tels sols pourraient porter de belles tarodières, mais ce n'est pas le cas à Maharepa.

Avant d'en terminer avec la végétation de la plaine côtière, il serait injuste de ne pas signaler la présence de certaines espèces très répandues surtout près des lieux habités. En dehors des inévitables manguiers et arbres à pain, les "URU" (*Artocarpus altilis* Parkins) que l'on rencontre partout, signalons les plus courants : l' "AITO" (*Casuarina equisetifolia* L.) près du littoral, le pommier-cythère (*Spondias dulcis*), le pommier-cajou (*Anacardium occidentale* L.), le badamier (*Terminalia catappa* L.), les agrumes.... Certains arbres fruitiers constituent même de petits vergers.

Conclusion

Nous voudrions, pour finir, insister sur certains points qui n'ont pu être suffisamment mis en valeur dans les lignes qui précèdent et tirer quelques conséquences de l'étude du milieu bio-géographique.

- Si les sols sont assez variés, la végétation est d'une grande monotonie. En dehors des plantes strictement édaphiques ou adaptées au sel (nous n'en avons pas traité) les mêmes espèces se rencontrent partout : le cocotier monte jusqu'à 300 mètres d'altitude environ, le "purau" a de très gros individus en bordure de plage et dans la forêt dense de fond de vallée, l'uru, en plaine comme en montagne, signale infailliblement la présence de l'homme, actuelle ou passée... Rares sont les espèces comme le "Tiare Tahiti", qui se cantonnent sur les sols calcaires ou, comme l'"aito", qui frangent les lignes de crêtes ou les plages. Certaines plantes sont particulièrement envahissantes, telles le "tataramoa" et le goyavier qui dédaignent cependant les bons sols de fond de vallée....

- Cette monotonie est, sans nul doute, due à l'action de l'homme. Nous n'insisterons pas sur le cas du cocotier, arbre indigène dont l'omni-présence est la conséquence de la politique de plantations systématiques. Certaines plantes comme les "gleichenia", le "tataramoa", l'aeho repoussent après les feux ; le purau et le goyavier leur résistent. Devant leur abondance actuelle on est tenté d'imaginer pour le bassin de Maharepa une exploitation importante dans le passé ; seule la zone amont actuellement utilisée aurait été préservée (la présence de petits mape sur certaines pentes indique que là aussi sans doute, la forêt a été largement attaquée). L'existence sur les basses pentes de la zone aval de très nombreux manguiers, de pistachiers, pommiers cajou, pommiers-cythère, de très vieux caféiers.... atteste la présence humaine dans le passé.

De tels faits mériteraient d'être approfondis ; il fallait les souligner afin de mieux poser certains problèmes "humains" de l'exploitation...

Chapitre V

LES CARACTERES FONDAMENTAUX DE LA POPULATION

Ce n'est pas l'état de la population de Maharepa que nous présenterons dans ce chapitre : nous voudrions insister simplement sur les phénomènes dont la connaissance est en relation directe avec notre sujet.

I. LES HOMMES : Nombre et répartition.

Grâce aux recensement de l' "Institut de Recherches Médicales de la Polynésie Française", nous avons pu suivre l'évolution de la population depuis 1960. Les chiffres bruts sont les suivants :

1960	:	305 habitants	(Source : I.R.M.)
1962	:	285 habitants	(")
1964	:	302 "	(")
1966	:	335 "	(Recensement personnel)

La progression enregistrée depuis 1962 est honorable ; le district de Pao-Pao dans son ensemble n'a pas connu une telle reprise :

1960	:	1301 habitants	(Source : I.R.M.)
1962	:	895 "	(")
1964	:	1018 "	(")

La baie de Cook, jusqu'en 1960, a été l'un des principaux producteurs de vanille de la Polynésie française, mais le champignon qui a attaqué les racines du vanillier a provoqué un véritable exode vers Papeete. Maharepa a également été touché, mais le tourisme a davantage pris le relais de la vanille et une natalité exceptionnelle, entre 1964 et 1966, a même permis à la population de progresser.

Le nombre des maisonnées a évolué comme suit :

1960	50 maisonnées	(Source : I.R.M.)
1962	52 maisonnées	(Source ")
1964	55 "	(")
1966	55 "	(Recensement personnel)

Leur nombre au Kilomètre linéaire (1) donne une bonne idée de la répartition de l'habitat : (cf. carte hors texte n°2).

Km 10	8 maisonnées	
Km 11	5 "	
Km 12	29 "	dont 2 en montagne
Km 13	11 "	dont 1 en montagne
Km 14	1 "	

Les maisonnées des 2 premiers kilomètres constituent le hameau de Tiaia proprement dit. La quasi totalité de celles du Km 12 rassemble la majeure partie de la population du village de Maharepa. Une bonne quinzaine, au droit du temple, de part et d'autre du chemin de servitude de la vallée, sont fortement agglomérées. Seize maisonnées seulement bordent la mer, mais ce fait ne correspond à aucune spécialisation professionnelle. Par contre, 3 familles (dont 2 chinoises) habitent en permanence dans la montagne ; deux autres utilisent des fare "temporaires" au moment de certains travaux agricoles. Cet habitat de montagne est en nette régression : 4 fare ont été abandonnés très récemment. Nous serions incomplets si nous ne signalions pas la présence de deux

(1) A Tahiti comme à Moorea qui sont des Iles vaguement circulaires on partage la route de ceinture en deux sections E et W. Chaque point kilométrique sert alors à se repérer/ au km 0 (AFAREAITU par rapport/ à MOOREA).

résidences de villégiature appartenant à des habitants de Papeete: toutes les 2 se trouvent sur des cocoteraies exploitées par des habitants du village. Nous ne ^{nous/}occuperons pas de l'hôtel dont les activités sont trop en marge de celles du village.

2. Une population en grande partie alloène

L'étude de la mise en place de cette population ne manque pas d'intérêt. Le tableau ci-dessous donne le lieu de naissance des habitants actuels en fonction de leur âge.

<u>Lieu de naissance</u>	<u>1-20 ans</u>	<u>20-50 ans</u>	<u>+ de 50 ans</u>
MAHAREPA	138	50	9
TEMAE	1	1	1
PAO-PAO	5	6	
TAVARO	4		1
AFAREAITU	3		1
HAAPITI	1	1	
PAPETOAI	3	5	
Autres Moorea		1	1
Total MOOREA	155	64	13
PAPEETE	24	13	1
TAHITI		10	6
ILES/S/VENT	2	10	3
MAKATEA	2		1
AUSTRALES	1	2	1
TUAMOTU-GAMBIER	5	7	1
ILES COOK			1
EUROPE		2	2
AMERIQUE		1	
CHINE			6
TOTAL HORS MOOREA	34	45	22
INCONNU	2		
TOTAL GENERAL:	191	109	35

On peut constater que si la majeure partie des moins de 20 ans sont nés très normalement à Moorea, 41 % des personnes de 20 à 50 ans sont nées hors de Moorea, cette proportion atteignant plus de 62 % pour les gens de 50 ans et au-delà. Ces chiffres sont éloquentes par eux-mêmes : ils prennent plus de relief

encore à la lumière des constatations suivantes (2) : si 5 chefs de famille, représentant 5 patronymes ont leurs ascendants paternels originaires de Moorea ; si 18 chefs de famille représentant 8 patronymes ont leurs ascendants maternels originaires de Moorea ; 30 chefs de famille, représentant 22 patronymes, n'ont à leur connaissance, aucun ascendant originaire de Moorea ; toutefois parmi ces derniers, le Pasteur, un peintre, un écrivain, un militaire français retraité, un cuisinier originaire des TUAMOTU, représentent des cas un peu particuliers. Dans 2 cas enfin, nous n'avons pu déterminer l'origine des ascendants.

Ces observations entraînent les remarques suivantes (3) qui anticipent un peu sur la suite du développement : les agriculteurs pratiquant encore des cultures vivrières appartiennent à la seconde catégorie de chefs de famille. Ils disposent des terres de leurs ascendants maternels ; leurs parents ou grands-parents paternels étaient originaires, pour la plupart, d'archipels - les Iles sous le Vent, les Iles Cook, les Australes - où les conditions agraires se sont mieux conservées que dans la majeure partie de Tahiti. C'est dans la troisième catégorie, au contraire, que l'on rencontre le plus de non-agriculteurs (souvent immigrants récents), le plus de producteurs de coprah ou de cultivateurs tels les Chinois axés sur une agriculture purement spéculative. Un certain nombre d'entre eux ont récemment abandonné les activités agricoles. Exception qui n'en est pas tout à fait une : le plus gros producteur de taruas et de fei de Maharepa est le fils d'immigrants venus de Raiatea il y a 40 ans.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces problèmes lors de l'étude foncière .

- (2) Elles auraient été plus pertinentes si l'enquête n'avait pas été limitée aux chefs de famille. Leur signification n'aurait pas changé pour autant.
- (3) Le cadre de ce travail est trop restreint pour entraîner de plus longs développements ; une véritable "histoire du peuplement" éclairerait pourtant singulièrement la réalité agraire d'aujourd'hui.

3. Une population extrêmement mobile

Comme nous l'avons signalé dans le premier paragraphe, la population de Maharepa a progressé mais, surtout, elle s'est considérablement renouvelée ainsi que l'attestent les quelques faits suivants :

a) entre 1960 et 1966, trente-neuf des maisonnées recensées cette dernière année ont connu des mouvements migratoires ; le nombre des départs a dépassé de 17 unités celui des arrivées ; seul l'excédent des naissances sur les décès (47 personnes) a permis à la population d'augmenter. Pendant la même période, nous avons repéré 18 changements de résidence , chiffre largement sous-estimé. Un bilan plus détaillé des mouvements migratoires est révélateur des bouleversements qu'a connus Maharepa ces dernières années :

	Arrivées	Départs	Bilan
Période 1960-1962	11	38	- 27
" 1962-1964	33	33	0
" 1964-1966	38	28	+ 10

C'est à partir de 1960 en effet que la production de la vanille s'effondre ; c'est à partir de 1962 que le tourisme connaît un grand essor.

b) Cette mobilité suscite les réflexions suivantes :

- les déplacements à l'intérieur du village retiendront peu notre attention : il s'agit souvent de la dissociation d'une maisonnée, un jeune ménage quittant la demeure des parents pour s'installer dans un nouveau fare, un enfant "adopté" quittant le domicile paternel pour celui de ses grands-parents, d'une tante.. Certains déménagements nous intéressent plus directement, celui, par exemple, de ce chef de famille âgé, "gardien" d'une cocoteraie, qui abandonne son exploitation à l'âge de la retraite pour aller habiter chez son fils ; celui de ce cultivateur qui quitte sa cocoteraie pour le village une fois sa licence de débit de
boisson

obtenue ; celui de cet homme jeune qui descend de la vallée dans la plaine pour exercer un emploi salarié...

- les mouvements migratoires, en raison de leur ampleur méritent d'être examinés de plus près. Les causes de départ sont cependant difficiles à connaître avec précision faute d'avoir pu interroger les migrants. Entre 1960 et 1966, sur neuf départs intéressant des maisonnées entières, trois, entre 1960 et 1962, à destination de Papeete, ont été provoqués par la maladie de la vanille ; trois autres correspondent à un véritable éclatement de la famille consécutif soit à la mort de son chef, soit à une mésentente conjugale aboutissant à la formation d'un nouveau ménage, soit enfin à l'adoption de nouvelles occupations extra-agricoles liées au tourisme.

De nombreux départs concernent bien entendu des individus isolés. Ils intéressent surtout des jeunes gens et des jeunes filles à la recherche d'un emploi. Ils sont favorisés par l'accueil des "fetiï" (4) dispersés un peu partout et toujours prêts à accueillir un nouvel arrivant. Sur le plan économique, ils ont une double importance : ils enlèvent des bras à l'économie locale ; en retour, ils sont à l'origine de revenus supplémentaires dans certaines familles (nous en connaissons une qui ne vit que de ces ressources là). Les règles matrimoniales sont à l'origine de quelques départs mais ici, en 1966, il semble qu'ils soient subordonnés, au moins pour les hommes, dans la nouvelle résidence, à la possibilité de trouver un emploi. Le rôle de l'adoption "faamu" (5) ne doit pas être non plus minimisé, tout comme les cas qui échappent à toute analyse.

Les motivations des arrivées ont pu être analysées plus sérieusement : entre 1960 et 1966, dix nouvelles maisonnées (dont cinq depuis 1964, celles-ci représentant plus de 8 % de la popu-

(4) Les "fetiï" sont les "parents" au sens large du terme.

(5) L'adoption "faamu" n'est pas reconnue par la législation. Il n'en est pas moins vrai, que même actuellement, beaucoup de Polynésiens ne font pas de différences entre leurs enfants "biologiques" et leurs enfants "nourriciers".

lation actuelle) ont été créées. Deux chefs de famille sont venus exploiter des terres récemment acquises ; trois, encore jeunes, sont revenus sur les terres de leurs aïeux, mais aucun n'exerce d'activité agricole : le premier construit des pirogues, le second est employé à l'hôtel, le troisième est subrécargue de goëlette, sa femme exerçant les fonctions d'institutrice dans le district voisin de Teavaro ; deux sont venus s'installer à proximité de leur belle-famille : l'un est "gardien" d'une cocoteraie l'autre "chauffeur de taxi" ; trois, enfin, n'ont aucune attache particulière avec Maharepa mais ils y exercent leur profession.

De 1964 à 1966, les arrivées d'individus isolés ont été proportionnellement moins fréquentes. Nous n'en avons noté que onze : deux personnes ayant regagné leur domicile après avoir travaillé à l'extérieur ; un jeune homme ayant terminé son service militaire ; deux jeunes filles travaillant à l'hôtel, proches parentes de la maîtresse de maison de leur résidence ; un enfant "adopté" ; un jeune couple venu s'installer chez le père adoptif de la jeune femme qui est institutrice à Pao-Pao ; quatre personnes enfin, rentrant d'un voyage effectué en dehors de la Polynésie Française.

Quelles conclusions peut-on tirer de cette mobilité ?

- Les considérations familiales, matrimoniales interviennent très souvent dans ces déplacements ; elles sont importantes dans le cas de l' "adoption". Les migrations de travail nous paraissent cependant essentielles, favorisées par les structures d'accueil qu'offrent les "fetii".

- Les activités agricoles sont particulièrement touchées par ces déplacements. Beaucoup de départs correspondent à leur abandon ou au souci, surtout chez les jeunes, de ne pas les exercer (la conjoncture actuelle favorise évidemment un tel phénomène) ; en revanche, les arrivées d'agriculteurs sont très peu nombreuses. L'agriculture, elle-même, peut être parfois la cause de déplacements, témoin cet habitant du village, parti plusieurs mois aux TUAMOTU pour faire le coprah chez des parents.

4. Une structure socio-professionnelle faisant une place restreinte aux activités agricoles.

Son étude, intimement liée aux faits précédents, va nous permettre de cerner de plus près la part de l'agriculture dans les activités villageoises. Sur 55 maisonnées, en effet : 14 ont une activité purement agricole ; 15 ont une activité agricole mais touchent des revenus salariaux ou extérieurs à l'agriculture ; 18 n'ont aucune activité agricole ou une activité très réduite ; 8 enfin représentent des cas particuliers. Parmi les 18 maisonnées de la troisième catégorie, toutes, à un moment donné, ont eu une activité agricole : 9 d'entre elles l'ont abandonnée récemment. A ce propos nous notons : le cas de deux vieillards seuls ayant pris leur retraite ; celui de trois personnes âgées aspirant au repos et non remplacées dans leur travail par leurs enfants vivant pourtant au village ; celui de ce chef de famille qui a préféré vendre de la bière " à casser le coprah " ; celui de ces trois jeunes hommes, enfin, qui ont trouvé à exercer une activité plus rémunératrice que l'agriculture.

Quelle est la structure socio-professionnelle exacte de la population ? 17 % seulement des habitants du village ont une activité agricole (6) ; par contre, 59 personnes, soit un peu moins de 18 % de la population totale, touchent des revenus essentiellement salariaux : près des 4/5 sont des hommes. La quasi totalité des emplois féminins qui se partagent entre l'hôtellerie et la fonction publique sont permanents contre 76 % seulement des emplois masculins.

(6) Nous aurons à revenir ultérieurement sur cette "population agricole".

SALAIRES ET AUTRES REVENUS AGRICOLES			
H o m m e s		F e m m e s	
- Permanents	Temporaires	- Permanents	Temporaires
: Artisans 2	Ouv. agric. 6	: Hôtellerie 6	
: Chauffeurs ... 2	Autre 1	: Fonctionnaire .. 1	
: Commerçants .. 3			
: Fonctionnaires 2			Hôtellerie 1
: Hôtellerie ... 8			
: Maçons 2			
: Pensions Retraite 4			
: Travaux Publics ,5			
: Autres 5			
: <u>AILLEURS</u>			
: Manoeuvres ... 2	Manoeuvres 4	: Fonctionnaires.. 4	
: TOTAL	35		11

Parmi les emplois temporaires, 6 sont tenus par de jeunes hommes qui se louent pour "faire le coprah" alors que 4 autres vont épisodiquement travailler 15 jours, un ou deux mois, sur les chantiers de Papeete et du C.E.P. On notera l'importance des emplois liés au tourisme : hôtellerie et T.P. ; la réfection de la route de ceinture en particulier nécessite, pour tout Moorea, un personnel important. Trait remarquable, la majeure partie des salariés travaille sur place. Maharepa ne connaît pratiquement pas les migrations journalières ou hebdomadaires si caractéristiques du Tahiti d'aujourd'hui. Cependant, quelques femmes qui ne travaillent pas au village exercent leur métier à Pao-Pao ou dans les districts voisins. Seuls quelques hommes, employés à Papeete, rentrent le vendredi soir ou le samedi matin. Ce fait est important : certains peuvent exercer une activité agricole complémentaire. Notons pour finir que si ces emplois ne sont guère plus nombreux que les emplois agricoles, ils occupent beaucoup plus les travailleurs et les astreignent à une certaine discipline. Ils représentent toute l'activité d'une bonne part du village et, sauf erreur, presque partout où ils interviennent, une bonne partie des revenus. Le caractère marginal de l'agriculture implicitement contenu dans la mobilité de la population est mis ici particulièrement en évidence.

Conclusion

Presque tous les facteurs évoqués dans ce chapitre sont défavorables à l'agriculture :

1°) Nous n'avons pas affaire, tout d'abord, à une paysannerie enracinée sur son sol depuis des générations ; il n'y a pas dans la vallée, d'"humanisation" profonde du paysage.

2°) Une partie importante de la population n'est pas fixée ; la mobilité constatée ces dernières années en est la preuve, le paysage en témoigne. D'anciennes "plantations" sont envahies par la brousse, leurs exploitants partis ; de nouvelles surgissent en quelques semaines mais pour combien de temps ?

3°) L'agriculture ne retient pas les hommes : quand des occasions se présentent, et dans la conjoncture actuelle elles sont nombreuses, de changer de métier, les gens s'en vont, quitte à revenir plus tard. Le Polynésien est navigateur, pêcheur, il est rarement un véritable agriculteur.

4°) En étudiant le régime des terres, nous reviendrons sur les conséquences de la mobilité. Signalons pour finir que la gamme des cultures adaptées à un tel comportement est restreinte ; seul le cocotier, qui vit un siècle, survit aux hommes ; les cultures à très court cycle (légumes) s'en accommodent. Quant aux autres, et particulièrement les cultures arbustives, elles ne peuvent recevoir dans de bonnes conditions tous les soins de longue haleine que nécessite une production normale. Elles peuvent, dans certains cas, réussir pendant quelques années, mais elles ne résistent pas à une conjoncture défavorable et sont pratiquement abandonnées.

II LES STRUCTURES AGRAIRES

I n t r o d u c t i o n

Dans les pages qui vont suivre, nous allons essayer de définir avec le maximum de précision les structures agraires de Maharepa. En géographe, nous avons donné une large place à la représentation cartographique. Celle-ci vise deux buts essentiels :

- 1) Répartir spatialement et localiser les phénomènes ; les mettre en rapport les uns avec les autres.
- 2) Interpréter quantitativement les phénomènes représentés afin d'étayer le raisonnement.

Ces buts n'étaient pas faciles à atteindre (on nous a même découragé de les entreprendre). Aussi tenons-nous à exposer comment nous y sommes parvenus. Nous disposions initialement des documents suivants :

- les photos aériennes de l'Institut Géographique National à l'échelle approximative du 1/40.000ème.
- la carte provisoire (non complétée sur le terrain) de l'I.G.N., restituée à l'appareil POINVILLIERS
- le cadastre, enfin, levé en 1942, sans fond topographique préalable. Un plan d'assemblage en existe au 1/10.000ème.

Notre premier travail consistait donc à établir un fond de carte correct mettant en place les éléments essentiels du relief, de l'hydrographie. Il fallait enfin y intégrer le parcellaire. Après un agrandissement au 1/10.000ème, effectué au pantographe, des documents de l'I.G.N., nous nous aperçûmes qu'ils ne coïncidaient pas avec le plan cadastral, sur la côte d'une part où le tracé du littoral s'est modifié depuis 1942 tant par érosion que par accumulation, le long des lignes de crête, enfin, où l'insuffisance du nombre de bornes rendait leur tracé un peu trop géométrique pour être naturel. Afin d'améliorer le tracé des par-

celles dont certaines limites paraissaient aberrantes au vu des procès-verbaux de bornage, nous fûmes amené à répartir un certain nombre de bornes litigieuses en prenant pour origine les points considérés comme exacts puisque coïncidant parfaitement si l'on superposait le plan cadastral et la carte I.G.N. Il était nécessaire ensuite, de planimétrer les parcelles ainsi redressées. Malgré l'approximation du planimétrage (l'appareil ne donne pas les centiares) et des erreurs de manipulation, nous nous aperçûmes que les surfaces globales calculées différaient de moins de 5% de celles données par le cadastre. Cet écart est évidemment plus grand pour certaines parcelles. Inutile de dire que les surfaces obtenues ne sont pas exactes ; pour y parvenir, un levé à grande échelle eut été souhaitable, mais une telle entreprise était impossible en raison de l'étendue du "terroir" et non justifiée, compte tenu du faible pourcentage de la superficie exploitée par rapport à la superficie totale. Nous avons néanmoins des bases solides pour étayer le raisonnement. Il nous a paru en effet indispensable, dans un pays où le relief joue un rôle essentiel, dans un pays où l'on se plaît à souligner les conséquences du système foncier sur l'exploitation des terres, de pouvoir confronter, grâce à la cartographie, ces deux phénomènes.

Les bases d'une cartographie correcte établies, il nous restait à mettre à jour le cadastre qui n'a pas enregistré depuis 1942 les différentes modifications inhérentes aux successions, ventes... Grâce à l'enquête orale, vérifiée quand cela était possible avec les registres des Domaines, nous fûmes amené à mettre en place un certain nombre de nouvelles parcelles. Une telle cartographie n'a pas la valeur des levés à grande échelle préconisés pour l'"Atlas des Terroirs Africains" (1). Adaptée aux conditions polynésiennes, nous espérons qu'elle a quand même quelque utilité.

 (1) Cf. G. SAUTTER et P. PELISSIER : Pour un Atlas des terroirs africains ; structure type d'une étude de terroir. L'HOMME-
 janv.-avril 1964.

	Superficie partielle	Superficie totale	%	Zone en très forte pente		Zone utilisable		Zone Utilisée Exploitée		Résidentielle	
				Superficie	%	Superficie	%	Superficie	%	Superficie	%
Plaine		147,84	17,2			137,59	16	120,82	14,05	13,21	1,54
Montagne	A	277,20				?		0,50			
	B	219,45		26,70		?		3,90			
	C	215,49		76,95		138,54	16,1	19,83			
Région montagneuse		712,14	82,8	103,65	12,05			24,23	2,82		
Totalité		859,98		103,65	12,05			145,05	16,87	13,21	1,54

L'unité de superficie est l'hectare -

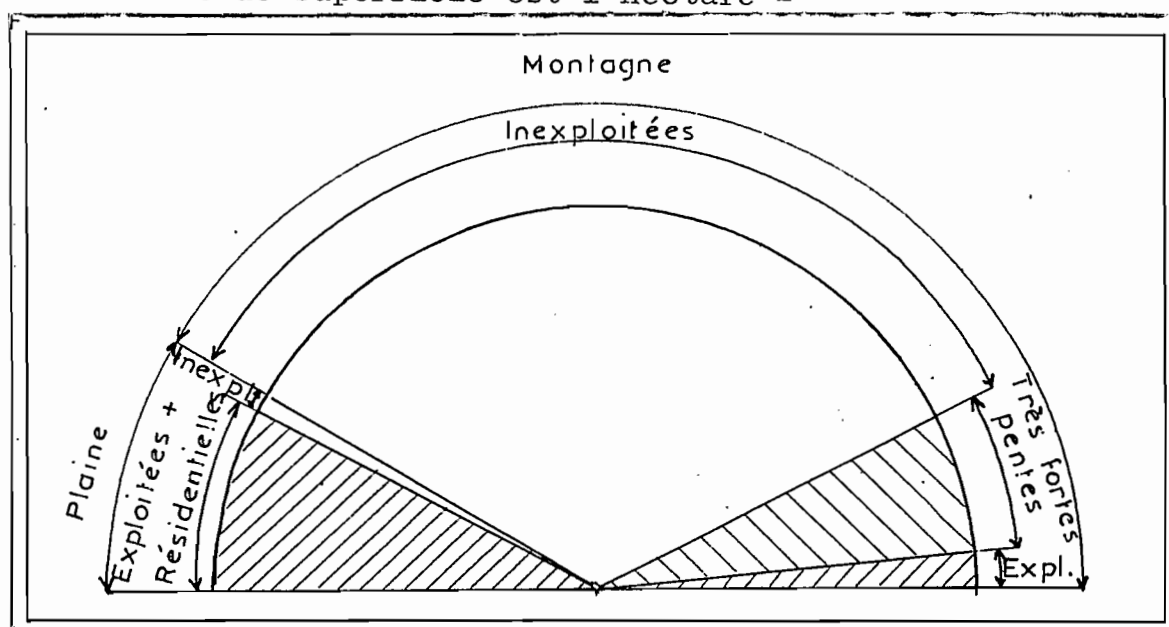


TABLEAU hors-texte n° 1

Chapitre I

L'UTILISATION DU SOL ET LES PLANTES CULTIVEES

A. L'UTILISATION DU SOL

Elle est très inégale selon les unités morphologiques considérées. Le tableau n° 1 (cf. graphique n°4) en résume les données essentielles (pour plus de détails on pourra se reporter à l'annexe n° 3).

1) Les espaces non utilisés

- En plaine, ils sont restreints ; en dehors de quelques petites parcelles inhabitées situées derrière le village et représentant moins de 2% du total, ils se confondent avec les sols à "papa" aménagés jadis en rizières (cf. I, Ch. IV). Les "zones résidentielles"(1) sont utilisées, par définition, mais malgré la présence d'arbres à pain, bananiers, agrumes... nous ne les considérerons pas comme surfaces agricoles.

- En montagne, nous avons distingué (2) trois secteurs calqués sur les unités morpho-biogéographiques. N'ayant pas com-

-
- (1) Nous n'avons compté comme zones résidentielles que les secteurs (caractérisés souvent par de très petites parcelles) où la cocoteraie a été largement entamée pour faire place aux maisons d'habitation.
 - (2) La précision des superficies que nous donnons pour chaque secteur ne doit pas faire illusion. Faute de pouvoir faire de mesures plus précises, nous leur avons donné comme limites les frontières des parcelles.

pétence pour déterminer la vocation de tel ou tel sol, nous nous sommes contenté de faire la part de ce qui était utilisable de ce qui ne l'était pas, de ce qui était exploité de ce qui ne l'était pas.

Les trois zones(3), c'est un fait inscrit dans le paysage, ont des taux d'utilisation croissants en relation avec l'état des sols et de la végétation. En dehors de quelques cocoteraies de bas de pente situées dans la zone B, et d'une petite caféeraie dans la zone A, toutes les plantations sont concentrées dans la partie amont du bassin de Maharepa (zone C). Une telle répartition appelle quelques commentaires. Certains exploitants propriétaires ou locataires de plantations dans le fond de la vallée, pourraient très bien "planter" plus près du village (4). Or, il n'en est rien ; "parce qu'il y a trop de cailloux" répondent-ils ; parce qu'on ne touche pas aux cocoteraies de bas de pente, ajouterons-nous ; parce que la plupart des "plantations de vallée", bananeraies, taruas et taros de montagne... ne sauraient venir sur des sols ne retenant pas assez l'eau. Une vanillière plantée en bas de pente par un chinois il y a quelques années (avant la "maladie") a été très vite abandonnée. D'autres chinois sont venus à diverses reprises visiter la grande parcelle (68) située à l'aval (rive droite) de la vallée de Maharepa ; ils ne s'y sont pas installés.... Nous ne sommes pas en mesure de dire si de tels sols ne sont pas cultivables... ils ne répondent pas, de toute façon, aux besoins des Tahitiens, malgré les pentes modérées et la proximité du village. Seule une pression démographique très forte pourrait provoquer leur utilisation ; encore faudrait-il que les possibilités d'exploitation du fond

(3) Rappelons que :

La zone A est le secteur montagneux oriental du "terroir" de Maharepa,

La zone B est le secteur aval du bassin de Maharepa,

La zone C est le secteur amont du bassin de Maharepa.

(4) Par exemple, un agriculteur, "gardien" dans le fond de la vallée est propriétaire d'une parcelle inexploitée à moins d'un km de chez lui.

de la vallée soient épuisées, ce qui n'est pas le cas. Ainsi, toute une partie du "terroir" de Maharepa, représentant plus de 60 % de la superficie du territoire ne se prête plus (pour une large part) à l'exploitation. L'étude des sols et de la végétation nous a permis d'en évoquer les raisons.

2) Les espaces utilisés

Dans l'ensemble ils représentent un peu moins de 17%(5) de la superficie totale du terroir de Maharepa, près de 20 % si on tient compte des secteurs strictement inexploitable. Ces chiffres, si faibles soient-ils, ne sont pas éloignés des estimations minima de l'Inspecteur Général Guillaume (6). On peut, à la rigueur, les augmenter de 1, 54 %, pourcentage réservé aux zones résidentielles. Un peu plus de 14 % de la superficie du territoire villageois représente la part de la cocoteraie en plaine. En montagne, le taux d'utilisation ne dépasse pas 3%, globalement, mais il atteint plus de 9 % dans la seule zone montagnaise vraiment exploitée (zone C) (7). Ces chiffres, semblent honnêtes mais ils représentent des réalités bien différentes.

(5) Les chiffres indiqués n'ont, bien entendu, qu'une valeur relative (cf. II, Introduction).

(6) Inspecteur Général Guillaume : Etude de l'Economie rurale de l'Océanie française. Papeete 1956.

(7) Les superficies ont été calculées sur la base des densités de plantes admises en Polynésie Française. Café : 1000-1500/ha; Vanille : 8000/ha ; Tubercules : 10.000/ha. En raison de la répartition anarchique des touffes des bananiers et de fei et de la dispersion des arbres à pain, il est pratiquement impossible d'évaluer sérieusement les superficies qu'ils recouvrent. En tenant compte de ces faits, un taux d'utilisation agricole de 20 % semble raisonnable. Si nous avons adopté la méthode utilisée par M. Panoff dans ses "structures agraires en P.F." nous aurions abouti à des taux impressionnants (et aberrants) d'utilisation.

Avec toutes ces ressources (nous n'en avons cité que quelques unes) le cocotier est une véritable Providence pour le Polynésien, une Providence qui n'est pas, nous le verrons, sans présenter quelques inconvénients. A Mahareja on le rencontre partout sur la plaine côtière ; il a même tendance à s'insinuer dans la vallée, sur les alluvions grossières du petit cône de déjection. On le retrouve dans la montagne où il constitue plusieurs petites plantations de bas de pente dans la zone aval du bassin. Il monte jusqu'à 350-400 mètres environ, mais souvent il s'agit de rejetons d'arbres qui avaient été plantés là, "pour boire".

La cocoteraie n'est pas cependant absolument uniforme... A elle s'associent d'autres spéculations : citons d'abord le TIARE TAHITI qui couvre quelques ares à Tiaia ..; ses fleurs se vendent bien au "Juillet" (10). L'élevage sous cocoteraie a une autre importance. Nous avons recensé 45 bêtes réparties en 9 troupeaux comprenant de 1 à 16 bêtes. Les bovins paissent exclusivement sur les sols les plus pauvres en éléments coralliens qui portent les tapis herbacés les plus riches. Les porcs sont beaucoup plus nombreux ; ils vivent parqués dans de petits enclos situés près des fare. Dans les zones habitées, la cocoteraie s'aère pour faire place à de petites plantations, exclusivement arbustives. Un inventaire en serait fastidieux. Voici un exemple qui a un véritable intérêt économique : dans sa cocoteraie de 1 ha 30, un vieil homme dispose de :

100 pieds de manioc (*Manihot utilisima* Pohl.)
quelques pieds de patates douces (*Ipomea batatas* L.)
et de taros (*Colocasia esculenta* L. Schott)
4 avocatiers (*Persea gratissima*)
8 arbres à pain
2 quenettiers (*Melicocca bijuga* L.)
15 papayers (*Carica papaya* L.)
quelques citronniers, bananiers....

(10) La célébration de la fête nationale donne lieu à Papeete à diverses manifestations qui constituent le "TIURAI" (Juillet).

2) Les tubercules

Ils ne couvrent que des superficies restreintes, mais leur rôle alimentaire est essentiel : ils sont à la base de l'économie vivrière traditionnelle de l'Océanie ; moins répandus que jadis, ils demeurent très appréciés. La famille des Aracées est la mieux représentée.

- Le TARO est le plus prisé de tous. A Maharepa, n'est cultivé que le taro rouge "manaura" ; ses tubercules sont moins gros (700 à 800 grammes) que ceux du "taro d'eau". Ceux que nous avons vus à Maharepa ont le pétiole violacé et la chair blanche. *Colocasia esculenta* ne couvre à Maharepa que 0 ha 21 ; il se disperse dans cinq petites parcelles toutes situées dans le fond de la vallée sur de très fortes pentes, dans des sols constamment humides.

- A côté du taro, sur des sols un peu plus secs, on trouve le TARUA qui couvre des surfaces beaucoup plus importantes (1 ha 96 en 9 plantations). D'origine américaine (le taro est océanien), introduit à l'ère européenne, le tarua est une belle plante dont la taille peut atteindre 1 mètre. Ce sont ses tubercules latéraux qui sont consommés (5 à 6 kg par pied). Sa chair moins pateuse que celle du taro, rappelle un peu celle de la pomme de terre.

- Le APE, une autre Aracée (*Colocasia macrorrhiza* Schott) se rencontre fréquemment à l'état sauvage dans les bas fonds. Il n'est plus consommé actuellement. On utilise souvent l'effet décoratif de son rhizome, qui se développe à 1 mètre au-dessus du sol, pour l'ornementation des jardins.

- Le MANIOC, "MANIOTA", de la famille des Euphorbiacées couvre une superficie égale au taro mais on ne le rencontre, dans les mêmes situations, en montagne, que dans trois exploitations. De tous les tubercules, c'est le moins apprécié et le plus rustique. De saveur douce, il n'a besoin d'aucune préparation spéciale.

- Les autres tubercules ne couvrent que quelques m² : la patate douce "UMARA", une convolvulacée, est très anciennement connue en Polynésie, mais son origine prête à controverse (11). Quant aux ignames, les "UFI" (*Dioscorea alata* L.) ou les "HOI" (*Dioscorea bulbifera* L.), on ne se résigne à les consommer, à défaut de patates douces, que s'il n'y a plus de taro ou de uru...

3) L'arbre à pain

Le fruit de l'arbre à pain (maïore, uru), de la famille des Moracées, a été longtemps le symbole de l'"abondance et de la vie facile qu'on croyait et croit encore propres aux Iles de la mer du Sud" (12). S'il n'est pas à la base de l'économie vivrière comme aux Marquises, il n'en a pas moins une importance alimentaire au moins égale à celle des tubercules et des bananes: pendant les trois premiers mois de l'année, son rôle est essentiel. On trouve l'arbre à pain partout à Maharepa dans la plaine côtière et au fond du bassin où il constitue même une véritable plantation chez un agriculteur chinois. C'est un bel arbre qui peut atteindre 20 mètres. Dès l'âge de six ans, il commence à produire pour fournir en moyenne une centaine de fruits de 1 kg par an. A Maharepa, la production semble excéder largement les besoins car elle sert couramment de nourriture aux porcs.

4) Les bananiers

Si l'arbre à pain a une production saisonnière, (2 récoltes importantes en mars et en novembre), les bananes peuvent être mangées toute l'année. Les Tahitiens distinguent les "meia" et les "fei" à régime dressé et à gros fruits jaunes foncés. En dehors des jardins familiaux où les plantations régulières relè-

(11) BARRAU J. : L'énigme de la patate douce en Océanie (Etudes d'Outre-Mer - Marseille, Avril 1957).

(12) Cf. BARRAU J. : L'arbre à pain en Océanie (Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique Appliquée - IV - 3.4.1957).

vent surtout d'un souci décoratif, les touffes de bananiers souvent sub-spontanées, poussent partout où les réserves du sol en humidité se révèlent suffisantes. Elles affectionnent cependant deux sites privilégiés : les bas-fonds humides et les limites extérieures des plantations de tubercules.

Quatre espèces principales peuvent être distinguées :

- "*Musa sapientum* L." la banane "rio", introduite par les Européens, de beaucoup la plus répandue.

- "*Musa nana loureiroi*" ("*meia HAMOA*"), petit bananier de Chine introduit en 1845, aux fruits particulièrement savoureux.

- "*Musa paradisiaca* L." ("*meia MAOHI*"), le bananier polynésien, dont certaines variétés ont été introduites antérieurement à la présence européenne.

- "*Musa troglodytarum* L." (le "fei") le plus apprécié de tous.

Les deux premières espèces se consomment crues ; les deux dernières, cuites. La "rio" et le "fei" sont très communes, la "maohi" et la "hamoa" beaucoup moins.

5) Les légumes

Très peu consommés par les Tahitiens, les légumes font l'objet d'une culture purement spéculative (13). Ils couvrent un peu moins d'un hectare dans deux exploitations chinoises : ce sont, par ordre d'importance, les tomates, les concombres, les salades enfin. Des essais de petits pois ont échoué. Si un exploitant chinois cultive ses légumes sur de très fortes pentes comme à Tahiti, le second a profité d'un replat pour y installer ses tomates. Les exploitants tahitiens de Maharepa se mettent

(13) Culture spéculative très anciennement pratiquée par les maraîchers chinois à Tahiti. La présence en Polynésie de nombreux expatriés d'origine européenne lui donne un regain d'intérêt.

tout doucement à cette nouvelle spéculation : on remarque près des fare quelques minuscules plates-bandes entourées de grillage. En montagne, nous avons vu quelques pieds d'aubergines en intercalaires entre des taruas.

6) Le_café

Le café "TAOFE" (*Coffea arabica* L.) s'étend sur 9 parcelles couvrant 13,10 ha en tout. Il occupe généralement les basses pentes très caillouteuses du fond du bassin de Maharepa. Produit de cueillette aux très faibles rendements (200/300 kg à l'ha les années moyennes), il est encore très largement auto-consommé.

7) La_vanille

La vanille "VANIRA TAHITI" (*Vanilla tahitensis* J.W.Moore) a fait jusqu'en 1960 la fortune de la baie de Cook qui était le plus gros producteur de la Polynésie française... A Maharepa existent 11 plantations entretenues représentant un peu plus de 4 ha en tout. Avant la maladie responsable de l'écroulement de sa production, la vanille, dont les rendements (vanille verte) sont de 1 à 2 T à l'hectare, apportait l'essentiel des revenus. La constance avec laquelle la plupart des Tahitiens entretiennent des plantations à peu près improductives témoigne de l'intérêt (économique) qu'ils leur accordent.

8) Les autres plantes utiles

Il serait injuste pour finir de ne pas citer quelques plantes utiles dont les produits sont consommés ou commercialisés.

- Les amandes du mape sont encore couramment mangées et parfois commercialisées, tout comme les fruits du manguier ("TUMU VI") que l'on trouve dans la cocoteraie mais aussi en galerie le long des talwegs les plus secs où il se substitue au mape. Si dans les jardins familiaux les pieds d'orangers et de citronniers sont rares, les pamplemoussiers (*Citrus grandis* Osbeck) sont plus courants. Il en existe même une petite plantation en montagne, près d'un talweg. Parmi les autres arbres fruitiers nous citerons

(on les rencontre dispersés en montagne comme en plaine) :

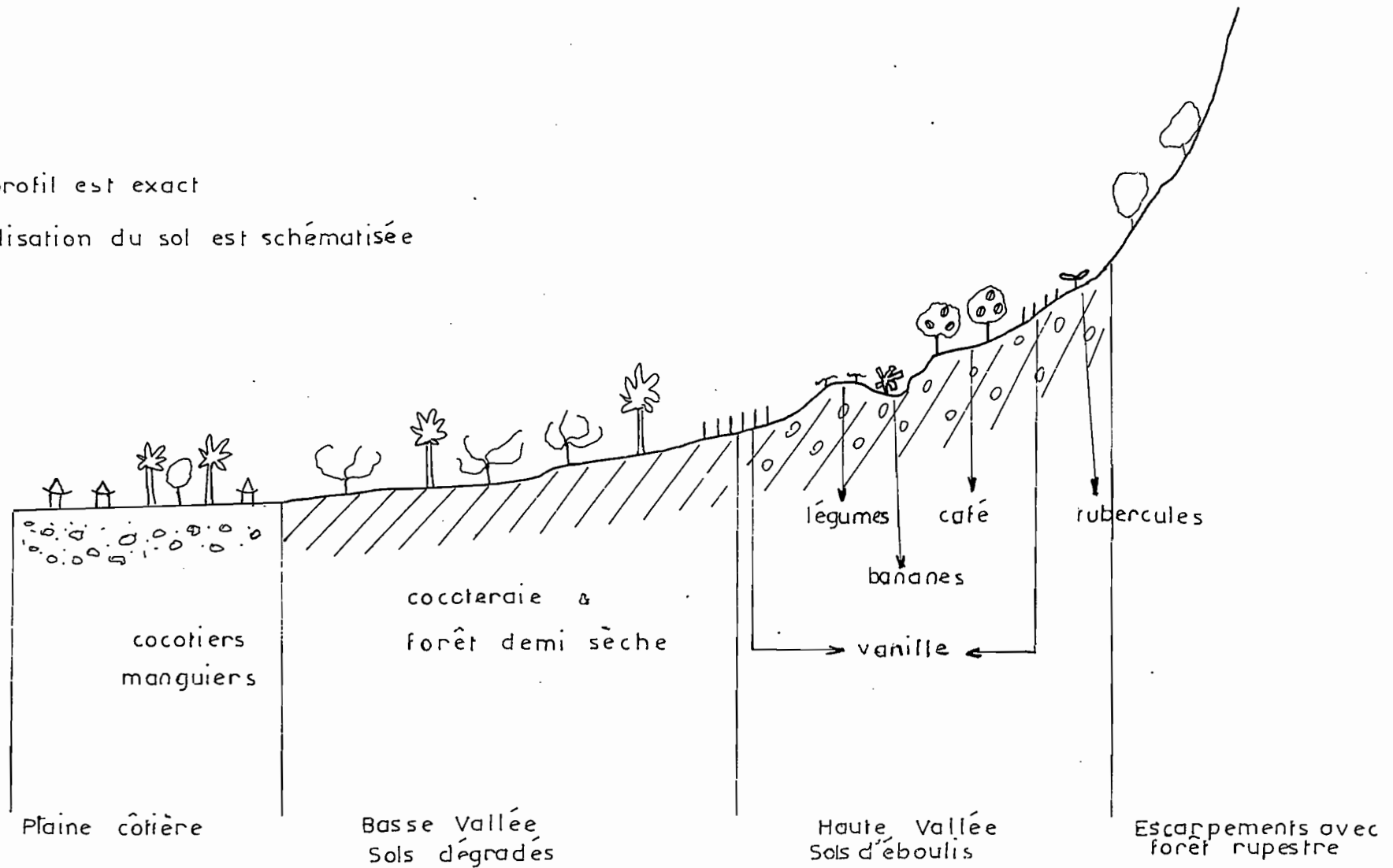
- le corossolier (*Annona muricata* L.) ;
- le papayer ;
- le quenettier ;
- le pommier-cythère, le plus apprécié, peut-être, des arbres fruitiers.

Nous avons schématisé dans les graphiques n° 4 et n° 5, l'importance respective et la localisation approximative des cultures. Il est bien évident que ces surfaces ne témoignent pas d'un même degré d'occupation du sol de par le travail qu'elles imposent et de par les techniques qu'elles mettent en oeuvre. Elles se répartissent aussi très inégalement entre les différentes exploitations dont nous analyserons la structure à la fin de ce travail. Préalablement, il nous faut étudier les conditions techniques et humaines de l'exploitation agricole.

L'UTILISATION du SOL

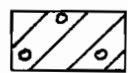
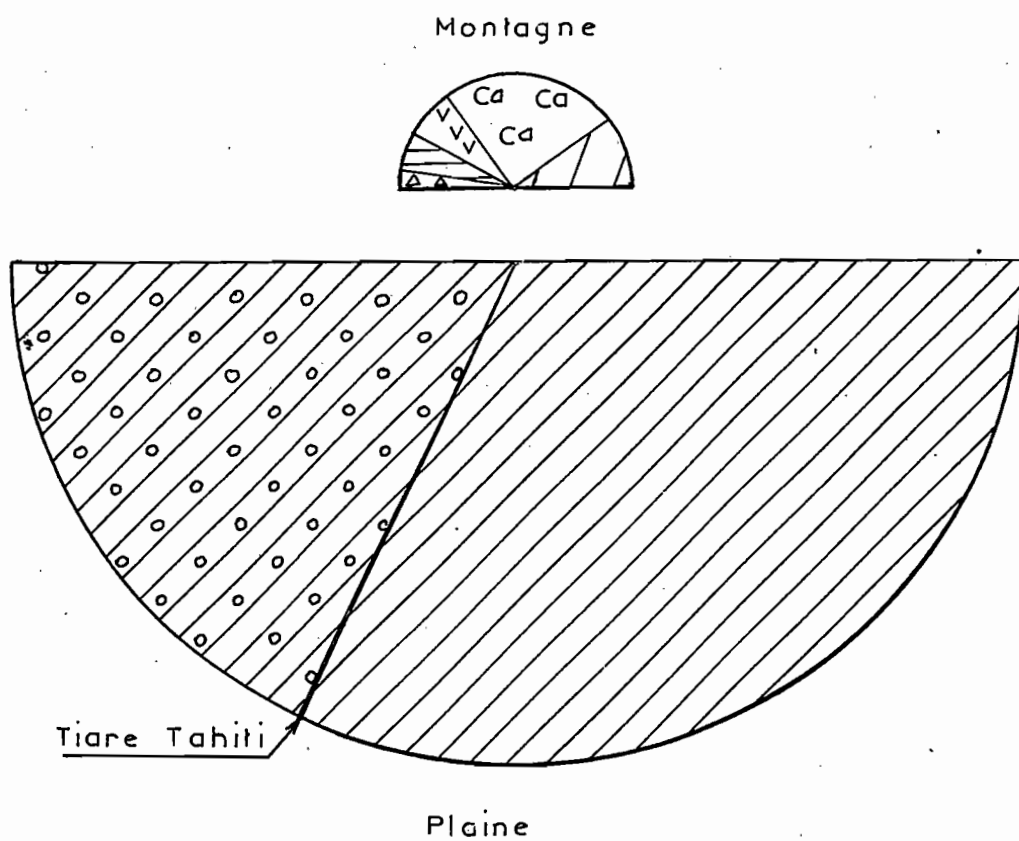
Le profil est exact

L'utilisation du sol est schématisée



Graphique N° 4

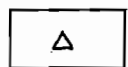
REPARTITION DES PLANTATIONS



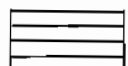
Elevage sous cocoteraie.



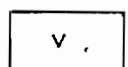
Cocoteraie de plaine.



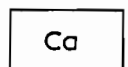
Légumes.



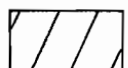
Tubercules.



Vanille.



Café.



Cocoteraie de montagne.

Graphique N° 5

Chapitre II

TRAVAIL ET TECHNIQUES AGRICOLES

Le chapitre précédent nous a permis de dresser un bilan de la réalité agraire. Celle-ci est infiniment complexe : elle est la résultante de toute une série de conditions techniques, sociales, qu'il nous faut maintenant analyser en détail. Toutefois, avant d'étudier l'homme aux prises avec la nature, il est nécessaire d'essayer de dégager au préalable quelle est son attitude vis-à-vis du travail agricole.

Comme nous avons eu l'occasion de l'écrire plus haut(1), le Polynésien n'est pas un agriculteur, mais un marin et un pêcheur. "Il aime bien l'agriculture mais pas tous les jours", nous a dit un informateur. De plus, fait essentiel, il n'a pas besoin pour vivre, de fournir un gros labeur. La nature, fort généreuse, encourage la cueillette, celle du fruit de l'arbre à pain par exemple..Il limitera donc ses "cultures" proprement dites (les tubercules essentiellement) à la satisfaction de ses besoins alimentaires. Encore, avec la possibilité actuelle de se nourrir de produits importés, ne mangera-t-il le "maa tahiti" que le dimanche. Il n'est pas étonnant que , dans ces conditions, les super-

(1) Les caractères fondamentaux de la population.
Conclusion (I. Ch. V).

ficies cultivées en tubercules soient très réduites ; à Maharepa, elles peuvent être considérées dans ce contexte comme très satisfaisantes (2). Limitant son travail à satisfaire ses besoins, le Polynésien n'est pas pour autant insensible au profit. Si une culture est rémunératrice, il la poussera aussitôt au maximum. C'est le cas de la vanille qui, à la suite de la chute de la production malgache, a connu un "boom" considérable. Tel est le cas actuellement des cultures maraîchères. De telles spéculations sont largement fonction de la conjoncture : si celle-ci devient défavorable, le Polynésien les abandonne : il ne se reconvertira pas fatalement à une autre culture ; souvent il s'en ira et changera de métier. On ne peut décrire les paysages ruraux tahitiens et tenter de les expliquer sans évoquer de tels faits.

A. TRAVAIL ET TECHNIQUES AGRICOLES DANS LA COCOTERAIE

1) La mise en place des plantations

Selon la plupart des informateurs originaires du pays, la cocoteraie de Maharepa a été plantée du temps de leur père ou de leur grand-père, c'est-à-dire avant la première guerre mondiale. Les cocotiers en pleine production, âgés de 20 à 30 ans, ne couvrent pas cinq hectares (3). La plantation a été assez régulière comme en témoignent les chiffres suivants relatifs à 11 cocoteraies (4). Celles-ci n'ont pas été régénérées. Aussi, les densités données n'ont-elles pas été perturbées par l'existence de jeunes plants (5) qui coexistent un certain nombre d'années avec les vieux avant l'arrachage de ceux-ci.

(2) Au moins dans la vallée.

(3) Un cocotier commence à produire vers 7 ou 8 ans, pour atteindre sa pleine production vers 20 à 30 ans. A partir de 50 ans le fléchissement en est rapide.

(4) Nous avons recensé les cocotiers par enquête orale et vérifié les chiffres obtenus grâce aux procès-verbaux des baguages intervenus en 1960.

(5) Par jeunes plants, nous entendons des arbres âgés de moins de 10 ans non entrés encore dans le cycle de production.

<u>Parcelle</u>	<u>Superficie</u>	<u>Ecartement</u>
1	1,40 ha	7,50 mètres
6	2,62	7,25
8-9	10,50	7,90
10	1,00	7,40
22	1,75	8,10
49	2,65	6,90
56	6,80	8,20
97	6,40	8,20
35-47-98	4,25	8,35
100	3,65	7,85
117-118	12,45	8,65

Les plantations sont, dans l'ensemble, un peu trop denses. L'I.R.H.O. (6) recommande un écartement de 8,50 m après un piquetage en triangle. Ces normes ne sont du reste pas toujours respectées dans les nouvelles plantations. Dans quelles conditions, en effet, se fait la régénération de la cocoteraie (7) ? Actuellement, présents dans 13 parcelles seulement, les jeunes cocotiers ne représentent que 15 % des cocotiers bagués en 1960. A cette cadence, les plantations de Maharepa risquent de voir leur production s'effondrer d'ici quelques années (8). La présence du bétail gêne incontestablement cette régénération mais tout le monde n'en a pas.

 (6) I.R.H.O. : Institut de Recherches pour les Huiles et Oléagineux.

(7) A la suite de la Mission de l'Inspecteur Guillaume en 1955, un plan de régénération de la cocoteraie, destiné à renouveler les vieux plants, a été mis sur pied. Malgré les efforts du Service de l'Agriculture, cette régénération ne se fait que lentement. Par contre, le programme de baguage des cocotiers destiné à empêcher les rats de manger les noix a été intégralement réalisé à Tahiti et à Moorea.

(8) En fait la production ne baisse qu'assez lentement. Un cocotier presque centenaire est toujours capable de donner quelques noix de coco.

Pour encourager la régénération de la cocoteraie, une prime est versée aux planteurs qui renouvellent leur plantation. Elle se décompose ainsi depuis 1965 : 10 F sont versés lors de la plantation et 10 F en deux tranches 4 et 6 ans plus tard si l'entretien est réalisé.

Les planteurs utilisent rarement les noix sélectionnées par le Service de l'Agriculture. Dans leur choix, ils tiennent compte des critères suivants : on choisit des noix issus des cocotiers dits "femelles", beaucoup plus productifs que les cocotiers "mâles". La noix doit être grosse, de forme régulière et avoir une tige bien venue. Il est aussi recommandé par les Services Agricoles d'avoir une noix avec peu de bourre. Celle-ci, en effet, emprunte au sol eau et éléments nutritifs alors que l'amande se développe surtout grâce à la transformation du carbone de l'atmosphère.

La noix choisie, le planteur débrousse sa cocoteraie et dépose dans un trou de 50 cm environ, creusé dans un sol ameubli par la pluie, sa noix germée. Il rebouche le trou et paille un peu chaque pied. Les premières années, le jeune cocotier poussera au milieu de ses aînés ce qui ne favorisera, à un certain stade, ni son développement, ni la production des vieux plants. Mais le Polynésien est beaucoup plus un "récolteur" qu'un "planteur" (9) et le ramassage et la préparation du coprah constituent l'essentiel du travail de la cocoteraie. Cependant avant d'en traiter, il nous faut parler de son entretien.

2) L'entretien de la cocoteraie

Dans les sols peu riches en éléments coralliens, le tapis herbacé se développe très vite. Les graminées sont, dans l'ensemble, beaucoup plus néfastes que les légumineuses à la croissance des cocotiers car leur système racinaire se développe dans la même partie du sol que celui de l'arbre. Aussi, quand les bovins ne s'en chargent pas, faut-il les couper à la machette ou à la tondeuse à gazon quand la microtopographie s'y prête. Il est plus difficile de se débarrasser de "*Leucaena glauca*" et de "*Pisidium guayana*" qui sont particulièrement envahissants et dont le bétail ne veut pas. Pour supprimer durablement les goyaviers, il faut les arracher au girobroyeur ou les empoisonner.

(9) Cf. "La politique agricole du Gouvernement". Discours prononcé lors de la session de 1963 de l'Assemblée Territoriale.

Parmi les autres travaux d'entretien, la réparation et le renouvellement des clôtures constituent les plus notables.

3) Le ramassage des noix de coco et la préparation du coprah

La préparation du coprah rythme la vie du Polynésien. Il est courant d'entendre dire : "quand j'aurai fait mon coprah, je me reposerai pendant un mois". Elle revient à périodicité fixe mais avec beaucoup moins de régularité que ne l'affirment les informateurs. En règle générale, on ramasse les noix quand elles sont en nombre jugé suffisant sur le sol et quand on estime que le temps va rester beau. Aucune exploitation n'atteignant une taille justifiant une récolte permanente des noix de coco pour assurer l'écoulement normal du coprah, l'âge des cocotiers est le facteur essentiel intervenant dans la périodicité du ramassage: un vieil arbre produit peu; dans une vieille cocoteraie, le ramassage ne se fait que 3 fois par an. Deux planteurs par contre l'effectuent 10 à 12 fois; ils possèdent une bonne proportion d'arbres de 20 à 30 ans en pleine vitalité. Tous les autres font le coprah quatre fois par an. Cette cadence semble bien correspondre au rythme de production d'un cocotier âgé.

Celle-ci, contrairement à ce qui est généralement admis, ne semble pas parfaitement régulière (10) ainsi que l'attestent les chiffres suivants relevés en 1964 et 1965 et en 1955 et 1956 pour des cocoteraies de 6,40 et 4,70 ha.

- (10) Pour avoir une idée de la production de coprah et de son rythme, nous avons collecté un certain nombre de reçus des bons d'achat. Malheureusement, les séries sont rarement complètes, les planteurs égarant certains de leurs reçus.

<u>Année</u>	<u>Mois</u>	<u>Tonnage</u>	<u>Année</u>	<u>Mois</u>	<u>Tonnage</u>
1964	I	715	1965	I	825
"	III	1 092	"	III	734
"	VI	547	"	VII	508
"	VIII	674	"	IX	865
"	X	996	"	X	717
"	XII	885	"	XII	468
		4 909 (11)			4 117
1955	III	493	1956	II	384
"	VI	802	"	V	495
"	IX	725	"	VIII	670
"	XII	686	"	XII	1 000
		2 706 (11)			2 549

La récolte et la préparation du coprah se renouvellent immuablement ainsi :

- on ramasse d'abord les noix et on les rassemble sur le lieu de préparation près du séchoir, quand on en a un. L'opération se fait à la main ou à l'aide d'un bâton pourvu d'un clou à son extrémité (deux exploitants plus favorisés transportent leurs noix avec une jeep) ; puis on les casse en deux à la hache et on les laisse sécher sur le sol pendant quelques heures ; le décortiquage intervient ensuite, il consiste à séparer le coprah de la coque avec une sorte de scalpel (para haari). Le coprah décortiqué est alors mis à sécher : cette opération dure de 5 à 8 jours selon la

-
- (11) Les rendements à l'ha dans ces cocoteraies sont de 767 kg et de 575 kg (moyenne pour les îles hautes selon l'Inspecteur Guillaume : 750 kg). Dans le premier cas, ils concernent une cocoteraie d'un peu moins de 50 ans très bien entretenue par son métayer chinois. Dans le deuxième cas, il s'agit d'une très vieille cocoteraie qui, depuis, a été "régénérée" par son propriétaire.

clémence du temps (12). Dans la majeure partie des cas, ce séchage a lieu à même le sol ; il n'existe en effet que 7 séchoirs à Maharepa : encore ne sont-ils toujours utilisés que par mauvais temps ; ils peuvent alors être même loués (20 F le sac). Le coprah séché est alors mis dans des sacs (50 à 60 kg par sac) fournis par les goëlettes. Le "truck" du bateau viendra en prendre livraison et ils seront vendus aux exportateurs de Papeete par les soins du transporteur.

B. TRAVAIL ET TECHNIQUES AGRICOLES EN MONTAGNE

En montagne, la gamme des plantations est beaucoup plus diversifiée. Certaines d'entre elles (telles les caféerales) font l'objet d'une simple cueillette ; d'autres mettent en oeuvre de véritables techniques culturelles, assez peu évoluées il est vrai.

1) La préparation du terrain

Les techniques de défrichement sont celles de tous les paysans équipés d'un outillage rudimentaire. L'abattage des arbres (certains comme les mape, les tiairi, les mara, ont 20 à 30 mètres de hauteur) se fait à la hache. Faut^{de} ~~de~~ moyens, on ne déssouche pas. Les Chinois, mieux équipés, débitent les arbres à la scie mécanique. On nettoie ensuite le terrain à la matchette. Puis on brûle sur place.... Les grosses branches qui n'ont pas voulu se consumer complètement sont traînées en bas du défrichement. Il n'y a pratiquement pas d'épierrage du terrain (13). Nous avons vu des concombres pousser véritablement entre les cailloux. Les inconvénients de tels procédés sont trop connus pour que nous les évoquions. Sur les terrains en très forte pente, les risques d'éro-

(12) Le mauvais temps altère beaucoup la qualité du coprah. Certains informateurs prétendent même que le coprah mouillé pèse moins lourd. C'est évidemment faux mais le service du conditionnement élimine un produit de mauvaise qualité ce qui entraîne une perte en argent pour le "planteur".

(13) Cet épierrage n'est du reste pas recommandé du point de vue agronomique.

sion sont sans aucun doute multipliés (14). Le terrain ainsi défriché n'a pas un aspect très propre ; il est néanmoins prêt à recevoir les plantations. Les techniques de plantation et d'entretien variant avec les cultures, nous nous bornerons à décrire ici ce que nous avons vu.

2) Techniques et travaux dans les différentes plantations

a) Le café

A l'exception de 850 pieds (15) plantés il y a moins de 3 ans, tous les caféiers de Maharepa sont très vieux (certains ont même été plantés avant 1914). L'écartement des plants initiaux était sans doute de 3 à 4 mètres (3 mètres pour les plantations récentes) mais les plantations sont maintenant beaucoup plus denses d'innombrables rejetons ayant poussé. La caféeraie ne connaît aucun entretien : on se contente de débrousser au moment de la récolte pour parvenir jusqu'aux plants. Taille, suppression des gourmands, récépage, sont des techniques totalement inconnues. Les caféiers ne sont même pas étêtés si bien que les cerises des rameaux supérieurs ne peuvent pas être toujours atteintes par les récolteurs. Le gros de la récolte se fait en Avril, Mai et Juin, fruits verts et fruits mûrs coexistant sur le même plant. Les rendements du café sont, en année moyenne, très faibles (en 1966, la récolte a été particulièrement mauvaise) ; un insecte le scolyte, qui commence à attaquer les baies du café, contribuera sans doute encore à les diminuer.

(14) Les versants de bien des vallées tahitiennes (à Faava en particulier) présentent un aspect désolant : seule *Gleichenia linearis* réussit à s'y accrocher. Feux et cultures répétés jusqu'à épuisement du sol en sont responsables. Dans un premier stade, seul le reboisement d'*Albizia falcata* peut être envisagé.

(15) 800 pieds ont été plantés dans la zone A : ils représentent les seules cultures montagnardes de tout ce secteur.

b) Le bananier

A l'instar du caféier, le bananier ne fait pas vraiment l'objet d'une culture ; il ne constitue pas non plus de véritables plantations (16).... sauf peut-être dans les jardins familiaux où il est un élément du décor. Il prolifère partout de manière anarchique dès que les conditions climato-pédologiques permettent son existence. Voici comment procède un agriculteur (apparemment très évolué) de Maharepa pour planter ses fei : "on choisit un beau rejet de 1, 50 à 2 m, et on le met à tremper dans l'eau pendant une semaine... On creuse un "grand trou" dans lequel on met du "médicament" (il s'agit d'un insecticide); enfin, on plante le pied et on rebouche le trou ... Au bout d'un an on aura le régime! Le bananier meurt au moment de la récolte et il est coupé... mais il a donné naissance à quelques rejetons qui grandissent et donnent de nouveaux pieds (une touffe ne devrait jamais en comporter plus de 4, mais c'est rarement le cas) . Aussi les plantations deviennent-elles vite très denses et cette multiplication de la végétation se fait aux dépens de la croissance des régimes. Le caractère anarchique des plantations empêche tout traitement sérieux de la cercosporiose, champignon qui s'attaque aux trois plus jeunes feuilles des plants (17). Le fei, fort heureusement, est "tolérant" à l'égard de cette maladie qui limite très fortement les rendements des bananeraies. Néanmoins, les bananiers sont si nombreux qu'il est rare de rentrer dans un fare sans voir un ou plusieurs régimes mûrir : on va généralement les récolter en fin de semaine.

c) Les tubercules

Avec les tubercules, on quitte le domaine de la cueillette pour rentrer dans celui d'une agriculture, très rudimentaire

(16) Il n'en est pas de même à Tahiti où de véritables bananeraies ont tendance à se développer.

(17) Le Service de l'Agriculture essaie d'implanter une variété résistant à la cercosporiose, la "YANGAMBI KM 5".

il est vrai. Avant de "faire sa plantation", de tarua ou ^{de/}manaura, le planteur choisit d'abord son terrain avec un certain soin. La forêt "fermée" ou secondaire très évoluée (grands burau, mape, mara...) fait son affaire. Il évitera généralement de choisir un terrain trop pierreux (18). La plantation proprement dite est simple : le planteur introduit dans un trou d'une vingtaine de centimètres le sommet d'un rhizome surmonté de feuilles en laissant trente à quarante centimètres de pétiole. Habituellement, il ne rebouche pas les trous. En attendant la récolte, très peu de façons culturales sont effectuées : on se contente de sarcler une ou deux fois. Celle-ci intervient au bout de huit mois pour les taros, un an pour les taruas, le manioc pouvant rester en terre beaucoup plus longtemps. Dans les petites plantations, les arrachages se font 1 ou 2 fois par semaine (19) : 20 à 30 Kg de tubercules à chaque fois. Dans les grandes plantations (il n'y en a eu qu'une à Maharepa) la récolte pose plus de problèmes, comme nous le verrons dans la Section C de ce chapitre.

La culture des tubercules entre-t-elle dans un cycle ?

Seule une observation directe sur plusieurs années pourrait nous permettre de répondre avec précision à une telle question. A chaque arrachage, le cultivateur remplace les manquants ; toute la plantation se renouvelle donc progressivement. Selon nos informateurs, on bouture 3 ou 4 fois au même endroit ; en fait, fréquemment, on renouvelle sa plantation jusqu'à complet épuisement du sol... Parfois, quand les rendements commencent à baisser sérieusement, le manioc succède au tarua ; son rôle est d'en épuiser les ressources. Il y parvient fort bien, son action combinée

-
- (18) Ce choix prouve assez bien que le Tahitien n'est pas agriculteur. Les terrains pierreux sont presque toujours les plus riches.
- (19) A Tahiti où les petites plantations sont situées à proximité immédiate des fare, les arrachages se font au fur et à mesure des besoins.

à celle des feux et du surpâturage étant à l'origine des sols les plus dégradés (la zone aval de Maharepa en est un bon exemple). Selon certains informateurs umara et ufi pourraient s'intercaler entre tarua et manioc.

Nous n'avons pas grande idée de la durée des jachères ; elles sont, semble-t-il, beaucoup trop courtes pour permettre une véritable régénération du sol. Nous avons vu personnellement une parcelle de tarua qui avait été installée à la place d'une végétation assez pauvre de Lantana camara, Piti (*Stenolobium stans*) et jeunes papayers. Une telle constatation, si elle était vérifiée expliquerait pourquoi, trop souvent, rien ne repousse sur les sols tahitiens jadis utilisés.... Enfin, dernière remarque lourde de conséquences, qui vaut pour toutes les cultures : les plantations sont toujours faites dans le sens de la plus grande pente. Nous sommes loin des techniques d'aménagement des versants telles que les pratiquent les Néo-Calédoniens (20).

d) La vanille

En valeur, la vanille a été longtemps la principale production du district de Pao-Pao. Sa production s'est effondrée de 2/3 depuis 1960. Sans compter l'exode rural que la chute des cours et la maladie ont provoqué (21) dix chefs de famille habitant toujours Maharepa ont abandonné leurs vanillières. La culture de cette spéculation n'en demeure pas moins très importante par les soins qu'on lui prodigue encore. Récemment encore deux mille poteaux ont été plantés.

Les sols d'éboulis de la vallée de Maharepa constituent un terrain idéal pour l'implantation des vanillières : ils sont riches et bien drainés. La plantation en elle-même constitue, en Août et Septembre généralement, un gros travail ; le défrichement effectué, il faut se procurer des tuteurs : les piti (22) font

(20) Cf. J. BARRAU : "L'agriculture vivrière autochtone de la Nouvelle-Calédonie". Commission du Pacifique Sud-Nouméa, 1956

(21) Cf. Les caractères fondamentaux de la population (I-Chap. IV)

(22) Un agriculteur chinois a utilisé dans une de ses vanillières *Gliricidia*, le tuteur préconisé par le Service de l'Agriculture

l'affaire. Hauts de 1,50m environ, ils sont fichés en terre, toujours dans le sens de la plus grande pente, selon les dispositions suivantes : 1m sur les lignes et 1,50 m entre les lignes. La densité des poteaux semble beaucoup trop forte : 2 et 3 m entre les lignes et 1,50 m sur les lignes sont les écartements préconisés par le Service de l'Agriculture : ils permettent de limiter la propagation des maladies du vanillier. La liane elle-même se plante par bouturage au pied du tuteur, mais souvent elle n'a pas besoin d'être mise en terre pour prospérer ; elle est ensuite ligaturée au tuteur en son milieu, sa partie supérieure retombant vers le sol. Très vite elle émet des crampons qui lui permettent de mieux s'agripper au tuteur. Cette liane, bien enracinée, va donner naissance à de nouveaux brins qui porteront, le temps venu, les fleurs qu'il faudra féconder. Les insectes, en effet, ne se chargent pas de l'opération ; le "mariage" se fait à la main : avec un petit morceau de bois, on prélève les pollinies et on les dépose sur le stigmate. Cette opération est très courte en elle-même mais elle est renouvelée 150 000 à 200 000 fois par hectare de vanillière en bonne santé (Juin et Juillet voyaient, il y a quelques années, une très grande animation dans tout le district de Pao-Pao). La gousse se forme alors très vite, mais elle est plus longue à venir à maturité ; la récolte qui intervient dès Janvier se poursuit jusqu'en Mars environ.

Pour être productive une vanillière demande un gros entretien. Des sarclages, tout d'abord (les Tahitiens en pratiquent deux ou trois par an), qui doivent être faits avec précaution pour ne pas blesser les racines de la liane. Il faut tailler les tuteurs qui se transforment rapidement en petits arbres. Dans la majeure partie des cas, cela se fait en fin de saison des pluies, ce qui tombe bien car c'est à ce moment, précédant la floraison, que le vanillier a besoin du moins d'ombrage. La taille des brins se fait plus rarement ; les tuteurs sont alors souvent surchargés, l'agriculteur croyant que la production s'en ressentira. Il n'en est évidemment rien.

Le vanillier tahitien est très fécond naturellement. Pourtant de très nombreuses fleurs, il produit un gros effort après la fécondation ce qui l'expose à la "Fusariose", la pourriture sèche des racines, qui se propage d'autant mieux que le sol est mal drainé et que les tuteurs sont trop serrés. Pour créer un plant plus résistant, le Service de l'Agriculture préconise sa régénération par le "provignage" qui consiste à décrocher des brins et à les mettre en terre ; ils donneront naissance à d'autres brins plus vigoureux. Cette technique pratiquée à Afareaitu (Moorea) donne de très bons résultats.

Ainsi, par les soins qu'on lui prodigue, la vanille fait-elle figure de culture d'exception.

§

C. LES TEMPS de TRAVAUX

Un des problèmes les plus difficiles à résoudre est celui posé par les temps de travaux. Une enquête s'attachant à suivre quelques agriculteurs dans leurs travaux et déplacements eût seule pu permettre de réunir des éléments satisfaisants d'appréciation. Une telle enquête étant impossible pour un chercheur isolé, nous nous sommes donc contenté de réunir des éléments d'informations orales complétés par des observations personnelles.

Il faut préciser d'entrée que le temps compte peu pour le Polynésien : il est capable d'efforts violents mais toujours entrecoupés de périodes d'inactivité plus ou moins longues ; il n'aime pas non plus travailler seul (23), aussi se fait-il aider par un ami ou loue-t-il des travailleurs pour les tâches les plus absorbantes. Malgré le manque d'hommes disponibles cette règle est générale : on attend, "pour faire son coprah", d'avoir la possibilité de louer du personnel. Complication supplémentaire :

(23) Le travail collectif, fréquent dans l'ancienne Polynésie, n'est plus qu'un souvenir. Seule la préparation du passage des Pasteurs pour la "collecte de Mai" a réuni une dizaine d'hommes de familles différentes.

un "planteur" n'est pas sûr d'avoir le même nombre d'ouvriers pour le cassage et le décortiquage. Certains travaillant seuls, on pourrait donc espérer avoir une meilleure idée du temps nécessaire aux travaux de la cocoteraie, mais c'est une illusion : si le mauvais temps menace, la préparation du coprah pourra en effet être faite avec un maximum de célérité, dans le cas contraire, le travailleur "prend son temps", peu soucieux de la notion de rendement. Un seul fait est acquis : le travail agricole, en dépit (ou en raison) du caractère rudimentaire des techniques, n'est pas très absorbant.

1) Dans la cocoteraie

Deux catégories de travaux méritent de retenir notre attention (24) : le débroussage et la préparation du coprah. Dans un certain nombre de plantations, les vaches font une partie du débroussage, mais elles ne s'attaquent pas au goyavier ou au Lantana. T qui prend grand soin de ses 10 ha de cocoteraie, consacre trois fois deux semaines par an à leur débroussage ; L... qui ne dispose que de 1, 75 ha débrousse 2 jours par mois... Tous, loin de là, n'y consacrent pas autant de temps... ces chiffres sont malheureusement trop approximatifs. La réfection des clôtures exige un gros travail, mais celui-ci ne se reproduit pas régulièrement.

Quelle que soit la taille de la cocoteraie, la préparation du coprah s'étale pour chacune sur une période identique : les facteurs climatiques sont ici déterminants. N'étant jamais sûr de la durée d'une période de beau temps, le "planteur" doit rendre son coprah commercialisable le plus vite possible. Le ramassage des noix s'effectue en un ou deux jours au maximum ; le cassage qui utilise tout le personnel ne prend pas plus de temps ; on laisse alors sécher les demi noix pendant une journée ou deux, puis c'est ^{le} décortiquage qui est terminé en deux ou trois jours. Le séchage du coprah durera une semaine au maximum ; il reste alors,

(24) Nous n'avons pas assisté à la plantation de cocotiers. Un tel événement ne se renouvelle pas assez souvent pour vraiment compter dans la vie d'un homme.

en une journée au plus à ensacher le coprah (les plus gros producteurs remplissent 20 à 25 sacs de 50 à 60 kg). Un tel scénario se déroule sur une dizaine de jours au maximum; encore contient-il quelques temps morts surtout pendant le séchage. Les gens qui disposent de séchoirs sont un peu plus occupés car ils doivent remuer le coprah sur la plate-forme; celle-ci étant généralement insuffisante pour recevoir toute la récolte, le travail a tendance à être échelonné dans le temps.

Au total, il ne semble pas qu'une cocoteraie d'une dizaine d'hectares occupe son exploitant plus de trois mois et demi à quatre mois par an, chiffre très large selon nous et valable pour des cocoteraies très bien entretenues (25).

2) En montagne

Le problème "temps de travail" se pose différemment : le facteur éloignement combiné au facteur transport constitue un lourd handicap.

Certes deux familles chinoises habitent en permanence dans la montagne; deux familles tahitiennes y disposent d'un habitat temporaire. Les chinois, privilégiés, possèdent des jeeps indispensables à l'écoulement régulier de leur production maraîchère mais tous les autres ont leurs plantations à 2 km au moins et à plus de 3 km parfois de leur domicile et ne disposent d'aucun moyen de transport en dehors de quelques chevaux. Le chemin de pénétration long de 2,6 km terminé, il faut emprunter de minuscule sentiers au tracé acrobatique. Un aller-retour Maharepa-fond de vallée prend 1 h 30 à 2 heures au maximum; s'y ajoutent 20 minutes à une demi-heure de pause-cigarette dans la maison du chinois qui se trouve à l'extrémité du chemin de pénétration. La

(25) Voici quelques chiffres relatifs à de grandes exploitations tahitiennes: on exige généralement d'un ouvrier agricole payé à la journée, le cassage et le décorticage de 1000 noix. Selon le gérant d'un grand domaine, un de ses ouvriers peut décortiquer 600 à 700 kg de coprah par jour. On peut aussi se référer aux chiffres cités par M. DOUMENGE dans "l'Homme dans le Pacifique Sud" (page 332).

perte de temps est d'autant plus sensible que la plupart des allées et venues dans la vallée sont destinées à la récolte des bananes et fei et à l'arrachage des tubercules. En une heure au maximum, le travail est terminé, mais la quantité transportée ne dépassera pas 50 kg par homme. Nous avons là, croyons-nous, un facteur très important qui limite considérablement l'extension des surfaces en tubercules : on ne plante que ce qui est nécessaire à ses besoins... Nous éprouvons une certaine admiration pour ce planteur et son frère qui ont descendu sur leur dos entre Juillet 1965 et Avril 1966 plus de 45 T de taruas... Les autres planteurs se contentent généralement d'aller dans la vallée une ou deux fois par semaine.

A côté du problème du transport des récoltes, les autres travaux paraissent bien peu de choses. Les défrichements sont les plus absorbants mais ils ne se renouvellent pas souvent. Citons deux exemples : une plantation de taruas d'un hectare installée en forêt a été défrichée par deux hommes en un mois et demi ; un défrichement d'une même superficie destinée à une plantation de légumes a été terminé en deux semaines par cinq travailleurs. Le bouturage des tubercules s'effectue rapidement : sauf la première fois, il se fait en même temps que les arrachages. Nous n'avons malheureusement pas d'éléments pour juger de la durée nécessaire à l'installation d'une vanillière. Elle doit être longue mais dans le meilleur des cas, un tel effort ne se renouvelle pas avant dix ans au moins. Le "mariage" de la vanille passe pour être une période d'intense activité agricole, mais nous ne pouvons malheureusement pas en juger car en Juin-Juillet 1966 les fleurs à féconder étaient bien rares... Il y a quelques années, les planteurs engageaient du personnel : selon nos informateurs, un "travailleur" moyen est capable de féconder 20 à 25 fleurs à la minute, soit 1 400 à 1 500 à l'heure... Tout laisse penser qu'un tel travail était, somme toute, assez vite effectué.

Travaux peu absorbants en eux-mêmes, les récoltes de la vanille et du café nécessitent, à défaut de lourds transports, de longs déplacements. La récolte du café, en particulier, est

faite avec une rare nonchalance : les faibles rendements et la durée de période de ramassage (3 mois) n'autorisent pas un travail intensif ; on part avec un seau le matin et on est bien content de l'avoir rempli à moitié le soir (26)....

Seules les cultures maraîchères assurent un emploi à plein temps : dans nos visites dans la vallée nous n'avons jamais vu les Chinois inactifs. Nous terminerons en évoquant le cas de ce maraîcher chinois de la vallée Orau qui entretient lui-même le chemin qu'il a fait construire à ses frais ; il a aménagé dans la montagne, deux petits réservoirs et les conduites qui lui permettent d'arroser journallement ses 2 000 pieds de tomates. Il lui faut assurer la conduite des pépinières, des pieds en production, le ramassage des légumes (1 T par mois environ), leur mise en caisse et le transport des tomates jusqu'à la goëlette. Il assure en outre l'entretien de plusieurs vanillières qui produisent encore un peu. Il est tout seul pour effectuer ce travail : il ne chôme jamais ! Ce labeur acharné (et rentable) ne doit pas faire oublier qu'en dehors de périodes assez courtes de travail intensif, les plantations de montagne ne retiennent pas leurs exploitants plus de 1 à 2 jours par semaine au maximum.

o o

(26) Les renseignements que nous indiquons sont le fruit d'observations personnelles. Selon un Missionnaire qui a exercé son sacerdoce à Moorea jusqu'en 1960, un récolteur peut ramasser jusqu'à 6 "touques" (120 litres) de cerises fraîches par jour (renseignement fourni par M. Flocken, Chef du Service de l'Agriculture).

En fait, la quantité de café récolté varie avec le statut du ramasseur: propriétaire de la caféeraie, ouvrier payé à la journée, ouvrier gardant pour lui la moitié de la récolte..; avec la configuration topographique du terrain planté ; avec la taille des arbustes; la récolte des plus grands est difficile ; avec la densité de la plantation ...

Conclusion

Ce chapitre nous aura permis de mettre en relief quelques unes des carences dont souffre l'agriculture tahitienne :

1° C'est une agriculture peu évoluée, elle donne une large place aux activités de cueillette qui permettent de vivre (mal) avec un minimum d'efforts.

2° L'outillage et les techniques sont des plus rudimentaires. Il y a un contraste entre le taux d'alphabétisation élevé de la population et le niveau technique, très bas de son agriculture. Le Tahitien n'est décidément pas un homme de la terre.

3° C'est une agriculture dangereuse : elle épuise les sols et déboise les versants avec une rare rapidité.

4° Corrélativement, c'est une agriculture de gaspillage du patrimoine naturel : les cultures de haut rendement se font en montagne sur des sols fertiles qui devraient être ménagés ; l'emprise de la cocoteraie sur la plaine côtière empêche bien souvent des cultures plus rentables (tubercules, bananes) de s'y implanter.

5° C'est une agriculture qui n'assure pas, loin de là, le plein emploi des cultivateurs. Le coprah en est tout à fait incapable. En montagne, selon les normes actuelles, il ne pourrait être assuré que par une extension des surfaces cultivées aggravant les risques d'érosion. Toute augmentation de la production poserait des problèmes considérables d'évacuation en raison des conditions de transport.

Chapitre III

LE REGIME DE LA TERRE

Son étude est fondamentale, car c'est en vertu des règles écrites et non écrites qui le régissent, en fonction des relations qu'il instaure entre les hommes et la terre, entre les hommes entre eux, que se fait l'exploitation du sol. En clair, qui possède la terre ? qui la cultive ? comment accède-t-on et qui accède à la propriété ? Telles sont les questions auxquelles il nous faut répondre maintenant .

Introduction : Le cadre juridique

La compréhension du régime actuel exige un bref retour en arrière. Dans l'ancienne Polynésie, avant 1842, date d'installation du Protectorat, la terre était un bien familial, inaliénable, administré par un gérant investi surtout d'un droit de contrôle sur son utilisation. Bien entendu, aucun titre de propriété n'existait, le simple fait d'occupation "constituant en règle générale la source et la preuve de ce droit" (1)

Dès 1852 (2), le législateur tahitien inspiré par le colonisateur essaya d'encourager les occupants à déclarer sur "un

(1) Cf. R. BONNEAU : "Les problèmes de la tenure des terres en Polynésie Française" Cahiers de Documentation n° 4 - Papeete - janvier 1965.

(2) Loi du 24 Mars 1852.

registre le nom de chaque terre, celui du ou des propriétaires, les limites et la contenance approximatives". En agissant ainsi, ils "revendiquaient" la "terre". Cette procédure de revendications simplifiée en 1877 (3) n'eut guère de succès. Aussi, en 1887 (4), l'administration française reprit cette formule en précisant que toute terre non déclarée deviendrait la propriété des Domaines ; si elle n'était pas contestée dans un délai d'un an, la déclaration tenait lieu de titre de propriété. Tout litige était réglé en dernière instance par une Juridiction d'appel : la "Haute Cour Tahitienne". Inutile de dire que la délimitation des terres n'était pas trop précise. Le levé du cadastre en 1942 à Moorea (nous en avons signalé les défauts plus haut) ne clarifia pas complètement la situation car la désignation des terres dans le Cadastre et sur les "Tomite" (5) ne correspond pas toujours (6)... Fort heureusement, les actes accompagnant les mutations immobilières permirent souvent (c'est particulièrement le cas à Maharepa) de préciser les situations.

Avec le "régime des revendications", le Code Civil substituait la propriété individuelle à la propriété familiale. D'inaliénable, la terre devenait transmissible à tous les descendants paternels et maternels d'un même individu. Mais la loi française, contrairement à la coutume polynésienne, ne reconnaissait pas les enfants naturels et les enfants "adoptés". Beaucoup d'ayant-droits refusèrent de partager les terres familiales. Il en résulta vite une situation juridique inextricable, car il devint de plus en plus difficile, avec le temps, d'identifier tous les propriétaires. Sur le plan économique, on reprocha (et on reproche encore) à l'indivision de gêner l'exploitation des terres, les exploitants n'ayant pas la certitude de recueillir pleinement les fruits de leur travail. Ce reproche est fondamen-

(3) Ordonnance royale du 30 Octobre 1877

(4) Décret du 24 Août 1887

(5) Les "Tomité" sont les registres conservés aux Domaines sur lesquels sont inscrites les revendications.

(6) Cf. Michel PANOFF, op. cité.

tal. Est-il justifié à Maharepa ? C'est une question à laquelle il nous faudra répondre mais ce n'est pas la seule.

A. La structure foncière

1. La structure de la propriété

a) La répartition par taille

En fonction de leur taille et de leur type, la répartition des propriétés, individuelles et indivises, est la suivante:

1. Propriétés Individuelles

	Nbre de propriétés	Nbre de parcelles	Superficie en ha	%
De 0 à 0,9 ha	18	19	6,21	1,04
1 - 4,9	11	15	26,42	4,43
5 - 9,9	2	4	19,65	3,28
10- 19,9	5	7	77,00	12,85
20 -29,9	6	12	157,32	26,3
30 -49,9	3	11	107,72	18
50 et plus	2	7	204,00	34,1
	47	75	598,32	100,00

2. Propriétés Indivises

	Nbre de propriétés	Nbre de parcelles	Superficie en ha	%
De 0 à 0,9 ha	4	5	1,45	0,55
1 - 4,9	8	14	27,01	10,3
5 - 9,9	3	7	24,34	9,35
10 -19,9	7	13	102,53	39,2
20 -29,9	1	4	21,63	8,2
30 -49,9	1	2	31,40	12
50 et plus	1	1	53,30	20,4
	25	46	261,66	100,00
Total				

REPARTITION et LOCALISATION des PROPRIÉTÉS

(75 bis)

Catégorie	Superficie totale	A + B		Zone C		A + B + C		Partie utilisable Plaine + Zone C		Partie utilisée Superficie
		Superficie	%	Superficie	%	Superficie	%	Superficie	%	
0 à 0,9ha	1,45	0	0	0	0	0	0	1,45	100,00	1,45
1-4,9	27,01	3,13	11,6	19,34	71,6	22,47	83,2	18,13	67,2	6,32
5-9,9	24,34	0	0	16,00	65,7	16,00	65,7	16,59	68,3	8,89
10-19,9	102,53	31,20	30,4	64,15	62,6	95,35	93	46,38	45,1	9,85
20-29,9	21,63	0	0	20,55	95	20,55	95	12,03	55	1,84
30-49,9	31,40	27,05	86,1	0	0	27,05	86,1	4,35	13,85	4,35
≥ 50 ha	53,30	53,30	100,00	0	0	53,30	100,00	—	—	0
Total	261,66	114,68	43,8	120,04	46,1	234,72	89,9			32,70
0 à 0,9ha	6,21	0,20	3,22	0	0	0,20	3,22	6,21	100,00	4,00
1-4,9	26,42	5,05	19,1	5,33	21,6	10,38	40,7	21,17	80	15,29
5-9,9	12,65	7,75	39,4	9,90	50,4	17,65	82,8	8,40	42,7	2,35
10-19,9	77,00	34,02	44,1	29,1	37,8	63,12	81,9	33,53	43,6	17,51
20-29,9	157,32	87,30	55,5	23,85	18,35	116,15	73,85	53,47 ⁽¹⁾	34	34,71
30-49,9	107,72	71,60	66,5	22,27	20,65	93,87	87,15	30,57 ⁽²⁾	28,35	23,25
≥ 50 ha	204,00	176,05	86,3	0	0	176,05	86,3	27,95	13,7	27,95
Total	598,32	381,97	63,85	95,45	15,95	477,42	79,8			125,06
TOTAL	859,98	496,65	57,8	215,49	25	712,14	82,8			157,76

Tous les pourcentages sont calculés par rapport au total de chaque catégorie

(1) y compris 1,20 ha en zone B

(2) y compris 2,70 ha en zone B

Ce tableau fait apparaître, tout d'abord, la supériorité de la propriété individuelle. Globalement, les 46 parcelles appartenant à 25 co-propriétaires indivis ne représentent qu'un peu plus de 30 % des "terres" de Maharepa. Une interprétation un peu plus fine permet d'opposer nettement, surtout dans le premier cas, la petite et très petite propriété (inférieure à 5 ha) qui regroupe 34 parcelles (sur 75) mais 6,47 % des superficies, à la "grande ou très grande" (7) (supérieure à 20 ha) qui avec 30 parcelles seulement rassemble 78 % des superficies. Dans l'indivision, ^{on} peut noter, mais moins nettement, ce type de répartition, mais ce qui frappe surtout c'est l'importance des "classes" moyennes (entre 1 et 19,9 ha) : 34 parcelles pour près de 59% des surfaces...

b) Répartition et localisation

Nous pourrions tirer des enseignements significatifs des chiffres cités dans le paragraphe précédent si le "terroir" du village était exploité (8) à 100%, mais comme nous l'avons indiqué au préalable (chapitre I - Section II) les terres utilisées se concentrent presque exclusivement dans la plaine côtière et dans la partie amont du bassin de Maharepa (zone C) (9). Il est donc indispensable de mettre en relation, à l'intérieur de chaque catégorie et pour chaque type de propriété, terres appropriées et terres "utilisables". Cette manière de procéder donne les résultats consignés dans le tableau n° 2.

Si l'on excepte les très petites (inférieures à 1 ha) concentrées exclusivement dans la plaine côtière, les propriétés individuelles ou indivises ont toutes (sauf dans un cas) une partie montagneuse toujours supérieure à 65 % et même à 80 % notamment dans l'Indivision. Cela n'a rien d'étonnant puisque globa-

(7) Il ne s'agit ici que d'un critère purement objectif concernant la taille des propriétés.

(8) Cf. Tableau n°1.

(9) Pour la commodité de l'exposé, malgré les différences d'ordre bio-géographique que nous avons constatées dans le chapitre IV de la section I, nous classerons ensemble désormais la zone A-partie montagneuse orientale du "terroir" villageois-et la zone B-partie aval du bassin de Maharepa.

lement les superficies se répartissent ainsi entre les grands secteurs morpho-bio-géographiques :

	: P + P(P.M.)	: %	: M (P.M.) + B	: %	: C	: %
Propriétés Indivises	26,94	10,2	114,68	43,8	120,04	46
Propriétés Individuelles	120,90	20,2	381,97	63,8	95,45	16

La localisation des parcelles dans chaque type de propriété apparaît très clairement. La plaine côtière ne rentre que pour 10% dans la propriété indivise alors que ce taux atteint 20 % en propriété individuelle. En valeur absolue, la supériorité de la seconde est encore plus manifeste : 120,90 ha contre 26,94 soit près de 5 fois plus. A 15 % près la part de la montagne est identique dans chaque catégorie (cf. Tableau n° 2), mais ce fait n'a pas toujours la même signification. En effet, en propriété individuelle 469,04 ha sur 598,32 soit 78,5 % se rassemblent dans les classes égales ou supérieures à 20 ha mais 1/4 seulement en est utilisable. Cette proportion atteint 50 % dans les classes inférieures à 20 ha. Ces faits s'expliquent aisément : dans le premier cas la part de montagne B est très forte par rapport à celle de montagne C ; c'est l'inverse qui se produit dans le second. Encore, en grande propriété, les superficies utilisables seraient-elles plus faibles si beaucoup de parcelles montagneuses qui la constituent n'avaient un large débouché sur la mer.

En propriété indivise par contre, les 3 catégories regroupant les surfaces les plus importantes, ne rassemblent que 96,32 ha sur 261,66 soit 36,8 % seulement. Pour les 2 dernières, les superficies utilisables sont très faibles car elles appartiennent dans leur quasi-totalité au secteur B. Elles sont beaucoup plus fortes qu'en propriété individuelle dans les classes les plus basses car ici domine nettement le secteur C.

Sur le plan quantitatif, la supériorité de la propriété individuelle est manifeste globalement : elle est écrasante dans la plaine côtière ; elle disparaît dans la zone montagneuse "utile". Un tel fait est lourd de conséquences dans la mesure où chaque unité morpho-bio-géographique a son type d'utilisation du sol bien précis : le coprah associé à l'élevage est la spéculation très extensive de la plaine côtière ; la montagne est le domaine des plantations vivrières, du café, de la vanille.

De tels faits ont d'autres conséquences sur l'importance des surfaces effectivement utilisées (cf. tableau n°2) dans le cadre de chaque type de propriété. On remarquera, à ce propos, que la propriété individuelle l'emporte car la cocoteraie assure une couverture du sol à peu près totale. Nous avons indiqué, par contre, les raisons pour lesquelles les superficies en plantations vivrières, essentielles en propriété indivise sont très réduites. Ces considérations sont aggravées par les constatations suivantes : 6 parcelles indivises en zone C représentant 20,62 ha utilisables sont inexploitées contre 5 parcelles individuelles représentant 17,70 ha... La montagne est donc sous-exploitée alors que la plaine côtière est utilisée dans sa quasi-totalité ; nous avons déjà eu l'occasion d'en donner les raisons : nous y reviendrons en dressant ultérieurement le bilan de notre étude. Dans ce chapitre nous nous contenterons d'évoquer quelle est la part de responsabilité qui revient au régime de la terre.

c) Le parcellement

Une étude foncière axée sur l'utilisation du sol ne tient pas compte seulement des surfaces disponibles pour les agriculteurs.. elle doit aussi examiner quelles sont les relations entre propriété et parcellaire. Un parcellement excessif peut gêner l'exploitation du sol en multipliant les déplacements lors des travaux agricoles : il peut être un facteur favorable s'il correspond à des possibilités d'utilisations différentes associant les productions de la plaine et celles de la montagne.

Il n'est pas très accentué notamment en propriété individuelle (cf. Tableau en annexe).

Dans celle-ci en effet, 32 propriétés s'identifient à une seule parcelle dont 30 ne sont utilisables qu'en plaine : nous avons affaire, sauf dans le cas de 2 parcelles de montagne, à des surfaces utilisables ne dépassant jamais 5 ha et souvent inférieures à 1 ha. Quand les propriétés comptent 2 ou plus de 2 parcelles, les conséquences de ce morcellement sont peu importantes : elles sont réduites et peuvent même disparaître complètement, quand certaines parcelles (5) appartenant à la zone B sont inutilisables; quand d'autres, constitutives de la propriété, ont une fonction purement résidentielle (4 parcelles)... dans 5 autres cas, enfin, les "terres" distinctes sur le Cadastre ne le sont pas dans la réalité car elles appartiennent à un même propriétaire. Tout compte fait, dans 3 cas seulement les inconvénients plus ou moins importants de la dispersion des propriétés (10) sont compensés par des possibilités d'utilisation complémentaires.

Dans l'Indivision, le morcellement est apparemment plus grand puisque 11 propriétés seulement sur 25 s'identifient à 1 parcelle. Les conséquences sont également limitées pour les raisons que nous avons évoquées dans le paragraphe précédent. Toutefois, les parcelles ayant une tendance très nette à se concentrer dans la plaine côtière (pour les très petites) et dans la partie amont du bassin de Maharepa, la dispersion des propriétés intervient plutôt au niveau de chaque secteur d'utilisation : les inconvénients du parcellement sont donc cumulés. Six d'entre elles seulement ont la possibilité d'associer plantations de plaine et cultures de montagne ; encore faut-il préciser que l'exiguité des parcelles de plaine et la fonction résidentielle de beaucoup d'entre elles réduisent considérablement l'intérêt de leur utilisation sur le plan agricole.

(10) Quand l'éloignement est associé à la dispersion, l'exploitation du sol devient évidemment plus difficile.

L'étude du parcellement aboutit en fait à une conclusion ambiguë. En propriété individuelle son absence fréquente pourrait être un élément favorable à l'exploitation si les propriétés n'étaient pas ^{aussi}/exiguës. En règle générale, en dehors des cas que nous avons signalés, il présente tous les inconvénients de la dispersion sans permettre la multiplicité des spéculations. La structure foncière est somme toute très largement inadaptée à l'activité agricole. Il reste à nous demander comment cette réalité se traduit au niveau de l'exploitation.

d) Les rapports de la propriété et de l'exploitation

Ceux-ci sont infiniment complexes ainsi que l'attestent les données rassemblées ci-dessous. Dans 9 cas (5 en propriété individuelle, 4 en indivise) seulement, il y a une complète identité entre propriété et exploitation. La superficie de 7 d'entre elles est inférieure à 5 ha : 4 sont exploitées en coprah.

La faible taille des propriétés est donc fréquemment à l'origine de leur remembrement (tout ou partie) au niveau de l'exploitation. C'est ainsi que 10 exploitants disposant chacun de plus de 5 ha utilisent les terres de 22 propriétaires. Le morcellement des propriétés n'en est pas moins considérable : il intervient dans 11 cas et concerne 23 exploitations ; dans 3 cas (une propriété individuelle et 2 propriétés indivises) il s'agit même d'une dissociation des parcelles. Il faut noter cependant que de tels faits servent à l'agrandissement de certaines exploitations (3 fois) qui disposent alors de superficies nettement supérieures à 10 ha mais ont un statut foncier très hétéroclite.

Ainsi la répartition des terres entre les exploitants n'aboutit la plupart du temps qu'à la constitution de toutes petites exploitations(11).

(11) En 1955, l'Inspecteur Général Guillaume notait "qu'il faut dépasser le seuil des 5 hectares pour réaliser un revenu brut annuel de l'ordre de 26 000 F soit 2 000 F par mois ou l'équivalent en salaire d'une vingtaine de journées de travail". Nul doute que la situation ne s'est pas améliorée.

A cet égard, ce sont les exploitations de montagne (formées surtout de terres indivises) qui sont les plus favorisées. Par contre, sept exploitants seulement disposent de plus de 5 ha en cocoteraie. Peu d'exploitations (6) disposent à la fois de terres en plaine et en montagne. Leur gamme de possibilités est donc limitée. Certaines d'entre elles ont, du reste, un statut foncier assez complexe, peu favorable à leur stabilité. Les facteurs naturels sont en partie responsables de cette situation, il nous reste à nous demander comment les hommes y ont contribué.

2. La terre et les hommes

Cet aspect du problème foncier est essentiel. Il a des implications sociologiques, voire religieuses ; nous n'en traitons pas, du moins explicitement, car tel n'est pas notre propos. Notre démarche sera ici de déceler si les liens qui unissent l'homme à la terre sont de nature à favoriser ou à nuire à l'exploitation agricole.

a) La résidence des propriétaires

Le plus fort est sans doute celui qui tient à la résidence. Aussi nous demanderons-nous d'abord où habitent les propriétaires ? La complexité du régime juridique nous obligera à distinguer trois catégories :

- les propriétaires "résidant" au village
- les propriétaires absentéistes
- les propriétaires "semi-absentéistes".

L'existence de cette catégorie est rendue nécessaire par le grand nombre d'ayants-droits qui caractérisent la propriété indivise. Les événements de la vie économique et sociale (cf. I ch. IV) ont amené bon nombre d'entre eux (quand ce n'est pas tous) à quitter le village. Aussi est-il indispensable de tenir compte de ces faits pour apprécier la portée exacte des phénomènes de résidence.

La répartition selon le type de propriété, entre les trois catégories de propriétaires, est la suivante :

<u>Propriété:</u>	<u>Villageoise</u>		<u>Semi-absentéiste</u>		<u>Absentéiste</u>	
	Superficie en ha	%	Superficie en ha	%	Superficie en ha	%
Indivise	31,98	3,70	118,23	13,75	111,45	12,95
Individuel- le	196,25	22,8			402,07	46,8
Total	228,23	26,5	118,23	13,75	513,52	59,75

(Les pourcentages sont calculés par rapport à la superficie totale des propriétés soit 859,98 ha).

Une précision s'impose tout de suite : la propriété absentéiste est urbaine à 94,6 %. Ce taux tombe à 48,5 % quand elle est indivise. Globalement, les gens de Papeete possèdent à eux seuls 50,5 % des terres de Maharepa, appropriées individuellement (12) pour la plupart. Un tel chiffre est éloquent puisqu'il concerne plus de 80 % de la propriété dite "absentéiste". Il représente à nos yeux le fait essentiel de la structure agraire de ce secteur de Moorea. Corrélativement, "la propriété villageoise" ne concerne qu'un peu plus du quart du terroir de Maharepa et pour 3,7 % seulement dans le cadre de l'Indivision. Autre fait notable qui implique une considérable mobilité de la population : la propriété indivise est absentéiste ou surtout semi-absentéiste.

La localisation des parcelles de chaque catégorie n'appelle pas de commentaires particuliers. La propriété absentéiste étant surtout individuelle, on la rencontre principalement en plaine ou dans les parcelles de montagne débouchant largement sur la plaine. C'est aussi une propriété urbaine. Par contre, les propriétaires absentéistes ou semi-absentéistes restés dans

l'Indi-

(12) Il s'agit presque toujours d'une propriété "demie".

vision, sont presque tous des ruraux et leurs parcelles sont situées dans la partie amont du bassin de Maharepa. Une conclusion s'impose avec force : les propriétaires urbains absenteïstes possèdent la majeure partie de la cocoteraie ; la propriété rurale domine dans la montagne mais elle est en partie désertée par ses ayants-droits : près de la moitié des superficies indivises de la zone utile de la vallée de Maharepa leur appartient. Comment en est-on arrivé là ?

b) L'évolution du régime de la propriété et ses conséquences

Dans un souci d'exactitude nous avons distingué dans le tableau ci-dessous, 7 modes d'accession à la propriété. En fait, 3 rubriques seulement sont vraiment importantes : "héritage", "partage", "achat". Précisons que les chiffres cités ont une valeur globale. Dans un certain nombre de cas, en effet (représentant 20,83 % des surfaces appropriées individuellement et 22,4 % des surfaces appropriées dans le cadre de la propriété indivise) les modes d'accession sont multiples pour une même propriété.

Mode d'accession à la propriété	Propriété Indivise		Pr. Individuelle		Total	
	Superficie en ha.	%	Superficie en ha	%	sup. en ha	%
Héritage I	133,65	51,1	31,87	5,32	165,52	19,3
Partage II	53,75	20,55	36,72	6,14	90,47	10,5
Testament III	12,20	4,66	142,87	23,85	155,07	18,05
Donation IV	-	-	3,20	0,53	3,20	0,37
Achat V	21,47	8,21	370,13	61,9	391,60	45,5
Echange VI	-	-	0,58	0,09	0,58	0,07
Complexe VII	40,42	15,41	12,55	2,1	52,97	6,15
Indeterminé	0,17	0,07	0,40	0,07	0,52	0,06
Total	261,66	100,00	598,32	100,00	859,98	100,00

Quelques pourcentages globaux méritent tout d'abord d'être relevés. L'accession à la propriété des terres ancestrales par la voie la plus traditionnelle, celle de l'héritage, est

EVOLUTION DU REGIME DE LA PROPRIETE

(83 bis)

	Modes d'acces- sion	Plaine						Montagne C					
		Résidents		Semi- absentéistes		Absentéistes		Résidents		Semi- Absentéistes		Absentéistes	
		Nbre de parcel- les	Super- ficie utili- sable	Nbre de parcel- les	Super- ficie utili- sable	Nbre de parcel- les	Super- ficie utili- sable	Nbre de parcel- les	Super- ficie utili- sable	Nbre de parcel- les	Super- ficie utili- sable	Nbre de parcel- les	Superfi- cie uti- lisable
Terres Indivisibles restées entre les mains des Hiers des Revendiquants	I	1	1,75	3	4,65	3	9,72			4	9,67	1	3,15
	II			6	3,28	5	1,91			4	21,57	1	1,45
	III			1	1,30	1	1,75						
	VII			1	0,47	1	1,20			1	8,00	1	7,75
	Total	1	1,75	11	9,70	II	14,75			9	39,24	3	12,35
Terres indivisibles ayant changé de mains	III												
	IV					1	0,39			2	6,20	2	5,20
	V												
	VI							1	9,35				
	VII							1	9,35	2	6,20	2	5,20
Terres Individuelles restées entre les m. des H. des R.	I	1	1,12			1	2,00						
	II	6	9,10			7	5,55	1	1,87				
	III	2	5,80			1	0,30						
	VII							2	11,75				
	Total	9	16,02			9	7,85	3	13,62				
Terres individuelles ayant changé de mains	III	1	4,70			4	12,87					1	2,80
	IV	2	2,45										
	V	10	17,30			16	49,03	4	20,48			6	29,30
	VI	1	0,18			1	0,40						
	VII					Indéterminée							
Total	14	24,63			22	62,50	4	20,48			7	32,10	

inférieure à 20 % ; elle n'atteint pas 30 % si l'on y ajoute les partages. Au contraire, les achats représentent plus de 45 % (plus de 60 % même, si l'on tient compte du fait que certains testaments concernent des parcelles ayant préalablement fait l'objet d'acquisitions) des modes d'accession à la propriété. De tels chiffres indiquent une très grande instabilité foncière qui n'est pas favorable en elle-même à l'exploitation. Cette instabilité (cf. Tableau ci-dessus) est surtout le fait de la propriété individuelle; elle n'en affecte pas moins la propriété indivise. On notera enfin que les partages qui n'ont concerné que 10,5 % des superficies du terroir, se rencontrent surtout dans le cadre de l'indivision. C'est dire qu'ils n'ont pas atteint le but recherché par le législateur, qui était de favoriser l'accession à la propriété individuelle. Ces données intéressantes en elles-mêmes, méritent cependant d'être approfondies. C'est la raison pour laquelle nous les avons re-situées dans leur contexte géographique en les confrontant aux phénomènes de résidence qui leur sont intimement liés.

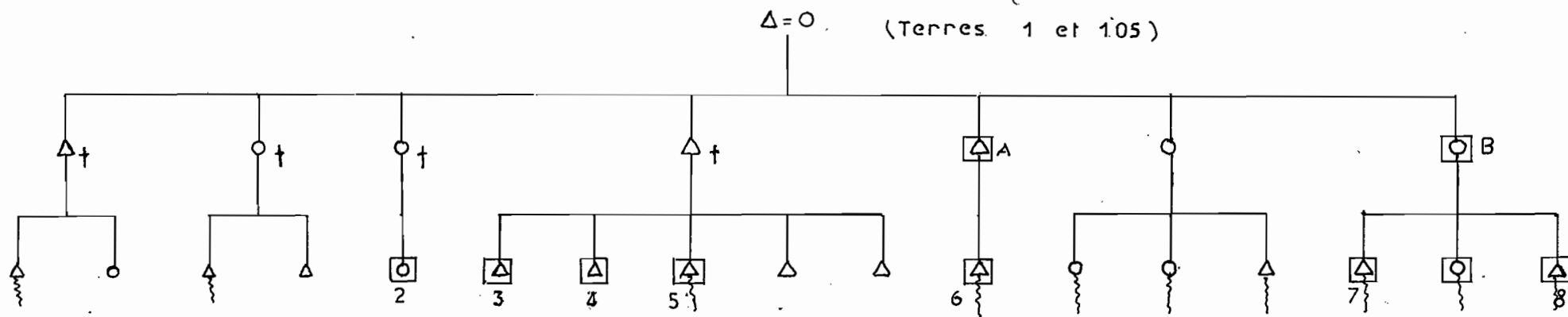
Dans le contexte qui est le nôtre, les péripéties de l'histoire foncière nous entraînent à faire deux distinctions majeures (Cf. Tableau n° 3).

1) quelles sont les terres qui sont restées la propriété des héritiers de ceux qui les ont revendiquées ?

2) quelles sont les terres qui ont changé de main ?
On peut affirmer d'entrée que les premières sont indivises et les secondes individuelles, mais cette évidence a besoin d'être approfondie.

- En plaine, 50,07 ha seulement des terres utilisables (sur 137,59 au total, soit 36,4%) sont restées entre les mains des héritiers des revendiquants ; 17,77 ha (dont 16,02 appropriés individuellement) appartiennent à des personnes habitant le village ; 9,70 ha (soit moins de 20 %) tous indivis, à un ou plusieurs co-propriétaires demeurant à Maharepa ; 22,68 ha enfin (dont 14,75 restés indivis) à des absents : près de 45 % des terres ancestrales sont totalement désertées par leurs propriétaires (dans la proportion des 2/3 en propriété indivise.)

GENEALOGIE N°1



Notes : Terres indivises entre les 7 enfants du revendiquant ou leurs héritiers

A Fait le coprah sur la moitié de 1

2 Mariée à mari de B

3 Gardien

4 Chauffeur de truck

5 Ouvrier agricole, A des plantations sur terres indivises de sa femme

6 Ouvrier agricole

7 Manœuvre temporaire à Papeete

8 Conducteur d'engins des T.P.

☐ Habitent Maharepa

Les parcelles ayant changé de titulaires ne connaissent pas un destin meilleur. Avec 87,52 ha elles représentent 63,6% de l'ensemble. Une seule (0,39 ha) achetée il y a une cinquantaine d'années, est restée indivise ; parmi les autres, un peu plus de 28 % seulement des surfaces appartiennent à des gens demeurant à Maharepa.

L'absentéisme est donc très développé, il l'est d'autant plus qu'il frappe surtout des terres qui ont changé de titulaires au cours de l'histoire foncière. Un examen serré permet de mieux savoir, à l'intérieur des cadres tracés, les causes profondes d'une telle situation.

L'Indivision conduit tôt ou tard, avec la croissance démographique qui accompagne le progrès des générations, à l'émigration d'un certain nombre ou de toutes les personnes ayant des droits sur une terre. Le caractère extensif de l'utilisation du sol accroît encore ce processus dans la cocoteraie. La généalogie ci-contre en fournit un excellent exemple : le manque de terres conduit à l'émigration ou à l'abandon des activités agricoles, souvent aux deux. On peut noter qu'en propriété semi-absentéiste surtout, les parcelles sont si petites qu'elles n'ont pratiquement pas d'intérêt agricole : le ou les co-propriétaires qui les occupent y construisent leurs fare, exploitent le coprah en auto-consommation ou l'utilisent pour la nourriture des porcs.

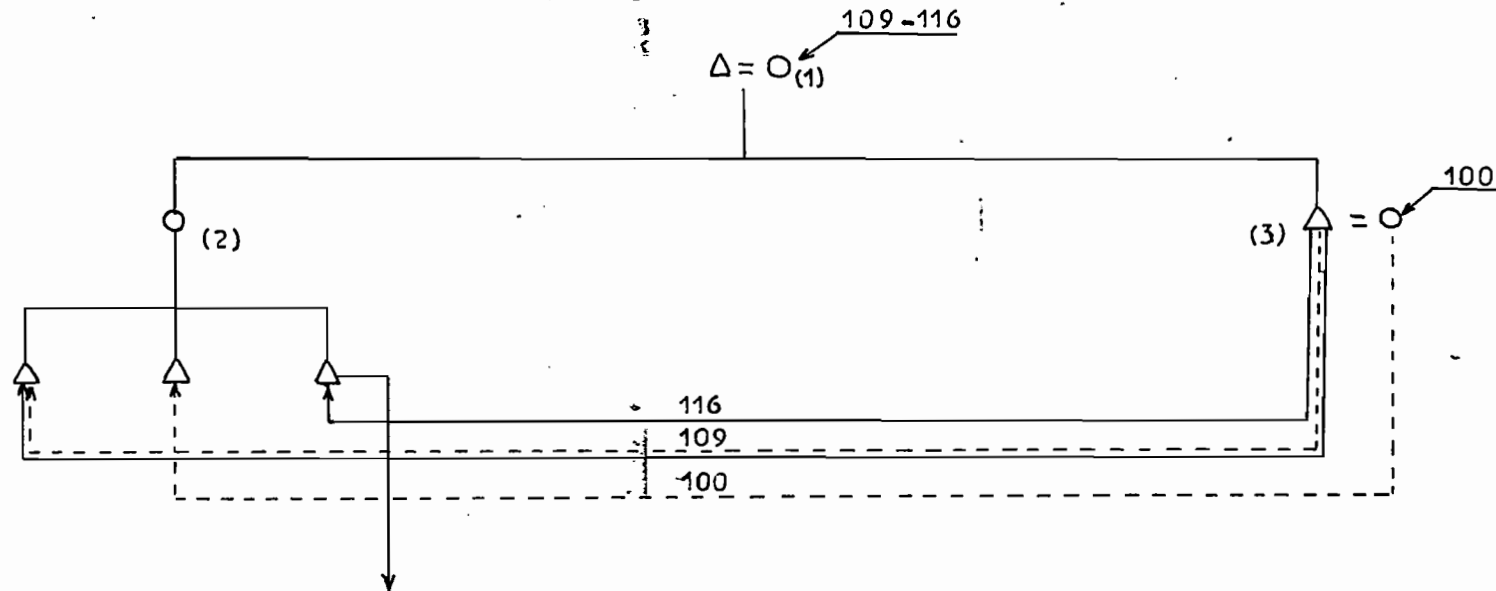
En dehors des cas particuliers que nous n'étudierons pas ici, l'absentéisme peut avoir d'autres causes. C'est ainsi que 2 parcelles représentant 4,92 ha ont été revendiquées à l'origine par des habitants de Moorea n'habitant pas Maharepa. Ces exceptions confirment la règle tout comme les faits suivants : sur les 17,77 ha de terres "villageoises" 15,27 ha appartiennent (en propriété individuelle) à 2 filles uniques et à un mari sans enfant, héritier légitime par testament de son épouse décédée.

Le développement d'une propriété individuelle passant entre les mains de personnes le plus souvent totalement étrangères au village, est l'aboutissement logique d'une telle situation. Comment des personnes qui n'y résident plus ou n'arrivent pas à en tirer des moyens d'existence suffisants, ne seraient-elles pas tentées d'aliéner leurs terres à un moment ou à un autre (13) ? . Rappelons ici qu'une bonne partie des parcelles de Maharepa est appropriée par mutations immobilières. Les personnes qui ont accédé à la propriété dans ces conditions ont obéi à 2 types de motivations.

Si l'on fait abstraction de 2,93 ha qui appartiennent actuellement à des collectivités (Paroisse Protestante) ou à des particuliers recherchant des emplacements destinés à la construction, 21,70 ha ont été acquis dans le but d'être exploités par leurs propriétaires. En voici quelques exemples : la parcelle 107 (4,70 ha) a été léguée par testament à un fils par son père de nationalité américaine qui était venu s'installer à Maharepa, il y a plus de 35 ans ; le bénéficiaire qui s'est marié avec une fille du pays est tenu de mettre la terre en valeur et de ne pas l'aliéner. Les parcelles 32 (3,00 ha), 49 (2,95 ha), 56 (6,80 ha) ont été appropriées selon des modalités plus classiques mais toutes dans le but d'être exploitées. Dans le premier cas, du reste, l'acquéreur est une personne originaire de Maharepa désirant agrandir son patrimoine (N° 31)...

(13) Précisons que la procédure d'adjudication, fort en honneur entre les deux guerres, n'a pas peu contribué, au prix d'injustices criantes, à favoriser une telle situation.

GENEALOGIE N°2



Notes : (1) était originaire de Temae . Tous les autres individus mentionnés sont de Papeete .

(2) et (3) : lors des partages entre enfants de (1), (3) avait hérité de biens immobiliers situés à Moorea .

—→ Achat ou vente

---→ Testament

Mais l'exploitation agricole n'a pas toujours été recherchée par les habitants de Papeete qui possèdent à Maharepa plus de 60 ha de terres. Dans ce cas, on n'acquiert pas la terre pour la mettre en valeur (l'élevage extensif est le seul investissement visible de la propriété urbaine : il en améliore le rapport), mais pour y investir des capitaux, pour la revendre éventuellement si l'occasion s'en présente (14), pour en tirer, grâce au coprah, un revenu modique mais assuré. Acquérir quelques mètres carrés en bordure de mer pour y construire une résidence de villégiature a été aussi le motif de quelques-uns. Maharepa n'a pas été choisi au hasard pour de telles opérations. La généalogie ci-contre qui nous permet de suivre le destin des parcelles 100-109-115 en témoigne. Les parcelles 35-47 et 199 appartiennent à la fille d'une vieille femme de Maharepa, qui s'est intégrée par son mariage à la société "demie" de Papeete....

De ces développements, nous retiendrons ces faits fondamentaux : la majeure partie de la cocoteraie appartient à des gens qui ne sont pas des ruraux et pour lesquels la terre est plus objet de spéculation que moyen de production. Mais en serait-on arrivé là si elle avait été capable de nourrir ses premiers possesseurs... ?

Dans la partie amont du bassin de Maharepa qui constitue la zone montagneuse utile du "terroir", les surfaces utilisables sont très voisines de celles de la plaine mais elles sont restées dans une notable proportion (47 %) la propriété des héritiers de ceux qui les avaient revendiquées. Si un peu plus de 20 % seulement des superficies sont appropriées individuellement par des gens de Maharepa, plus de 60 % entrent dans le cadre de la propriété semi-absentéiste qui voit un ou plusieurs co-propriétaires résider sur place. La propriété purement absentéiste ne concerne qu'un peu moins de 20% des surfaces. Sous ce rapport, la si-

(14) Certaines terres ont changé de mains plusieurs fois en quelques années, surtout entre les deux guerres.

tuation est bien meilleure qu'en plaine, surtout dans le cadre de la propriété "autochtone" indivise où elle ne dépasse pas 25 % des superficies (contre 56 % en plaine). En propriété individuelle étrangère il atteint 61 % (contre plus de 70 % en plaine).

La montagne apparaît donc comme le refuge de la propriété polynésienne traditionnelle. A cela, croyons-nous, il y a deux raisons : les formes d'utilisation du sol nécessitent moins d'espace qu'en plaine, tout au moins en ce qui concerne les cultures vivrières et la plantation des vanillières. Au demeurant, aucune parcelle de ce secteur n'a moins d'un hectare de sol utilisable; beaucoup en ont plus de 5. La terre risque donc de moins faire défaut que dans la plaine... nous croyons aussi que les cultivateurs lui ont toujours conservé un certain attachement, et par le truchement des cultures traditionnelles et par celui de la vanille qui a procuré de gros revenus à certaines époques. Nous ne pensons pas, en effet, que les habitants de Papeete se soient désintéressés de ce secteur montagnard fertile (15), mais les tentatives d'appropriation ont sans doute rencontré plus de résistances... C'est seulement à l'occasion d'une vente aux enchères que 2 d'entre eux ont pu acheter 3 parcelles de la vallée ORAU non revendiquées à l'origine et restées propriété des Domaines (16). Dans la vallée de Maharepa, la propriété urbaine est "chinoise" (parcelle 87) : elle s'est constituée en vue de l'exploitation agricole.

(15) A Moorea même, aux Iles sous le Vent, la propriété urbaine s'est beaucoup intéressée à la culture de la liane du vanillier.

(16) Pour être précis, ajoutons que les parcelles 85, 92 et 93 ont appartenu à 2 Américains qui les ont revendues il y a une dizaine d'années; la première à un cultivateur de Maharepa, les deux autres à un agriculteur de Pao-Pao.

Toutes les autres terres du patrimoine villageois ayant connu des mutations ont été acquises par des gens du pays ou par des personnes venues s'installer à Maharepa il y a une quarantaine d'années et désireuses de s'y implanter solidement. Les motivations qui ont inspiré ces acquisitions sont bien différentes de celles qui ont présidé à la constitution de la propriété urbaine de la plaine. Si tout compte fait la montagne est peu utilisée actuellement, l'évolution des structures foncières en est peu responsable. Les véritables raisons résident dans les conditions du travail agricole en montagne, dans la crise vanillière et dans le manque de main d'oeuvre provoqué par l'implantation du C.E.P.

B. Les Modes de Faire-valoir

Les pages précédentes nous ont permis de définir la propriété et de faire connaissance avec les propriétaires. Il nous reste maintenant à expliciter, au niveau de l'exploitation, les phénomènes que nous avons décrits et tenté d'expliquer.

1. Définition des principaux types de faire-valoir

Nous distinguerons, classiquement, deux grands types de mode de faire-valoir :

- le faire-valoir direct
- le faire-valoir indirect.

En propriété individuelle, la définition du faire-valoir direct ne pose pas de problème. En propriété indivise, il n'en est pas de même, les droits d'un individu étant limités par ceux de tous les autres... A la limite, un co-propriétaire indivis peut être tenu pour le métayer des autres co-propriétaires puisqu'il doit leur céder (théoriquement) une partie du profit de son travail. En fait, la sûreté de sa tenure, tout comme le système de redevances qui tient compte très largement des rapports familiaux nous fera classer un tel individu parmi les propriétaires exploitants.

- La définition des types de tenure en faire-valoir in-

	Propriétés Indivises						Propriétés Individuelles					
	R	C	C.E				R	C	C.E			
	Nbre Sup. de Parc.	Nbre Sup. de Parc.	Nbre Sup. de Parc.	Total	%	C+C.E %	Nbre Sup. de Parc.	Nbre Sup. de Parc.	Nbre Sup. de Parc.	Total	%	C+C.E %
Plaine	6 1,54	7 9,06		10,60	41,1	9,06 41,6	F.V.D.	14(1) 6,59	6 11,25	4 20,75	38,59 35,6	32,00 32,3
		1 0,71		0,71	2,7	0,71 3,26	Fermage	2 0,92	1 0,25	1 10,25	11,42 10,5	10,50 10,6
	(1)0,55	3 7,60	2 4,37	12,52	48,6	11,97 55,14	Metayage	(1) 0,30	9 26,55	6 27,15	54,00 50,0	53,70 54,2
	6 1,96			1,96	7,6	0 0	Gardiennage	2 0,60 +(1)	5 2,88		3,48 3,2	2,88 2,9
							Indéterminé	1 0,75			0,75 0,7	0 0
	12 4,05 +(1)	11 17,37	2 4,37	25,79		21,74	Total	19 9,18 +(3)	21 40,93	11 58,15	108,22	99,08
Montagne	C	Ca.	V	Mixte				C	Ca	V	Mixte	
	Nbre Sup. de Parc.	Nbre Sup. de Parc.	Nbre Sup. de Parc.	Nbre Sup. de Parc.	Total	%	Nbre Sup. de Parc.	Nbre Sup. de Parc.	Nbre Sup. de Parc.	Nbre Sup. de Parc.	Total	%
				5	29,55	29,55 69,8	F.V.D	2 2,70			2 6,10	8,80 13,8
							Fermage				1 6,05	6,05 9,5
							3 parc. actuellement inexploitées					11,45 17,9
							Metayage	1 1,20		2 10,60	1 7,60	19,40 30,4
			1 1,72	3 11,10	12,82	30,2	Gardiennage				3 18,15	18,15 28,4
			1 1,72	8 40,65	42,37		Total	3 3,90		2 10,60	7 37,90	63,85

direct pose également quelques problèmes. En effet, si le fermage correspond à la définition que nous lui connaissons, la terminologie polynésienne ignore le métayage. Aussi avons-nous appelé "métayers" tous ceux qui, sur la base du produit, versent une redevance au (aux) propriétaire (s). Celle-ci est généralement fonction du type de cultures pratiquées et du travail qu'elles demandent. Les cocoteraies sont exploitées en métayage à demi, et les vanillières au 1/5. Précisons qu'il ne concerne pas tous les produits d'une terre mais est fonction de celui qui la valorise.

Le "gardien" (pour le Polynésien, est gardien quiconque n'est pas propriétaire ou fermier) : pour nous, c'est celui à qui le (les) propriétaire (s) a (ont) confié la surveillance d'une parcelle pour empêcher notamment de tierces personnes de s'y installer indûment. Généralement, le gardien est aussi "exploitant" mais pas toujours (notamment dans les parcelles résidentielles). La redevance n'est pas codifiée mais prend l'allure d'un cadeau intervenant lors de la visite du propriétaire, à l'occasion de certaines fêtes... A la vérité, elle est fort souvent symbolique.

2. Leur répartition

Dans le tableau n° 4, les surfaces indiquées correspondent en plaine aux surfaces totales utilisées ; nous avons néanmoins classé à part les parcelles à usage strictement résidentiel. En montagne, toutes les terres effectivement occupées ont été mentionnées mais nous en avons retiré les secteurs inexploitable.

Les chiffres reflètent assez fidèlement les faits de résidence... Dans la cocoteraie, si l'on exclut les parcelles résidentielles, le métayage l'emporte nettement dans les deux types de propriété. Les terres utilisées en faire-valoir direct ne dépassent pas respectivement 32,30 % (pour les Individuelles) et 41,6 (en Indivision). Le fermage et surtout le gardiennage sont l'exception. En montagne, si le fermage a une place aussi réduite le gardiennage prend une importance considérable. Le métayage décroît et ne se maintient qu'en propriété individuelle. Le fait

essentiel réside dans la primauté absolue exercée , dans le cadre de la propriété indivise, par le faire-valoir direct (69,8 %) et le gardiennage.

Une telle répartition ne prête guère aux commentaires. Remarquons simplement que le métayage à demi (afa-afa) pour le coprah, n'est pas particulièrement favorable à l'exploitant qui, de ce fait, se contente d'effectuer le ramassage des noix de coco tout en assurant un minimum d'entretien. Une seule parcelle est affermée à un exploitant chinois mais sa redevance se monte à 40 000 francs tous les 6 mois (17).... Heureusement pour lui, il est gardien de la parcelle 131 dont il a tout le profit du coprah.

En montagne, un autre exploitant chinois loue 80 000 F par an une partie de la parcelle 186, pour la consacrer aux cultures maraîchères. Un tel tarif, dans ce cas, est normal....Le métayage à demi concerne une seule parcelle plantée de cocotiers il représente surtout une survivance de l'époque où prospérait la liane du vanillier. A cette époque, la redevance (1/5 du profit de la récolte en vanille verte) n'était pas désavantageuse pour le propriétaire qui n'avait fourni aucun travail... Quant au gardiennage, fait significatif, il ne s'applique qu'à des parcelles portant des cultures vivrières. L'exploitant, dans ce cas, n'est tenu à aucune redevance précise ; le propriétaire se contente, quand il est au village, de prélever quelques régimes de fei ou de bananes, quelques paquets de taros... Autant dire que l'essentiel du profit revient à l'exploitant ! Le gardiennage s'inscrit dans un contexte humain très différent de celui de métayage.

3. Parenté et tenures

La parenté intervient souvent dans l'attribution des tenures et dans les modalités de l'utilisation du sol, y compris

-
- (17) Selon cet exploitant, la récolte du coprah se monte à 8 T par an pour un rendement (un peu fort à notre avis) de 800kg à l'ha (10,30 ha). Son profit ne dépasserait donc pas 20.000F par an.

dans le cadre de la propriété absentéiste. En faire-valoir direct toutes les parcelles ne sont pas exploitées par le propriétaire ou son conjoint : la parcelle 200 a été concédée par une mère à son fils au moment où celui-ci se mettait en ménage. Le même a une petite plantation de taruas sur la parcelle 187... En propriété indivise, la situation est évidemment plus complexe : l'exploitation nécessite des arrangements entre les différents co-propriétaires, en voici quelques exemples : un co-propriétaire habite sur une partie de la parcelle 48 mais c'est son oncle qui ramasse les noix de coco de la partie restante... Les propriétaires de la parcelle 22 ont le droit, chacun à son tour, de bénéficier du produit du coprah, mais celui-ci n'est préparé qu'avec les noix de coco tombées sur le sol : c'est la météorologie qui détermine la part de chacun. L'entretien est assuré par ceux qui résident sur la terre (18). En montagne, la place ne manquant pas, chacun s'installe où il veut : la parcelle 84 a des cultures appartenant à 2 frères qui pratiquent couramment l'entr'aide ; une caféeraie ayant été plantée par leur père, la récolte en revient à tous les co-propriétaires qui se seront donnés la peine de le ramasser ("A chacun selon ses forces"). La parcelle 95 est exploitée dans des conditions analogues par un oncle et son neveu qui habite à Pao-Pao, mais dans ce cas chacun travaille pour soi....

En mode de faire-valoir indirect, les rapports de parenté ou de simple ^{bon/}voisinage, interviennent dans l'obtention des tenures (cf. Tableau en annexe) y compris dans le cadre du métayage. C'est ainsi que les parcelles 35, 43 et 98 sont exploitées à demi par le petit cousin de la propriétaire qui habite Papeete.... L'exploitant des parcelles 100 et 109 est allié par sa femme aux propriétaires absentéistes. Le propriétaire de la parcelle 107 fait le coprah de la parcelle 112 : les relations de voisinage jouent ici le rôle essentiel. En propriété indivise, le métayer de la par-

(18) Les co-propriétaires étant des gens âgés, la récolte des noix de coco est faite par le fils de l'un d'entre eux qui garde pour lui la moitié du profit du coprah.

celle 11 est originaire d'Afareaitu, tout comme le père des actuels propriétaires... Précisons-le, dans tous les exemples cités, l'intervention des rapports de parenté ne fait rien pour augmenter les revenus de l'exploitant...

Ce n'est pas le cas du gardiennage tel qu'il existe en montagne... Tous les tenanciers actuels (à l'exclusion des titulaires des parcelles 83 et 93) sont parents ou alliés des propriétaires. Ici, ceux-ci se soucient peu, au fond, des profits qu'ils peuvent tirer de l'exploitation du sol. Ce qui leur importe c'est de voir leurs terres confiées à un parent ou un allié qui veillera à de possibles empiètements des voisins... Le gardiennage est, tout compte fait, une solution qui pallie à certains inconvénients de la propriété absentéiste. Il est sans doute un héritage du passé ! La prédominance des cultures traditionnelles qui lui sont associées semble l'attester. Il témoigne, de toute manière, d'une conception de la terre et des relations humaines bien différente de celle qui prévaut dans la cocoteraie.

4. La stabilité des tenures

Dans une certaine mesure, elle s'oppose à l'instabilité de la propriété. C'est évidemment en faire-valoir direct que les changements risquent le moins de se produire. Les parcelles 31, 32, 107, 114, 104, 49 et 73 sont exploitées depuis au moins 30 ans par les mêmes personnes ou par leurs héritiers. On peut noter que les 5 premières le sont par des purs agriculteurs. Une telle stabilité n'est pas encore évidente pour les parcelles 20 et 56 qui ont été acquises par leurs exploitants, il y a moins de 10 ans. Toutes ces "terres" sans exception ont une taille moyenne importante pour Maharepa.

D'autres parcelles plus petites, en propriété indivise, ont changé de titulaires mais, du fait de leur taille, elles n'ont guère d'intérêt agricole. Citons le cas de cette personne, co-propriétaire de la parcelle 94, qui, venant s'installer à Maharepa pour travailler à l'hôtel, a demandé à un de ses cousins

de lui en abandonner l'utilisation... En montagne, la réalité est identique, aussi nous paraît-il inutile de multiplier les exemples.

En faire-valoir direct les tenures sont stables. Un changement ne fait que traduire inéluctablement un abandon pur et simple de l'utilisation... C'est ainsi que la parcelle 91 n'est plus cultivée parce que son exploitant a 80 ans et n'a dans sa famille personne susceptible de le remplacer. Les parcelles 76 et 78 ont été abandonnées quand la liane du vanillier est tombée malade. Des raisons techniques peuvent intervenir : il y a quelques années, la parcelle 12, dans la vallée ORAU, a été plantée en taruas puis en manioc... le responsable de ces cultures a préféré renouveler sa plantation dans une parcelle de la vallée de Maharepa (94) dont il a la garde.

En faire-valoir indirect, la situation est bien différente. L'absence de tout contrat écrit de métayage favorise la mobilité des tenanciers. Celle-ci, dans la plaine, freine considérablement la régénération de la cocoteraie. De leur côté, les propriétaires aimeraient ne pas avoir à rechercher trop souvent des métayers. L'un d'entre eux a réussi à affermer une cocoteraie à un Chinois (parcelle 8) mais les Tahitiens n'acceptent pas de contrats aussi rigides sauf quand ils louent des "terres" pour y résider. Ne tirant qu'un faible profit de la préparation du coprah, ils tiennent à préserver leur liberté pour profiter des occasions de mieux gagner leur vie. Ainsi en 5 ans, la parcelle 8 a connu 2 tenanciers, tout comme les parcelles 117 et 118. Le métayer de la parcelle 121, devenu chauffeur de truck, a sous-loué sa tenure à un émigré des Australes (19).... Quand les usagers sont parents ou alliés des propriétaires, la stabilité des tenures est incontestable. Nous en connaissons deux qui exploitent respectivement les parcelles 100 - 109 - 116, et les parcelles 6 et 11 depuis plus de 30 ans....

(19) Celui-ci est reparti chez lui à la fin de 1966.

En montagne, pour les mêmes raisons, le gardiennage présente toutes les garanties de stabilité désirable. Les titulaires bénéficient même d'une totale liberté d'exploitation (ce qui n'est pas le cas dans la cocoteraie). Il peut même laisser la terre à l'abandon s'il ne veut pas l'utiliser. Nous terminerons ce paragraphe en insistant une fois de plus sur l'opposition constante des conditions de la vie agricole dans la plaine et dans la montagne.

Conclusion

Quelles conclusions doit-on tirer de cette étude du Régime de la terre ?

Il n'y a pas un mais deux "régimes de la terre": celui de la plaine qui sous la pression de l'influence urbaine s'est écarté du modèle traditionnel, et celui de la montagne qui a mieux su le préserver. A notre avis, les bouleversements qu'a connus le régime foncier de la plaine sont dus à deux faits majeurs : l'introduction du Code Civil, qui, en permettant la constitution d'une propriété individuelle et aliénable, a sapé tous les fondements du système foncier traditionnel ; la plantation systématique de cocotiers qui a déséquilibré l'ancien système de production qui était fondé sur l'utilisation complémentaire des terres de la plaine et de la montagne... Il ne fait guère de doute, par ailleurs que la monoculture du cocotier dans la plaine, qui s'est développé aux dépens d'autres plantations, constitue, par rapport au passé, une régression dans l'utilisation du sol. Ces deux faits conjugués ont déclenché le processus qui a vu les Polynésiens se déssaisir progressivement de leurs terres au profit de la bourgeoisie urbaine. Très vite, en effet

la cocoteraie s'est révélée incapable de nourrir des utilisateurs toujours plus nombreux : beaucoup ont dû rechercher ailleurs des moyens d'existence... ils étaient prêts, alors, à vendre leurs terres. L'Indivision n'a pas du tout empêché cette aliénation du patrimoine traditionnel comme le prétend M. PANOFF. Elle a permis au contraire à la bourgeoisie urbaine, qui s'est précisément constituée grâce aux profits tirés des cultures d'exportation, d'acquérir aux moindres frais des terres qui ne faisaient plus vivre leurs utilisateurs. Tous les Polynésiens n'ont pas vendu leurs terres de bon gré, mais les Documents des Domaines le prouvent : quand un étranger arrivait à s'introduire dans une Indivision mais se heurtait à l'hostilité des autres co-propriétaires, il pouvait leur forcer la main grâce aux procédures d'adjudication autorisées par la loi française. A Maharepa, la propriété urbaine absentéiste s'est souvent constituée ainsi... Elle a abouti, nous le savons, à créer une classe d'exploitants défavorisés et non-intéressés au progrès agricole : les métayers. Une bonne partie des cocoteraies de Maharepa a ainsi changé de mains. La propriété polynésienne s'est presque toujours conservée quand les hasards de la démographie ont concentré sur une seule personne des surfaces suffisamment importantes pour constituer une exploitation cocotière valable.

La montagne a en quelque sorte constitué le refuge de la propriété polynésienne. Nous avons dit plus haut quelles en sont les raisons : répétons simplement ici que grâce à une utilisation du sol plus intensive, la pression démographique y est bien moins sensible.

Selon certains, le régime de l'Indivision serait responsable de tous les maux dont souffre l'agriculture polynésienne. Selon d'autres, il permettrait aux "structures sociales" de résister à la désintégration. Nous ne croyons pas, quant à nous, que l'Indivision soit responsable de la sous-exploitation des

....

terres (20) ; rien ne permet de l'affirmer (le mauvais entretien des cocoteraies dont on lui attribue souvent la responsabilité ne nuit guère au développement des cocotiers). Elle est liée à l'absentéisme des propriétaires, mais n'est pas la cause première de leur départ, comme nous l'avons vu. Nous lui reprocherons surtout d'avoir favorisé la constitution d'une propriété urbaine se désintéressant de l'agriculture. Si elle avait été l'expression de structures sociales bienconservées, cela ne serait peut-être pas arrivé.

Le vrai problème est ailleurs. Il est celui de la décadence de tout un système de production qui a commencé à se manifester le jour où le cocotier a tout envahi.

o o

(20) Elle est un obstacle, par contre, à toute révolution agricole, celle-ci ne pouvant être effectuée que par des gens entièrement libres de leurs décisions et assurés de tirer un profit de leurs entreprises.

Chapitre IV

LES EXPLOITATIONS ET LE TERROIR

1. Un bilan.

Nous avons analysé, dans les pages précédentes, les conditions essentielles, physiques et humaines, de l'exploitation. Avant de voir comment celles-ci se combinent au niveau des exploitations, il n'est peut-être pas inutile de revenir sur quelques uns de leurs aspects essentiels en essayant de systématiser leur rôle.

Il ne faut pas minimiser, tout d'abord, celui du milieu naturel : les conditions morphologiques rendent inexploitable près de la moitié du "territoire" villageois. Cette réserve faite, il est assez favorable à l'exploitation : les cônes d'éboulis du fond du bassin de Maharepa, malgré les fortes déclivités, donnent naissance à des sols excellents ; ceux de la plaine, quand les tendances à l'hydromorphie ne sont pas trop marquées, ont de larges possibilités... Mais, comme nous l'avons vu, les hommes n'en tirent pas tout le parti possible. Si la gamme des cultures pratiquées en montagne semble adaptée aux possibilités du milieu, on peut se demander si la quasi-monoculture du cocotier dans la plaine correspond à une véritable mise en valeur. Avant la période coloniale, le cocotier était moins universel ; l'arbre à pain et

les plantations de tubercules étaient, semble-t-il, beaucoup plus répandus qu'aujourd'hui. N'y a-t-il pas eu à l'époque contemporaine un recul dans l'utilisation harmonieuse du sol ?

Les techniques de production, quand elles ne relèvent pas de la simple cueillette (coprah, café) sont rudimentaires, peu efficaces et dangereuses. En plaine, si les risques d'érosion mécanique sont limités, la raideur des pentes, en montagne, en multiplie les possibilités. Or, les techniques agricoles ignorent le moindre aménagement des versants. De plus, il n'existe pratiquement aucun système cultural qui puisse limiter les effets nocifs de la culture itinérante sur brûlis. Rappelons-en les conséquences : les sols de la partie aval du bassin de Maharepa sont inutilisables dans le cadre de l'agriculture tahitienne. Il n'y a là sans aucun doute, à l'origine, aucune fatalité d'ordre biologique : l'homme en est largement responsable. Il se voit maintenant obligé d'exploiter les terres fertiles (mais très fragiles car les plus déclives) de la partie amont du bassin de Maharepa où se réfugie la forêt primaire. Mais il s'agit de terres lointaines (la majorité des Tahitiens ne veut plus y habiter) d'accès difficile. Faute de moyens, le transport des récoltes (les tubercules et les fei surtout sont concernés) se fait à dos d'homme. Cet obstacle limite considérablement les superficies des cultures de haut rendement (1). Si celles-ci représentent peu de choses, certaines plantations comme le café occupent de vastes zones, mais leur production, faute de soins, est extrêmement faible. Ainsi, en montagne, la production agricole est rendue impossible ou freinée par une insuffisante adaptation des techniques des hommes au milieu (2). Ceux-ci, au contraire, se sont parfaitement adaptés à la culture du cocotier qui convient au tempérament polynésien... Mais le coprah, bien souvent, est incapable de les faire vivre.

- (1) Il a un caractère bénéfique dans la mesure où, dans le cadre des techniques actuelles, il retarde les phénomènes érosifs.
- (2) On ne peut éviter de comparer une telle réalité avec celle d'autres montagnes tropicales, en Afrique, en Asie, en Nouvelle-Calédonie, qui, grâce à des techniques élaborées, parviennent à nourrir des populations nombreuses.

LES EXPLOITATIONS

(99 bis)

N°	Nbre d'habitants par maison-née	Actifs agricoles	peu Actifs autres occupations	Revenus extérieurs	SUPERFICIES EXPLOITEES (en hectare)							
					F.V.D.		Fermage		Métayage		Gardiennage	
					Plai-ne	Mgne	Pl.	Mgne	Pl.	Mgne	Pl.	Mgne
1	3		1		3,00							
2	3	1							12,45			
3	3	1			4,70				2,55			
4	1	1							6,55			
5	1		1		1,30							
6	4	1	1		9,25							
7	7	1	1				10,50				1,88	
8	3	1		1					6,37			
9	6	1	3	(3)					9,60	0,50		
10	2		1						1,05			
11	4		2	(2)	0,70							
12	6		3	(3)	3,65				6,40			
13	6		1	(1)					2,00			
14	2 (1)		1	(1)					2,80			
15	8		1	(1)	0,70							
16	4		1	(1)	2,95							
17	30 (2)			8	1,75							
18	5		1	(1) 2	0,96							
19	1		1		0,25						1,00	
20	7		2			Σ			4,35	0,06		
21	9	1	1		6,80	Σ						
22	7 (A)	1			2,00	Para-Oro						
23	6	1 (3)			Para-Oro	0,06						
24	3	1 (4)		1		0,02			11,55			
25	9	1		1	1,60	0,10						
26	2	1		1	1,75	Para-Oro						
27	10 (B)	1	1	1		0,52	0,71					
28	11		1		0,70	0,70						

Remarques et Notes concernant le Tableau hors-texte n° 5

Les chiffres entre-parenthèses concernent des individus déjà signalés dans la colonne précédente.

- (1) Font partie de la Maisonnée N° 9
- (2) Sont répartis en 5 Maisonnées
- (3) Habite à Para-Oro où il a été recensé
Neveu du chef de famille de la Maisonnée N° 28
- (4) Fait partie de la Maisonnée N° 10
- (5) Fait partie de la Maisonnée N° 7
- (6) Fait partie de la Maisonnée N° 27

- (A) Maisonnée pratiquant l'entraide
- (B) Exploitations très largement communautaires

- (a) Dont 2,70 ha en cocoteraie de montagne
- (b) Cocoteraie de montagne.

En effet, la structure de la propriété est très défavorable aux producteurs : ou bien, ils sont propriétaires de micro-propriétés indivises et incapables de vivre avec les produits d'une cocoteraie vieillie dont les rendements baissent d'année en année ; dans leur cas le déséquilibre population-ressources s'accroît sans cesse ; ou bien, ils sont métayers sur les terres de propriétaires absentéistes et à ce titre nullement intéressés à un progrès agricole dont ils ne profiteraient pas....

Tous ces facteurs dont la plupart jouent depuis plusieurs décennies, sont largement responsables des difficultés agricoles présentes. La conjoncture actuelle ou récente n'a certes rien arrangé mais ses effets ne se sont guère fait sentir dans la plaine. On ne peut pas dire en effet que la ponction de main-d'oeuvre effectuée aux dépens de l'agriculture par l'industrie touristique et certains services publics ait nui à l'exploitation de la cocoteraie qui n'a pas besoin de travailleurs à temps complet et très assidus... Par contre, la fusariose du vanillier et la chute des cours qui est intervenue en même temps, ont très largement contribué à la désertion actuelle que connaît la zone montagneuse. Beaucoup de planteurs ont abandonné non seulement leurs vanillières mais aussi leurs plantations vivrières.... Des familles entières ont émigré : le C.E.P. leur a permis de se recaser rapidement. Les cultures de montagne qui ont réussi à se maintenir sont celles des Chinois ou des vieux "agriculteurs" très attachés à leur genre de vie....

Il était nécessaire de dresser ce bilan peu réjouissant avant de présenter les principales exploitations et de nous demander si Manarepa constitue vraiment ce qu'il convient d'appeler un "terroir".

2. Les exploitations

Nous avons consigné sur le tableau n° 5 tous les renseignements intéressant les exploitations : superficie des cultures de plaine et de montagne et modes de faire-valoir. En raison de l'importance globale des activités non agricoles, nous avons

également noté, à coté du chiffre indiquant les actifs agricoles (3) celui qui concerne les individus touchant des revenus extérieurs à l'agriculture. Il est bien évident que leur existence a quelque rapport avec la taille et la structure des exploitations.

Ce tableau appelle la série de remarques suivantes : 23 hommes (4) (dont 22 habitent Maharepa) soit moins de 7 % de la population se consacrent exclusivement à l'agriculture ; 35 (un peu plus de 10 % de la population) en font une activité accessoire, presque tous ayant par ailleurs un emploi salarié ou une activité commerciale. L'activité agricole du village n'est donc pas bien grande si l'on admet que les travaux de la terre ne sont pas très absorbants.

Dans toutes les maisonnées (qui le plus souvent correspondent à des exploitations) 33 personnes (5) apportent des revenus salariaux ou commerciaux. C'est dire que globalement, au moins au niveau de l'activité, l'agriculture est nettement marginale. C'est une telle réalité qui nous a conduit à adopter notre système de classement des exploitations.

On peut distinguer :

- les exploitations cocotières (n°1 à 19)
- les exploitations "mixtes" (n° 20 à 28)
- les exploitations montagnardes (n°29 à 39)

-
- (3) Le terme "Actif agricole" a besoin d'être précisé : nous entendons pas là (cf. nos remarques sur les temps de travaux) tous les individus qui sont disponibles en permanence pour l'agriculture. Dans la colonne voisine, nous mentionnons ceux qui, parallèlement, exercent une autre occupation ou qui ne peuvent plus (étant donné leur âge) ou qui ne veulent pas travailler.
- (4) Nous n'avons pas pris en considération le travail féminin.. et pourtant, traditionnellement les femmes "marient" la vanille et "cueillent" le café. Depuis peu elles participent aussi à la préparation du coprah.
- (5) Rappelons que 59 personnes de Maharepa (soit 18% de la population) ont une activité extérieure à l'agriculture.

Certaines exploitations permettent à tous les membres de la maisonnée de vivre de l'agriculture. Ce ne sont pas les plus nombreuses. On trouve en effet :

- 7 exploitations cocotières faisant vivre 22 personnes,
- 4 exploitations mixtes faisant vivre 29 personnes, (dont 6 sont recensées à Para-Oro),
- 4 exploitations montagnardes faisant vivre 25 personnes. Parmi celles-ci, deux sont chinoises (30 et 31) et, grâce aux cultures maraîchères, assurent un revenu relativement élevé à leurs exploitants.

Ainsi au total, 15 exploitations permettent à 76 personnes (moins du 1/4 de la population) de vivre exclusivement de l'agriculture. Dans toutes les autres, les revenus extra-agricoles viennent compléter ceux que procure l'agriculture (6). Nous examinerons successivement ce qui se passe dans chaque catégorie.

- En cocoteraie : dans deux exploitations seulement (n° 8 et 9), le chef de famille est "actif agricole" ; l'épouse dans un cas et les 3 fils, dans l'autre, ont un emploi salarié. Dans deux autres (n° 10 et 11) 2 vieillards font encore un peu de coprah mais vivent surtout grâce aux pensions et retraites qui leur sont versées et au travail de leurs enfants. Dans tous les autres cas, les chefs d'exploitation sont commerçants (n°12) ou travailleurs salariés. Ils font le coprah en métayage ou faire-valoir direct pour compléter leurs ressources. Le cas de la maisonnée n° 17 est particulièrement caractéristique : huit salaires entrent dans 5 familles qui ne disposent que de 1,75 ha de cocoteraie.

En montagne : dans les 4 exploitations touchant des revenus extérieurs, ceux-ci n'ont de véritable importance que

(6) Dans un autre travail axé sur l'économie agricole, nous analyserons avec précision la structure des revenus au sein des maisonnées. Nos observations ne portent ici que sur l'activité de leurs membres et l'importance relative de chaque type de revenu.

dans les deux dernières (n° 38 et 39). Pour les deux autres qui sont associées étroitement à d'autres exploitations, ils sont tout à fait secondaires. Dans les exploitations mixtes, 7 chefs de famille se consacrent exclusivement à l'agriculture ; les revenus salariaux procurés par les enfants ou les époux sont très variables. Ils sont très faibles au n° 25 où un frère de la mère de famille travaille occasionnellement ; ils sont essentiels au n° 28 où la maisonnée vit surtout de l'argent qu'envoient au chef de famille ses enfants travaillant à Papeete. Dans toutes les autres maisonnées entrent des revenus réguliers dont l'importance est inversement proportionnelle à celle des cultures de montagne.

C'est donc incontestablement dans les exploitations montagnardes ou mixtes que l'agriculture est capable d'assurer l'existence des exploitants. Les superficies cultivées y sont pourtant très réduites.

La taille d'une exploitation varie surtout en fonction de sa spécialisation culturelle et du mode de faire-valoir, mais il est un autre facteur d'importance dont nous ne pouvons malheureusement pas mesurer l'incidence (cf. nos remarques sur les temps de travaux) : l'attitude de l'agriculteur vis-à-vis de son travail. A cet égard, il est incontestable qu'un Chinois ou un émigré des Australes utilisera, par goût, tout son temps au travail agricole (exploitations n° 30, 31 et 24) ; un Tahitien aura davantage tendance à se consacrer à la pêche.... Dans un tel domaine, nous raisonnons subjectivement et nous préférons en rester là....

Le rôle de la spéculation de base est, par contre, très apparent. En cocoteraie, en faire-valoir direct, quand le coprah est l'unique ressource, ou constitue l'essentiel des revenus, l'exploitation a toujours une taille nettement supérieure à 5 hectares (exploitations n° 3 - 6 et 21) quand l'exploitant n'est pas le membre unique de la maisonnée. En faire-valoir indirect, dans les mêmes conditions, elle dépasse tout de suite 10 hectares.

En montagne, quel que soit le mode de faire-valoir (nous avons vu que les exploitants gardent pour eux la plus grande partie du fruit de leur travail), les exploitations ont une taille inférieure à 1 hectare. Dès qu'elles la dépassent, la cocoteraie de montagne, le café et la vanille, deux cultures peu rémunératrices pour des raisons différentes, en sont responsables. Dans les exploitations mixtes, les mêmes remarques sont valables pour les plantations de montagne ; les cocoteraies sont plus petites, moins cependant dans les terres soumises à métayage. On peut noter que le tenancier d'une cocoteraie de 11,55 ha (exploitation n° 24) n'est que le sous-locataire du véritable métayer (exploitation n° 13) : il n'a donc que le quart du produit du coprah.

Nous avons dit que l'agriculture montagnarde est plus rémunératrice que l'exploitation de la cocoteraie malgré les très faibles superficies qu'elle concerne. On ne voit pas en effet, comment vivraient les gens des exploitations 11 à 18 inclus sans l'appoint de ressources extérieures. En effet, 47 personnes devraient subsister avec le profit de 6,36 ha de cocotiers rapportant au mieux (en fait beaucoup moins) 15.000 F à l'hectare.... Elles sont, notons-le, exploitées en faire-valoir direct par des propriétaires indivis. Cet exemple illustre bien la pression démographique qui s'exerce sur certaines terres aux dépens des petits producteurs. Si tous ces gens-là n'avaient pas la possibilité de trouver des emplois sur place, ils auraient sans doute émigré. Nous retombons ainsi toujours sur les mêmes problèmes.

3. Le "terroir"

Les exploitations que nous venons de décrire constituent-elles un véritable "terroir" ? Il nous est arrivé d'employer ce terme, mais recouvre-t-il vraiment une réalité ?

Le meilleur moyen d'en décider, aucune étude de ce type n'ayant été effectuée en Polynésie française, est de partir d'une

définition valable par ailleurs (7). Les terres de Maharepa assurent-elles à la population l'essentiel de sa subsistance ? La réponse est négative. Nous venons de le voir dans le paragraphe précédent ; d'autres facteurs militent en ce sens. La notion de terroir évoque un certain enracinement des habitants, même si ceux-ci se sont implantés récemment comme dans des "terres neuves". Ici rien de tel : l'étude de l'origine et de la mobilité de la population nous a montré que non seulement elle était en grande partie allogène, mais aussi qu'elle s'est largement renouvelée ces dernières années. Si l'on sort de l'immuable cocoteraie, rien, dans le paysage, n'évoque une action constante de l'homme. Ses entreprises apparaissent précaires, vouées à un anéantissement toujours possible (8).

Il n'y a pas non plus de terroir sur le plan foncier. Les droits d'un individu ou d'un groupe familial coïncident rarement avec les frontières villageoises. La plupart des héritiers des revendiquants ont des terres dans d'autres "villages" de Moorea, à Tahiti et parfois dans d'autres archipels. Les émigrés ou fils d'émigrés ne renoncent pas à leurs droits dans leurs îles d'origine et ils s'y rendent périodiquement pour les faire valoir. L'appropriation de nombreuses terres par des résidents de l'extérieur accroît encore le manque de cohésion sur le plan foncier.

Malgré tous ces facteurs de dispersion, le village et ses terres n'en constituent pas moins une unité incontestable :

- une incontestable unité naturelle tout d'abord : le bassin de Maharepa et son débouché sur la mer constituent un ensemble homogène sur le plan de la géographie physique. Le rattachement de Tiaia à Maharepa est, par contre, un fait humain :

(7) Cf. G. SAUTTER et P. PELISSIER : Pour un Atlas des terroirs africains structure type d'une étude de terroir. L'Homme janvier Avril 1964.

(8) Dans certains cas, cette impression tient plus à l'aspect désordonné des plantations qu'à une véritable interruption de l'action agricole.

La plupart des habitants du hameau ont des terres ou des fetii installés au village. Il existe aussi une certaine unité socio-logique. Si le noyau initial de "vieux" villageois est très restreint, les alliances matrimoniales ont permis de lui amalgamer bon nombre de familles d'anciens émigrants. Ceux-ci, à leur tour, ont acquis un certain nombre de terres. S'il n'y a pas d'unité foncière, il y a une incontestable unité d'exploitation : un seul agriculteur originaire de Para-Oro vient entretenir ses plantations de montagne à Maharepa où habitent sa mère et son frère... Deux exploitants installés depuis peu à Maharepa conservent quelques plantations de montagne à Para-Oro, mais leur déménagement même indique que leurs intérêts principaux sont à Maharepa. Seul un gros propriétaire de cocoteraies, qui habite à Tiaia (exploitation n°1) a ses plus gros intérêts sur le "motu" de Temae ; tous les autres exploitants sont fixés à Maharepa. Il leur arrive parfois de s'absenter, comme cet homme parti faire le coprah au Tuamotu.... mais ce voyage est moins destiné à l'exploitation agricole qu'à une visite à ses fetii auxquels il fera valoir éventuellement ses droits. La vanille a suscité de tels déplacements (9) : leur intérêt économique se justifiait largement il y a quelques années mais cette ère est révolue.

Si les habitants de Maharepa ne tirent pas toute leur subsistance, loin de là, des terres du village, ils n'en assurent pas moins presque toute l'exploitation. Il existe donc, au moins dans le contexte polynésien, une unité agraire que l'on peut assimiler à un "terroir". Doit-on refuser la terminologie de "terroir" à un espace agricole bien délimité, exploité par une communauté humaine bien individualisée, sous prétexte que l'agriculture est marginale et que la population est peu stable ? Nous ne le croyons pas, la nature a mis en place un cadre natu-

(9) P. OTTINO; dans la "Pêche au grand filet" indique de telles migrations agricoles de gens de Tautira venus à Pao-Pao cultiver la vanille.

rel destiné à attirer les hommes. Ils ne s'y fixent pas toujours durablement mais d'autres viennent et prennent le relais. C'est un caractère spécifiquement polynésien qui distingue ces communautés rurales du Pacifique de celles d'autres régions du monde.

o o

C O N C L U S I O N

En abordant ce travail, nous disions notre crainte de le voir vite dépassé. Fort heureusement les bouleversements de la vie quotidienne n'effacent pas les réalités profondes de la vie agraire mais pouvons-nous affirmer que les faits décrits à Maharepa ont une valeur plus générale ? Nous croyons, personnellement, qu'en Polynésie, plus qu'ailleurs, toute généralisation est abusive, aussi nous bornerons-nous, pour le moment, à faire les constatations suivantes :

1) Si à Maharepa, comme dans le reste de Moorea ou à Tahiti, la gamme des spéculations agricoles et les techniques qu'elles mettent en oeuvre restent les mêmes, de sensibles différences apparaissent dans les types d'aménagement de l'espace.

A Maharepa la plaine côtière consacrée presque exclusivement au cocotier et à l'élevage extensif paraît particulièrement sous-exploitée. Partout, aux Iles du Vent, la cocoteraie reste l'élément essentiel du paysage mais elle n'est pas toujours le seul. A Maharepa, manquent presque entièrement ces minuscules jardins, si fréquents à Tahiti, où poussent dans le plus grand mélange taros, taruas, fei, bananes, arbres fruitiers, fleurs... Si exigus soient-ils, ils ont, dans le cadre familial, un véritable intérêt économique. A fortiori; on ne rencontre pas, comme dans le district de Papeari, l'association fei-cocotier... La cocoteraie de Maharepa ressemble, toutes proportions gardées, à celle de certains secteurs du district de Papara mais, ici, ne règne pas la grande propriété.

L'utilisation du sol en montagne est celle des grandes vallées de Moorea, Cook et Opunohu. Leurs pentes, riches de possibilités, ont été livrées aux pratiques dévastatrices d'une agriculture basée sur la production de la vanille et celle des tubercules de montagne. Dans la vallée de Pao-Pao et dans l'ancien domaine Kellum l'extension des zones déboisées est inquiétante ; à Maharepa le fond de la vallée a été préservé jusqu'à maintenant.. A Tahiti, cette dégradation des pentes existe : elle est particulièrement apparente dans la "ceinture maraîchère" de Papeete, mais aussi dans tous les districts ruraux où l'on rencontre des versants extrêmement raides plantés en taruas, taros de montagne ou légumes. Le gaspillage du capital foncier existe donc partout mais il faut souligner qu'à Moorea il a des aspects beaucoup plus catastrophiques qu'à Tahiti.... Dans la première île, les terrains plans, en dehors de la plaine côtière sont pratiquement inexistants ; à Tahiti, quand les vallées ne se réduisent pas à des gorges profondes, leur fond plat est souvent utilisé et les phénomènes d'érosion y sont beaucoup plus limités.

2) Sur le plan foncier, et c'est par là que nous terminerons, Maharepa est marqué par l'empreinte urbaine. A Tahiti, sauf dans certains districts de la presqu'île et de la Côte Est, rares sont ceux qui y échappent. Cette emprise est le fait fondamental de la "structure agraire" des Îles du Vent . Nous avons vu quelles en étaient les conséquences à Maharepa ; il reste à savoir si elles sont valables ailleurs. Nous dirons simplement ici, que le géographe qui en étudie les effets sur la vie agricole peut, moins que tout autre, s'en désintéresser.

B i b l i o g r a p h i e

Documents

Recensements effectués en 1960-1962-1964 par l'Institut de Recherches Médicales de la Polynésie Française.

Procès-verbaux des baguages de cocotiers (1960). Service de l'Agriculture et des Eaux et Forêts (Papeete).

Procès-verbaux de bornages (1942) Service du Cadastre (Papeete).

Registres des Services des Domaines. Conservation des Hypothèques (Papeete).

Publications et Périodiques cités :

- BARRAU (J) : L'énigme de la patate douce en Océanie - Etudes d'Outre-Mer - Marseille - Avril 1957.
- BARRAU (J) : L'arbre à pain en Océanie. Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique appliquée - T. IV - 3 - 4 - 1957.
- BARRAU (J) : L'agriculture vivrière autochtone de la Nouvelle-Calédonie - Commission du Pacifique Sud - Nouméa 1956.
- BARRAU (J) : Subsistence Agriculture in Polynésia and Micronesia - Bernice P. Bishop Museum. Bulletin 223 - Honolulu - Hawaii 1961.
- BIROT (P) : Géographie physique générale de la zone intertropicale à l'exclusion des déserts - C.D.V.
- BONNEAU (R) : Les problèmes de la tenure des terres en Polynésie française - Cahiers de Documentation n° 4 - Papeete - janvier 1955.

- DENEUFBOURG (G) : Notice explicative sur la feuille Moorea - B.R.G.M. Paris 1965 -
- DOUMENGE (F) : L' Homme dans le Pacifique Sud - Etude géographique - Publication de la Société des Océanistes n° 19 - Musée de l'Homme - Paris 1966.
- GUILLAUME (M) : Etude de l'Economie rurale de l'Océanie Française - Service de l'Agriculture et des Eaux et Forêts - Papeete 1956.
- GAUDILLOT : Programme de Développement agricole de la Polynésie française - Bureau pour le Développement de la Production Agricole - 1959 - 1960.
- HENRY (Teuira) : Tahiti aux temps anciens - Publication de la Société des Océanistes n° 1 - Musée de l'Homme - Paris 1962.
- MACLET (J.N.) & BARRAU (J) : Catalogue des plantes utiles aujourd'hui présentes en Polynésie française - Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique appliquée - T. VI 1-2-3 1959.
- Service Météorologique : Climatologie sommaire de l'île de Tahiti - Papeete 1963.
- Service Météorologique : Résumé des observations en surface et en altitude - Papeete Année 1964.
- MOERENHOUT (J) : Voyages aux Iles du Grand Océan - Paris 1959.
- PANOF (M) : Les structures agraires en Polynésie françaises - Paris 1964.
- PAPY (R) : Tahiti et les îles voisines - La végétation des îles de la Société et de Makatea - Toulouse 1955.

SAUTTER (G) et PELISSIER (P) : Pour un Atlas des terroirs africains ; structure type d'une étude de terroir - l'Homme - janv. Avr. 1964.

- TERCINIER (G) : Rapport d'une mission aux Etablissements français de l'Océanie.

Fascicule I - Etude des sols - Leurs propriétés et vocations - ORSTOM - IFO - Août 1955.

- TERCINIER (G) : Note préliminaire sur les sols de la vallée d'OPUNOHU.

- TERCINIER (G) : Les sols de la concession KELLUM à MOOREA.

- T'SERSTEVENS (A) : Tahiti et sa couronne - Tahiti - Moorea. Les Polynésiens - Editions Albin Michel - Paris 1950.

. o O o .

PROPRIETES INDIVIDUELLES

Tableau annexe. (1)

Nombre de Parcelles par Propriété	N° des parcelles	Superficie en				Superf. totale de la propriété	Mode d'accession à la propriété et résidence des propriétaires	Tenure	Tenancier	Utilisation	
		P	P.M	B	C					Type	Taux
1	2	2,00				2,00	V. Mah	1	b	C	100
1	3	1,00				1,00	II. Ppe	3	a	C	100
1	4	1,00				1,00	II. Ppe	3	a	C	100
1	7	0,70				0,70	V. Mah	1	a	R	100
1	9	0,25				0,25	V. Tua	2	a	C	100
3	8		14,00			128,95	V. Ppe	2	a	C.E	73,4
	117		44,70				V. Ppe	3	a	C.E	18,4
	118		70,25				V. Ppe	3	a	C.E	5,98
1	10		15,90			15,90	V. Ppe	4	a	C.R	13,1
4	13				7,60	26,15	VII. Mah	3	a	L.V.Ca	4,47
	16				4,95		VII. Mah	3	a	V.	7,68
	17				11,25		V. Mah	3	a	V.	11,1
	73			2,35			V. Mah	3	a	C	51
1	14				3,25	3,25	V. Ppe	2	a	-	0
2 \	18				6,80	11,00	V. Ppe	2	a	-	0
	19				4,20		V. Ppe	2	a	-	0
1	20		3,00			3,00	IV. Mah	1+	a	C+R	75
3	21	0,18	24,50			34,83	VI. Mah	1	a	R	100
	56						V. Mah	1	a	C.E	27,8
	85				10,15		V. Mah	1+2	a _a	PV+L.Ca	4,6
1	23	0,25				0,25	II. Mah	1	a	R	100
1	24	0,25				0,25	II. Mah	1	a	R	100
1	25	0,25				0,25	II. Mah	1	a	C	100
1	26	0,25				0,25	II. Pao	4	b	C	100
1	27	0,25				0,25	II. Pao	4	b	C	100
1	28	0,25				0,25	II. Ppi	4	b	C	100
1	29	0,25				0,25	II. Ppe	4	b	C	100

PROPRIETES INDIVIDUELLES

Tableau annexe. (2)

Nombre de Parcelles par Propriété	N°des Parcelles	Superficie en				Superficie totale de la propriété	Mode d'accession à la propriété et résidence des propriétaires	Tenure	Tenancier	Utilisation	
		P	P.M	B	C					Type	Taux
1	30	0,25				0,25	V. Ppe	-	-	-	0
2	31 32		12,30 6,90			19,20	II. Mah V. Mah	1 1	b b	C.E C.E	48,2
1	33	1,50				1,50	V. Ppe	-	-	R	50
3	34 65 111	0,55 0,20		3,40		4,15	V. Mah V. Mah IV. Mah	1 1 1	a a a	R - R	100 0 100
4	35 47 68 98	2,00 0,85		52,20		75,05	V. Ppe V. Ppe V. Ppe V. Ppe	1+3 3 - 3	b+c c - c	R+C C - C	100 100 0 12
3	45 83 97	0,42			5,05	28,72	III. Ppe III. Ppe III. Ppe	2 4 3	a a a	R P.V C.E	100 5,35 27,5
1	36	0,30				0,30	III. Pao	1	a	R	100
2	51 75	0,50			2,08	2,58	V. Mah. V. Mah	1 1	a a	R -	100 0
7	52 76 53 66 71 86 99	0,50 1,12		21,00 1,20 4,10	2,07 10,05	40,04	II. Mah II. Mah I. Mah I. Mah II. Mah V. Mah II. Mah	1 1 1 1 1 1 1	a a a a a a+b b	R - R C C Ca+P.V C	100 0 100 7,15 100 20,09 39
1	54	0,90				0,90	V. Ppe	-	-	-	0
1	49	2,95				2,95	V. Mah	1	a	R.C	100
2	55 59			0,90		1,14	V. Mah V. Mah	1 1	a a	- R	0 100
1	60	0,20				0,20	V. Mah	1	a	R	100
1	58	0,40				0,40	VI. Ppe	1	a	R	100
1	57	0,36				0,36	V. Mah	1	a	-	0
2	72 103		7,60		2,15	9,75	I. Ppi I. Ppi	4 3	d d	- C	0 26,4

PROPRIETES INDIVIDUELLES

Tableau annexe (3)

Nombre de Par- celles par Pro- priété	N°des Parcel- les	Superficie en				Superfi- cie tota- le de la propriété	Mode d'ac- cession à la proprié- té et rési- dence des propriétai- res	Tenu- re	Tenan- cier	Utilisation	
		P	P.M	B	C					Type	Taux
1	87				18,10	18,10	V. Ppe	4	c	L.pv.Ca	20
2	92				3,20	9,90	V. Pao	4	a	-	0
	93				6,70		V. Pao	4	a	P.V	5,23
1	100		32,85			32,85	III.Ppe	3	d	C.E	11,2
1	102		0,40			0,40	? Pao	4	a	R	50
1	107		29,00			29,00	III. Mah	1	a	C.E	16,2
2	108	0,20				0,35	V. Ppe	4	a	R	100
	115	0,15					V. Ppe	-	-	-	0
1	109		22,80			22,80	III. Ppe	3	d	C.E.R	10,5
1	110	0,35				0,35	V. Ppe	-	-	-	0
1	112		12,80			12,80	II. Ppe	3	a	C.E	19,9
2	114		26,40			29,20	III. Mah	1	a	C	11,35
	119	2,80					III. Mah	3	a	C	100
1	116	3,85				3,85	V. Ppe	3	a	C	100
1	121	21,45				21,45	V. Ppe	3	a	C	53,8

PROPRIETES INDIVISES

(1)

Nombre de Parcelles par Propriété	N°des Parcelles	Superficie en				Superficie totale de la propriété	Mode d'accession à la propriété et résidence des propriétaires	Tenure	Tenancier	Utilisation	
		P	P.M	B	C					Type	Taux
2	1 105		4,40 27,00			31,40	I.Mah-Div I.Mah-Div	I(1+1) 1	a+b b	C C	31,8 10,95
1	5			53,30		53,30	I. Ppe	-	-	-	0
1	6		4,10			4,10	I. Div	3	d	C.E.R	77,4
1	11		10,55			10,55	III.Div	3	a	C.E	16,6
2	12 69			3,68	11,85	15,53	VII.Mah V. Mah	1 1	e e	P.V -	5 0
1	15				4,75	4,75	I.Div	-	-	-	0
1	22		16,45			16,45	I. Mah	1	e	C	10,65
2	89 70			3,67	8,65	12,32	II. Mah.Div II.Mah-Div	4 -	b -	P.V -	2,66 0
4	38 63 64 88	0,22 0,80			1,37	4,11	II.Mah-Div II.Div.Mah II.Div-Mah II.Div-Mah	4 4 - 4	a c - c	R - - V.	100 0 0 5
1	44	0,47				0,47	VII.Mah-Div	1	a	R	100
3	46 81 82	0,39				9,89	V. Div V. Div	4 4	d d	R P.V	100 9,28
4	39 48 74 95	0,05 1,03			6,90 13,65	21,63	II.Mah-Div II.Mah-Div V. Mah-Div II.Mah-Div	1 1(1+1) 1 1(1+1)	a a+b a a+b	R R.C - P.V.Ca	100 100 0 5,58
1	40	0,05				0,05	II. Div	4	c	R	100
2	41 62	0,05 0,71				0,76	II. Ppe II. Ppe	4 2	c a	R C	100 100
2	42 94	0,05			2,75	2,80	II. Div II. Div	4 4	d d	R. P.V	100 38,6
2	37 96	0,30			3,30	3,60	I.Mah-Div I.Mah-Div	1 1	a a	R -	100 0

PROPRIETES INDIVISES

(2)

Nombre de Par- celles par Pro- priété	N°des Parcel- les	Superficie en				Superfi- cie tota- le de la propriété	Mode d'ac- cession à la proprié- té et rési- dence des propriétai- res	Tenure	Tenan- cier	Utilisation	
		P	P.M	B	C					Type	Taux
3	43	0,22				17,93	II.Mah-Div	1	a	R	100
	61	0,96					II.Mah-Div	1	b	C	100
	90				16,75		II.Mah-Div	1	a	P.V	3,58
1	50	0,17				0,17	? Mah-Div	1	b	R	100
2	67			0,83		1,90	I.Mah-Div	1	a	-	0
	91				1,07		I.Mah-Div	1	a	-	0
2	77				16,10	17,30	VII. Div	-	-	-	0
	106	1,20					VII. Div	4	a	R	100
1	78				1,00	1,00	V.Mah-Div	-	-	-	0
2	80				10,80	12,45	VII.Mah-Div	1	b	Ca	22
	104		1,65				III.Mah-Div	1	a	C	78,9
1	79				6,50	6,50	I Mah-Div	1	b	PV	0,308
1	84				4,75	4,75	I Mah-Div	1	e	PV	32
3	101	1,30				7,95	I. Div	3	a	C	100
	113	1,05					II. Div	3	a	C	100
	120	5,60					I. Div	3	a	C	93,8

/ L E G E N D E /

Localisation des Parcelles

P.	Plaine
P.M	Plaine-Montagne (Zones A et B)
A.	Partie Montagneuse orientale du bassin de Maharepa
B.	Partie Montagneuse aval du bassin de Maharepa
C.	Partie Montagneuse amont du bassin de Maharepa

Types de Tenures

1	Faire-Valoir direct ou occupation par le Propriétaire
2	Fermage ou location
3	Métayage
4	Gardiennage

Modes d'accession à la Propriété

I	Héritage
II	Partage
III	Testament
IV	Donation
V	Achat
VI	Echange
VII	Complexe

Types de Tenanciers

a.	Simple
b.	Proche parent du propriétaire (époux ou fils)
c.	Autre parent
d.	Allié
e.	Exploitation familiale

Résidence(s) du(des) Propriétaire(s)

Mah.	Maharepa
Mah-Div	Maharepa-Divers
Pao.	Pao-Pao
Ppi.	Papetoai
Ppe.	Papeete
Tua.	Tuamotu
Div.	Diverses

Types d'utilisation

R.	Résidentiel
C.	Coprah
E.	Elevage
PV.	Plantations Vivrières
L.	Légumes
Ca.	Café
V.	Vanille

- Table des Matières -

	Page
AVANT-PROPOS	1
INTRODUCTION	3
 I - LE MILIEU PHYSIQUE ET HUMAIN	 5
Chapitre I Maharepa : La situation et le cadre général	6
Chapitre II Le Climat	12
Chapitre III Le Cadre morphologique	16
Chapitre IV La Végétation et les Sols	22
Chapitre V Les Caractères fondamentaux de la Population	32
 II - LES STRUCTURES AGRAIRES	 42
INTRODUCTION	43
Chapitre I L'Utilisation du sol et les plantes cultivées	45
Chapitre II Travail et techniques agricoles..	55
Chapitre III Le Régime de la Terre	73
Chapitre IV Les Exploitations et le terroir	98
 CONCLUSION	 108
BIBLIOGRAPHIE	110
TABLEAUX ANNEXES	

- C A R T E S H O R S - T E X T E -

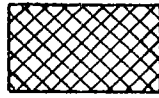
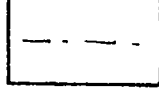
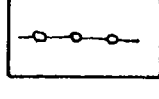
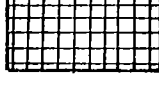
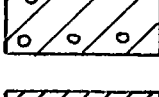
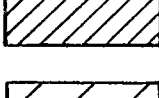
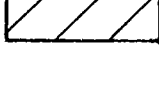
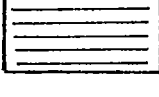
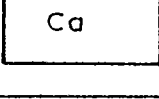
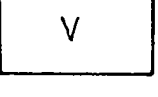
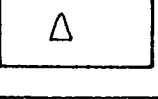
- | | | |
|------------|---|---|
| Carte n° 1 | - | Le Parcellaire |
| Carte n° 2 | - | La Morphologie et l'Habitat |
| Carte n° 3 | - | La végétation et les sols. |
| Carte n° 4 | - | L'utilisation du sol. |
| Carte n° 5 | - | Les Plantations de montagne
(Zone C) |
| Carte n° 6 | - | Le Régime foncier |
| Carte n° 7 | - | La propriété absentéiste |
| Carte n° 8 | - | Les Modes de faire-valoir. |

o o

MAHAREPA
L'EXPLOITATION DU SOL

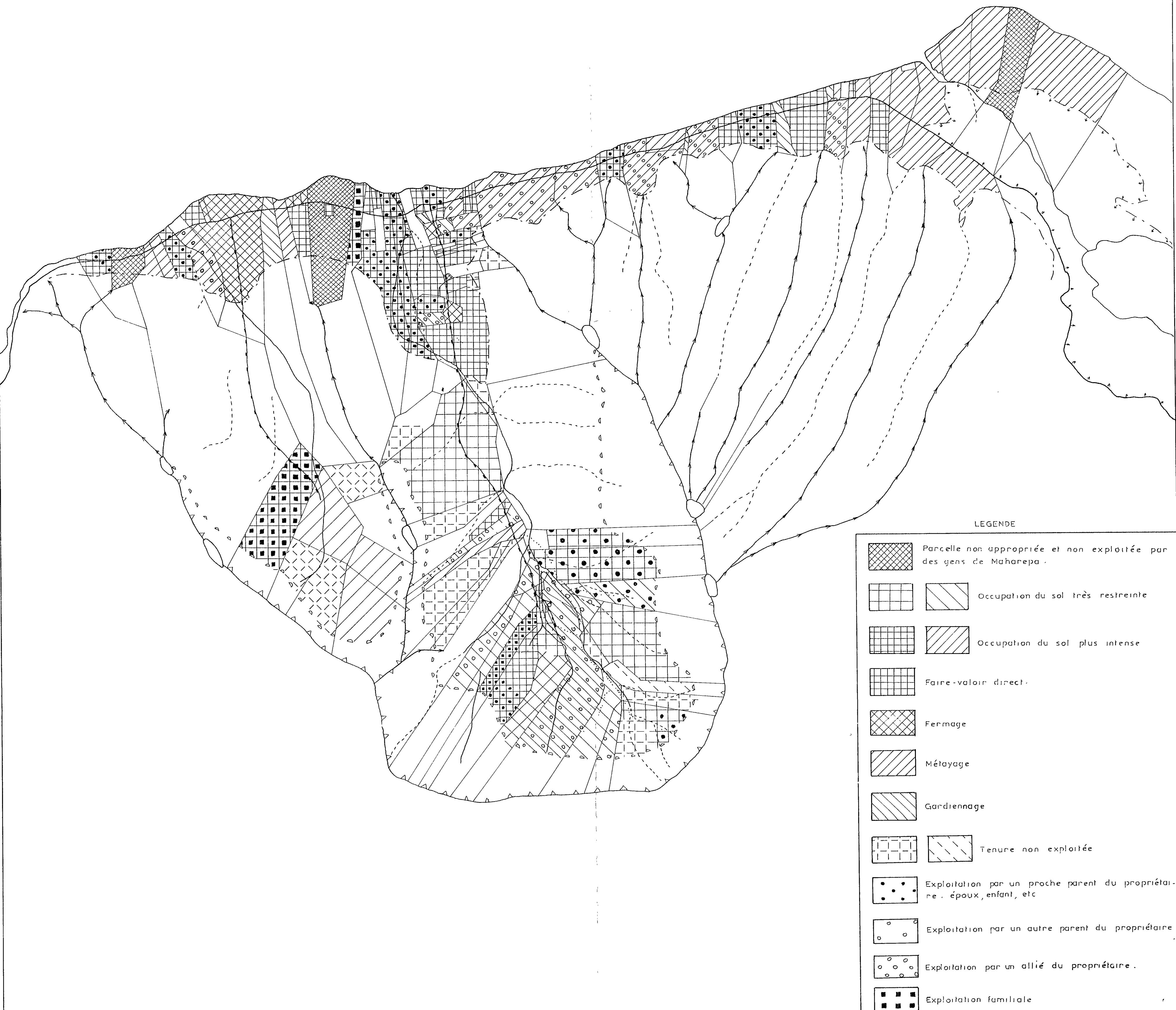


LEGENDE

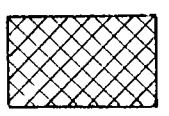
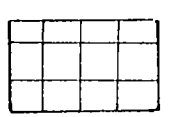
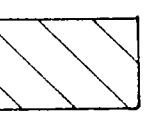
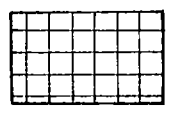
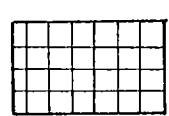
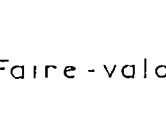
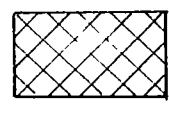
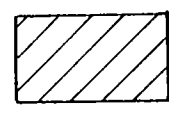
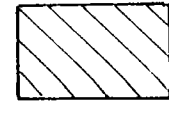
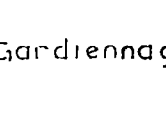
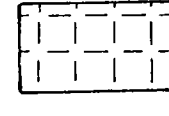
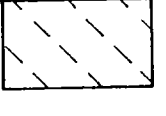
	Parcelle non appropriée et non exploitée par des gens de Maharepa.
	Limite de la cocoteraie.
	Limite de la forêt humide
	Zone résidentielle
	Cocoteraie
	Elevage sous cocoteraie
	Cocoteraie régénérée ou en voie de régénération
	Cocoteraie de montagne.
	Tubercules
	Café
	Vanille
	Légumes

MAHAREPA

LES MODES DE FAIRE VALOIR



LEGENDE

-  Parcelle non appropriée et non exploitée par des gens de Maharepa.
-  Occupation du sol très restreinte
-  Occupation du sol plus intense
-  Faire-valoir direct.
-  Fermage
-  Mélayage
-  Gardiennage
-  Tenure non exploitée
-  Exploitation par un proche parent du propriétaire : époux, enfant, etc
-  Exploitation par un autre parent du propriétaire
-  Exploitation par un allié du propriétaire.
-  Exploitation familiale

MAHAREPA

LES PLANTATIONS DE MONTAGNE

Zone C

LEGENDE

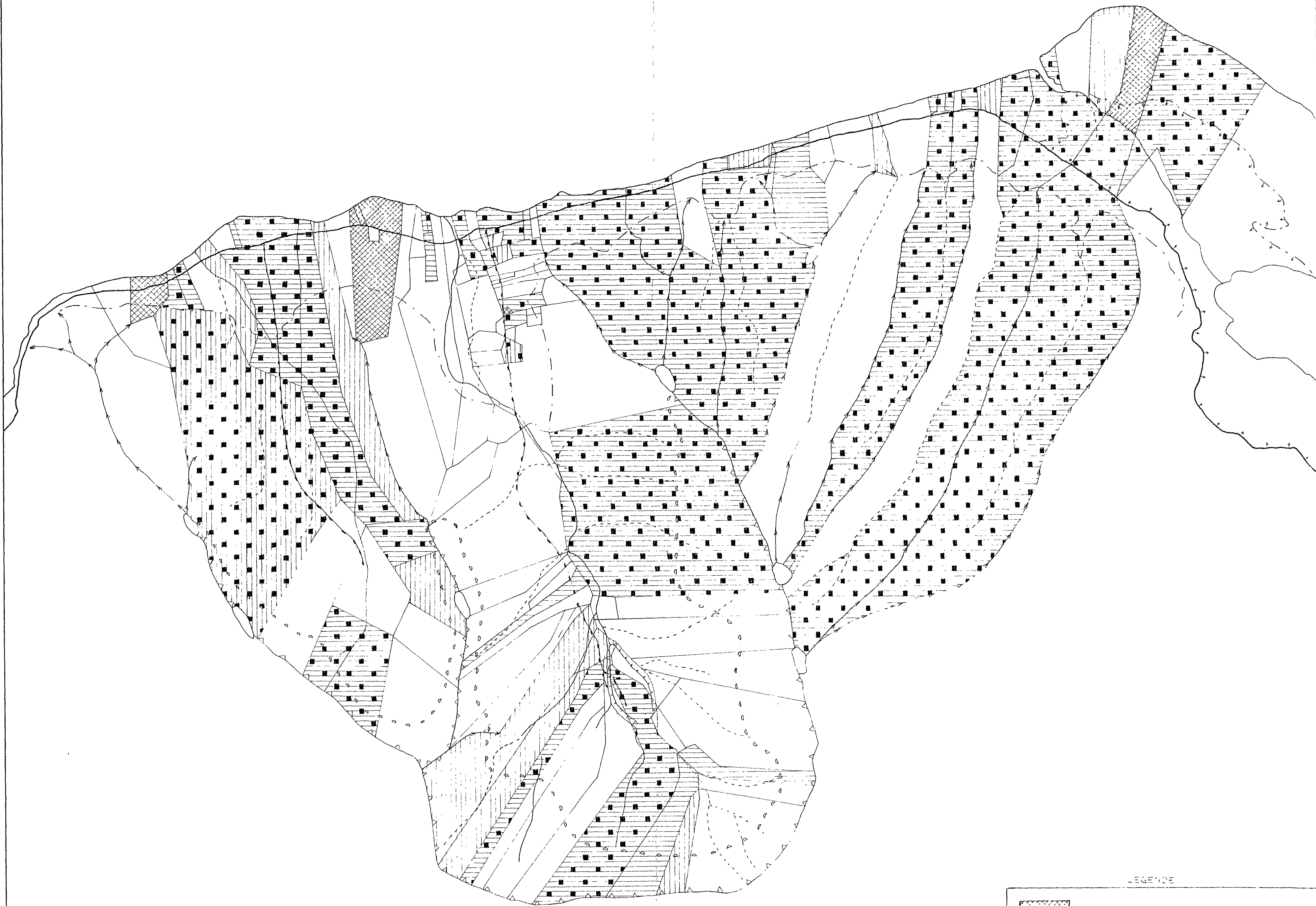
- Taros 100 pieds
- ◻ Taruas 100 pieds
- ◻ Taruas 1000 pieds
- ◻ Manioc 100 pieds
- ◻ Manioc 1000 pieds.
- ++++ Grosses plantations de fehi
- xxx Grosses plantations de bananes
- q Grosses plantations d'arbres à pain

LEGENDE

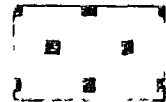
- v Vanille 200 poteaux
- Ca Café
- +++++ Tomates
- △△△ Concombres

Echelle 1/5000 ème

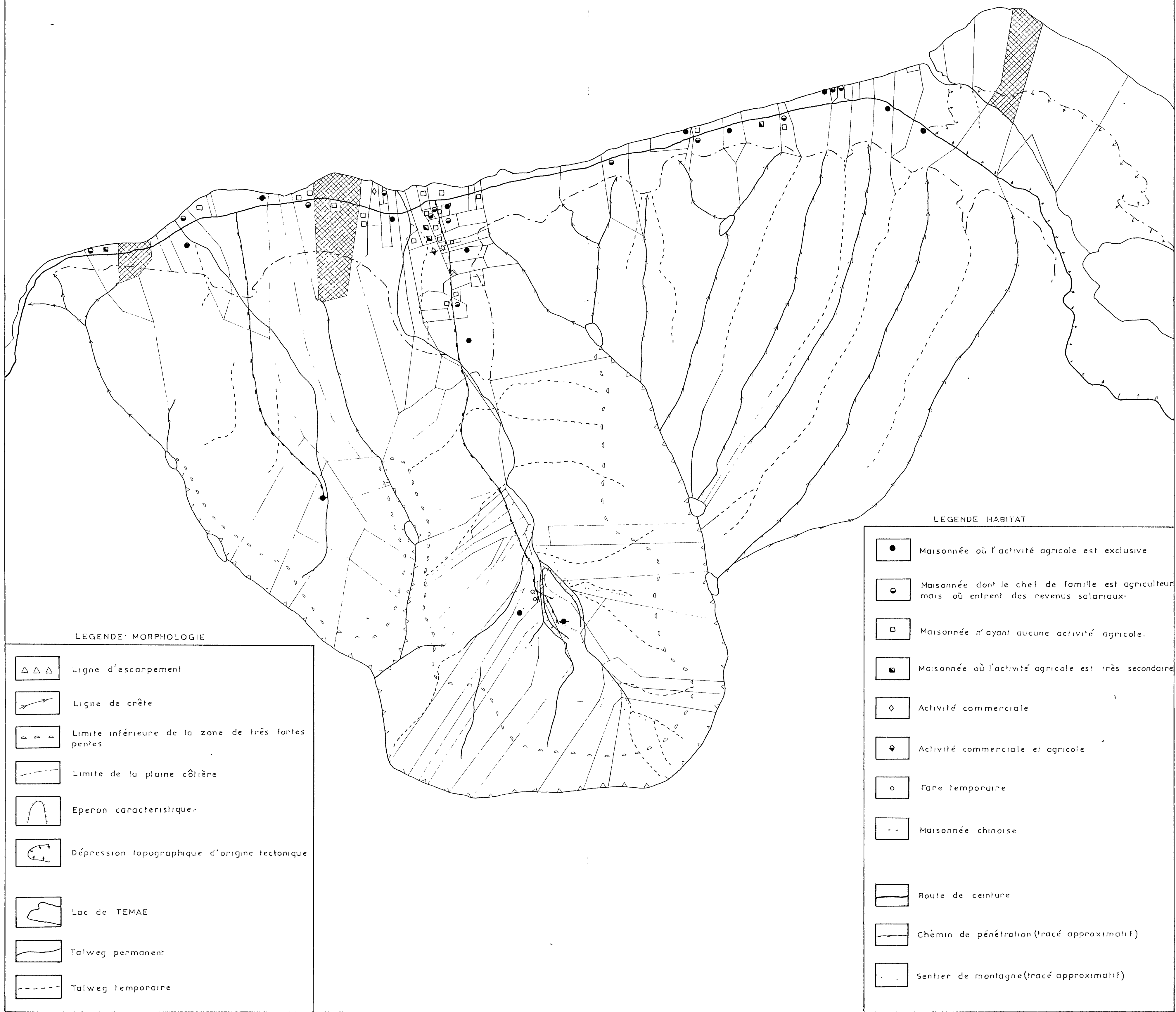
MAHAREPA
LA PROPRIÉTÉ ABSENTEISTE



LEGENDE

-  Parcelle non appropriée et non exploitée par des gens de Maharepa
-  Propriété individuelle
-  Terrain vague
-  Village

MAHAREPA
MORPHOLOGIE & HABITAT



LEGENDE MORPHOLOGIE

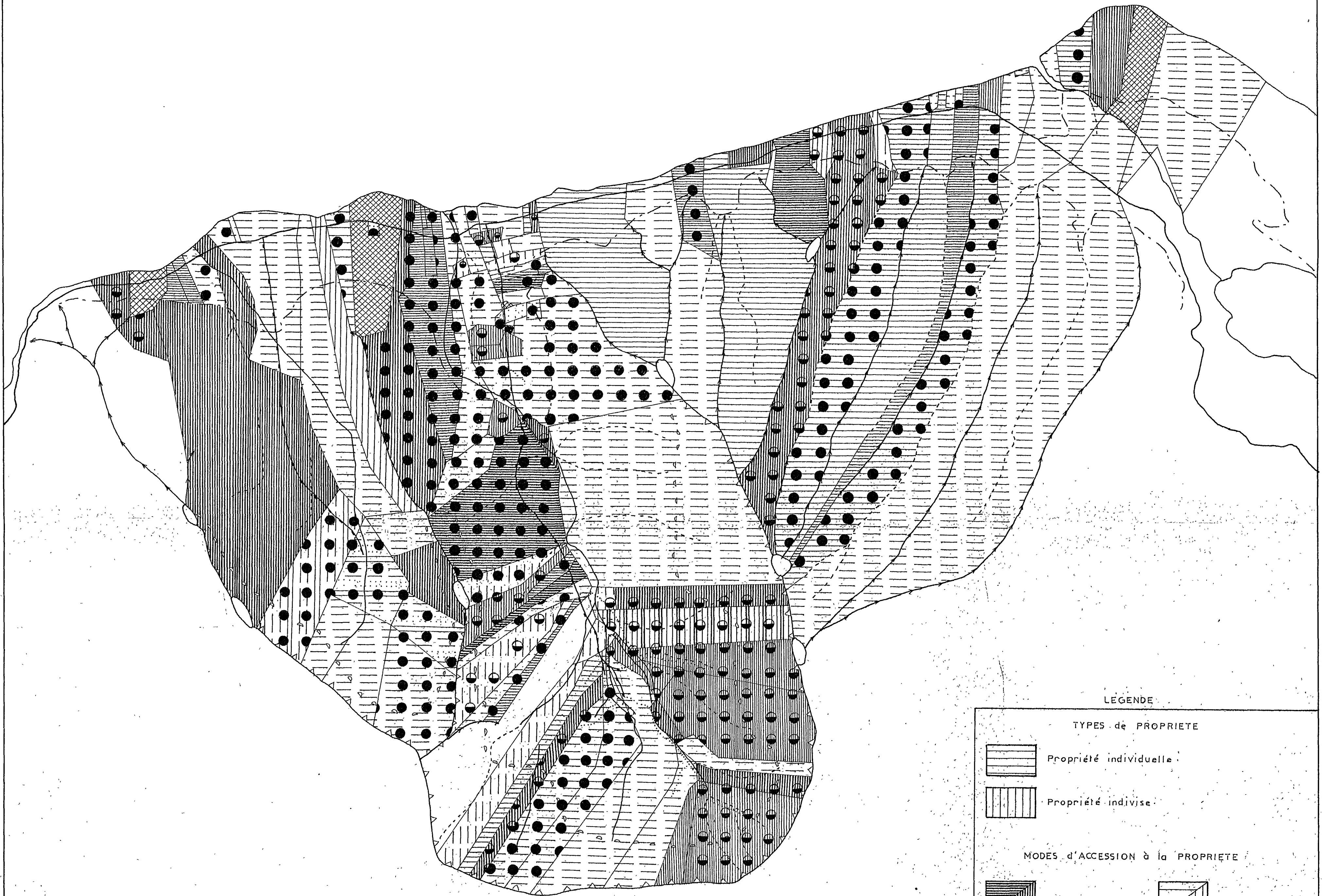
- △ △ △ Ligne d'escarpement
- ↗ Ligne de crête
- ⌒ Limite inférieure de la zone de très fortes pentes
- - - Limite de la plaine côtière
- ⌒ Eperon caractéristique
- ⌒ Dépression topographique d'origine tectonique
- ⌒ Lac de TEMA
- Talweg permanent
- - - Talweg temporaire

LEGENDE HABITAT

- Maisonnée où l'activité agricole est exclusive
- ◉ Maisonnée dont le chef de famille est agriculteur mais où entrent des revenus salariaux
- Maisonnée n'ayant aucune activité agricole
- ◼ Maisonnée où l'activité agricole est très secondaire
- ◇ Activité commerciale
- ◈ Activité commerciale et agricole
- Fare temporaire
- - Maisonnée chinoise
- ⬢ Route de ceinture
- ⬢ Chemin de pénétration (tracé approximatif)
- ⬢ Sentier de montagne (tracé approximatif)

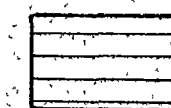
MAHAREPA

LE REGIME FONCIER



LÉGENDE

TYPES de PROPRIÉTÉ

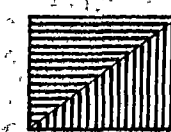


Propriété individuelle



Propriété indivise

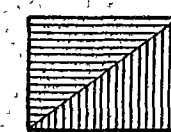
MODES d'ACCESSION à la PROPRIÉTÉ



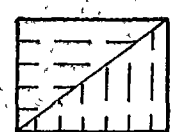
Héritage



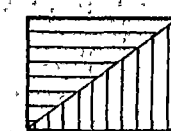
Donation



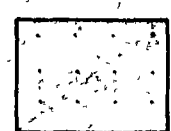
Partage



Achat



Testament



Echange

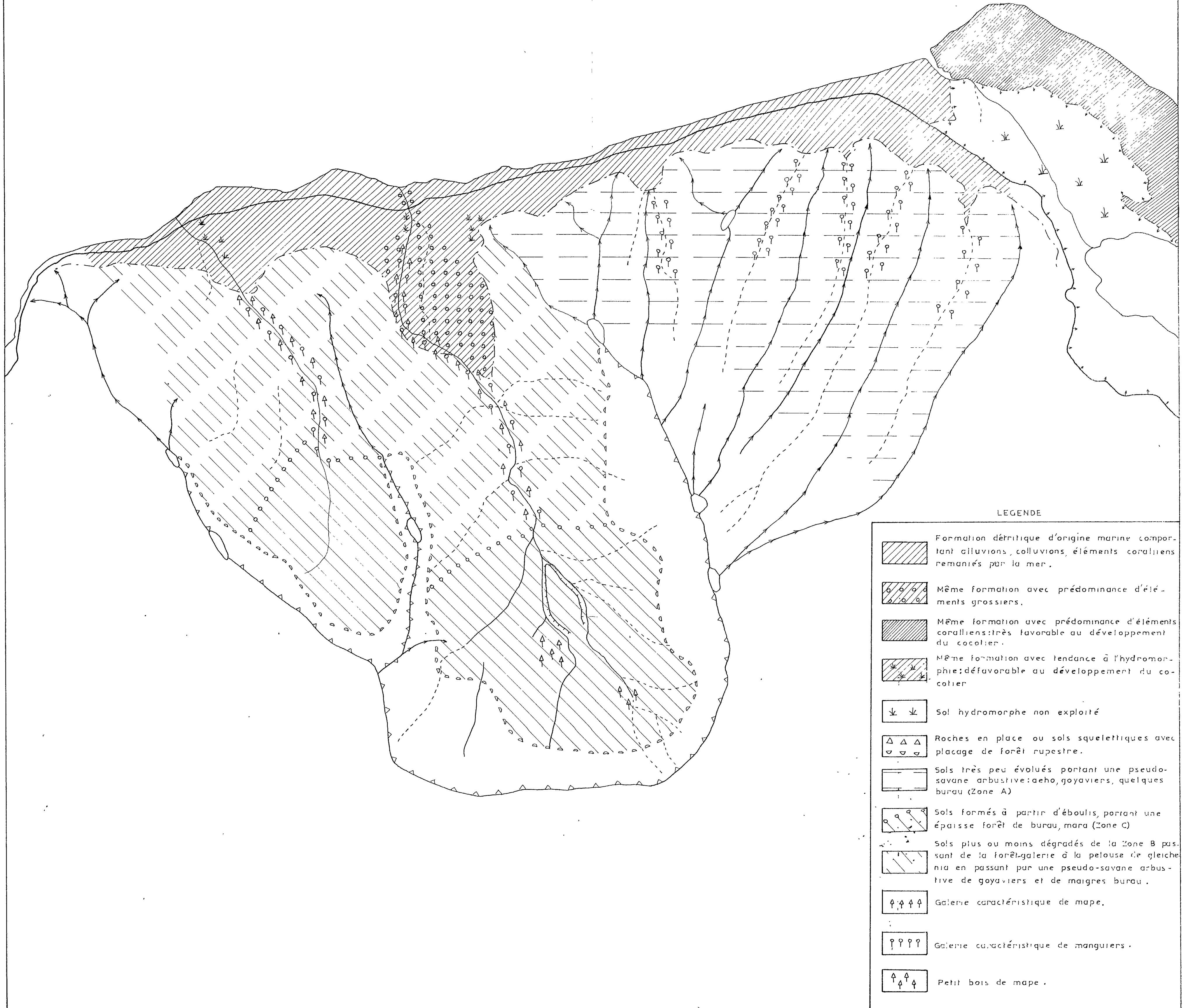


Propriété villageoise

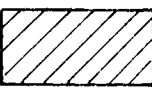
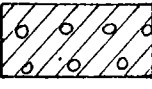
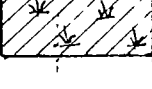
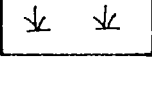
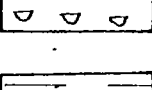
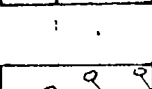
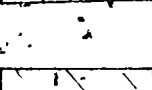
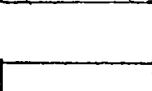
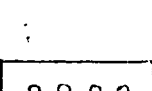
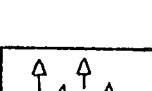


Propriété semi-absentéiste

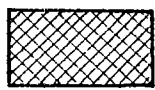
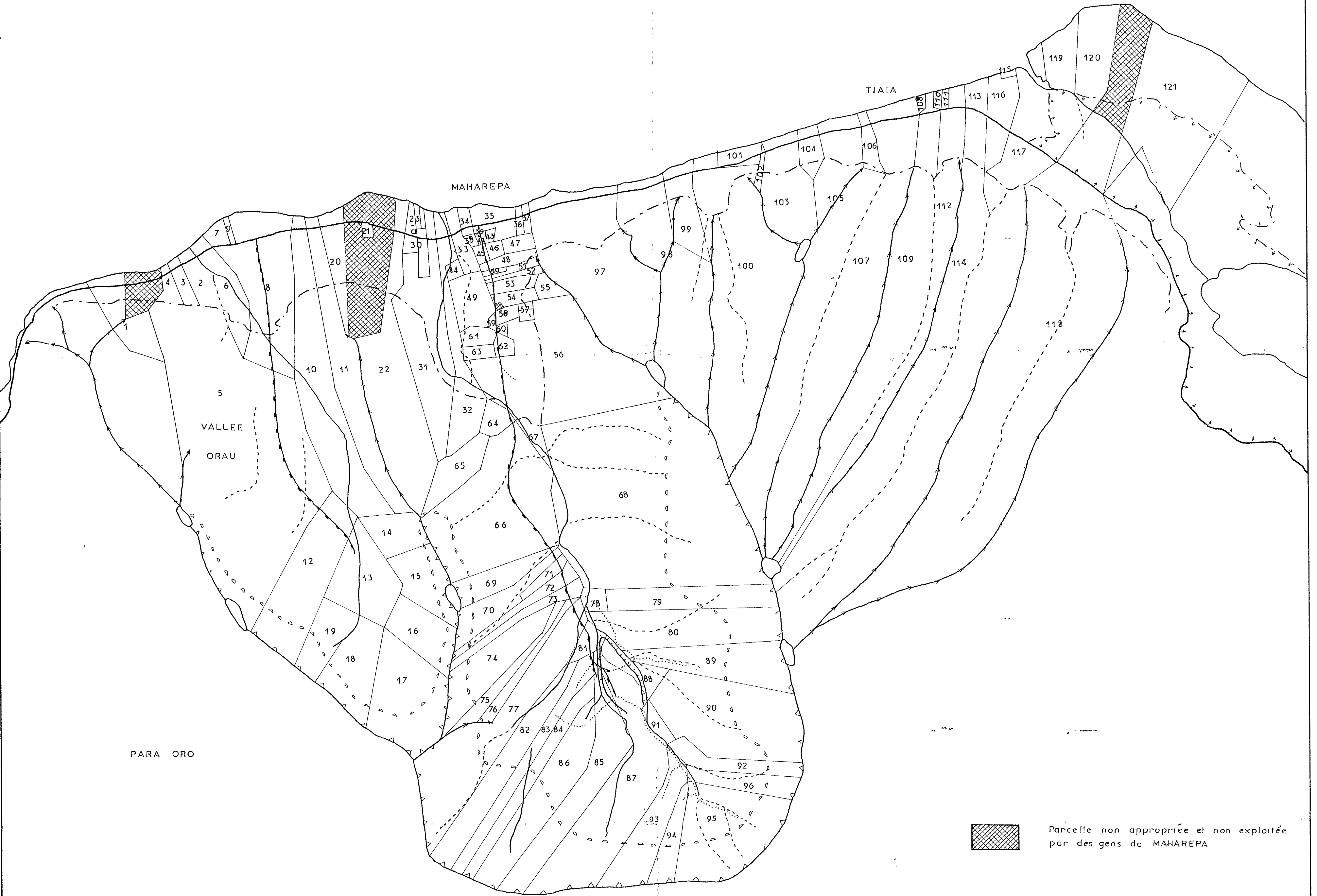
MAHAREPA
VEGETATION & SOLS



LEGENDE

-  Formation détritique d'origine marine comportant alluvions, colluvions, éléments coralliens remaniés par la mer.
-  Même formation avec prédominance d'éléments grossiers.
-  Même formation avec prédominance d'éléments coralliens très favorable au développement du cocotier.
-  Même formation avec tendance à l'hydromorphie; défavorable au développement du cocotier.
-  Sol hydromorphe non exploité
-  Roches en place ou sols squelettiques avec placage de forêt rupestre.
-  Sols très peu évolués portant une pseudo-savane arbustive: aeho, goyaviers, quelques burau (Zone A)
-  Sols formés à partir d'éboulis, portant une épaisse forêt de burau, mara (Zone C)
-  Sols plus ou moins dégradés de la Zone B passant de la forêt-galerie à la pelouse de gleiche nia en passant par une pseudo-savane arbustive de goyaviers et de maigres burau.
-  Galerie caractéristique de mape.
-  Galerie caractéristique de manguiers.
-  Petit bois de mape.

MAHAREPA
PLAN PARCELLAIRE



Parcelle non appropriée et non exploitée
par des gens de MAHAREPA